

A-5-252 c

ARCHIVES DE LA GRANDE CHARTREUSE



A-5 = 252 c



CHARTREUSE du VAL-DIEU

➤ Domus Vallis Dei ➤

(PROVINCE DE FRANCE-SUR-LOIRE)

HISTOIRE PAR M. LE COMTE DE SOUANCÉ

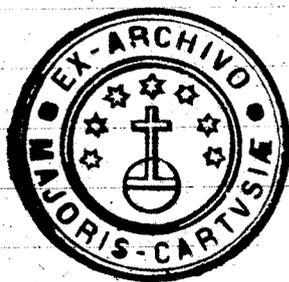
(Son Manuscrit)



Comte de Laurière, Histoire. (son ms) 1^{er} de vol.



Histoire



6 bis

- Armes de la Chartreuse du Val-Dieu -
L'annuaire de 1696 donne pour armes à la
Chartreuse du Val-Dieu: d'azur à une vierge
d'or.

Un sceau matrice en argent du XVIII^e siècle
de la collection de la Grande Chartreuse
porte un écusson: parti au 1^{er} de France -
Nelson, au 2^e des comtes de Serche, sur-
monté d'un buste de la Vierge.⁽¹⁾
Sur un plan du Val-Dieu exécuté à N. D.
des Frs à Montreuil, se trouve un écusson
portant des armes fausses et irrégulières:
d'azur à une croix de queues chargée d'une
feuille de trèfle avec sa queue de sinople.⁽²⁾
Enfin une bouteille estampillée aux
armes de la Chartreuse, conservée au
musée percheron, à Montagne

Annuaire de l'Ordre, par Dom LeVasseur.

Armes du fondateur: de queues à 2 chevrons d'argent (Perche)

(1) Note communiquée le 7 juillet 1906 par
le prieur de la Chartreuse de la Val-Sainte
(canton de Trilbourg - Suisse)

(2) Note du 22 juillet 1906 du même.

1

II.

Fondation de la Chartreuse du Val-Dieu -
Charte de fondation - Donations qu'elle
renferme - Limites des possessions de la
Chartreuse - Noms des principaux signa-
taires de la charte de fondation - Remise
du monastère aux Chartreux par Proton III
comte de Berche - Confirmation par l'évêque
de Lez et le pape Alexandre III - Construc-
tion du monastère.

Il y avait dans le Berche « dont le pluspart
d'iceluy pais, suivant Bry de la Clergie,
était fertile en toutes sortes de blés, gras
en pâturages, agréable à cause des tertres
et des collines qui y estoient en grand
nombre, au pied desquelles étaient
plusieurs prairies arrosées d'infinies
fontaines et ruisseaux » trois grandes
forêts: celle du Berche, celle de Bellême,
et celle de Brinô.

C'est au milieu de cette dernière dans
un lieu marécageux et sauvage appelé
le Val du-Diable, que s'éleva au XII^e.

2

nicle, à quinze kilomètres à l'est de Moila
gue, et à cinq de Longui, dans la paroisse
de Feings, le monastère du Val-Dieu.
Il fut fondé en 1170 par Rotrou III comte
du Berche, sur les conseils de son beau
frère, Guillaume de Champagne, évêque
de Chartres et archevêque de Sens, et avec
le consentement de sa femme Mathilde,
de son fils Geoffroy et de la femme de
ce dernier Mathilde.

A cette époque, où tous nobles et vilains
avaient en grande estime et grand respect
tout ce qui portait l'habit monacal, il
était un ordre religieux surtout pour
lequel on avait une révérence parti-
culière à cause de la sévérité et de la
pureté de la règle, c'était celui des Char-
treux. Fondé en 1084 par Bruno de Cologne,
près de Grenoble, cet ordre venait de recevoir
une règle de l'un des successeurs de Bruno
1170 par le pape Alexandre III.
Bussi fut-ce à ces religieux que Rotrou

(1) Rotrou III avait épousé la fille de Thi-
baut comte de Champagne. Il était par con-
séquent beau frère du roi Louis le Jeune,
qui avait épousé en troisièmes noces
Bliz de Champagne.

3

résolut de confier la construction et la direc-
tion de son monastère. Il alla lui-même
en chercher quelques uns, les ramena avec lui,
et leur accorda tout ce qu'il leur fallait,
pour mener à bien une œuvre aussi im-
portante. Il leur donna de grands biens
en fixa les limites par écrit, pour que
personne, pas même ses descendants, ne
puissent plus tard venir à l'encontre
de cette donation.

La charte de fondation est perdue aujourd'hui,
mais les archives de l'Orne en possèdent
plusieurs copies vidimées à l'original
le deuxième jour de décembre de l'année
1532 en présence de maistre Jehan Crestot
procureur à Montagne, pour le roi et la
reine de Navarre, comte et comtesse du
Berche.

Les copies nous font connaître l'étendue
des possessions du monastère; « elles s'
étendaient du moulin de Senoult,
par le haut de Montferri, jusqu'au
chemin de Longni, de ce même chemin
jusques à la rivière de Vilette, en des-
cendant avec celle-ci jusqu'au Blessis;
enfin du Blessis, jusqu'au moulin
déjà cité. » 77

4
Rotrou leur donna et leur confirma en-
outre, en pure et perpétuelle aumône
tout ce qu'il possédait par droit héréditaire
dans la forêt de Reno; puis toute la terre
comprise à gauche entre le gué Valois
par le haut du Mont-Terre, jusqu'à la
forêt de Reno; à droite à partir de la Com-
manche jusqu'à la même forêt, qui
avec l'aide de Dieu, s'il il, il ne tardera
pas à acheter et à leur donner suivant
leur désir.

A ces donations, il ajouta aussi la per-
mission de tenir et posséder tranquille-
ment et en paix, tout ce qu'ils pour-
raient justement acquérir sur son fief
dans les limites ci-dessus indiquées.

D'accord avec ses barons, il leur accorda
enfin sur ses terres, les droits de pâture
pour leurs animaux. Puis pour l'hon-
neur et la gloire de l'église de Dieu, pour
la paix de l'ordre des Chartreux, il ordon-
na de protéger tous ceux qui iraient
au monastère, ou qui en reviendraient.
Cette chartre de fondation fut signée par
un grand nombre de seigneurs, qui furent
heureux de coopérer ainsi à une œuvre
qui ne pourrait qu'être agréable à Dieu.
Au premier rang, nous voyons figurer

Mont-Dieu, chartreuse dans les bruyères près de
Lodan.

Ingelbert, prieur du Val-S'-Pierre près de Verrins
(Bisnes) vivait plus tard évêque de Châlons sur
Saône.

5

la signature de Rotrou, archidiacre d'Evreux
cousin du fondateur, depuis archevêque
de Rouen; puis viennent celles d'Adam
chapelain, de Girard chapelain de Montagne
de Guillaume de S'hard, de Guillaume
de Villeray, de Hugues prêtre de Teings,
de Julien de Maures, de Galleran du Bin
la Garenne, qui déposa sur l'autel tout
ce qu'il possédait sur lui, ainsi que son
fils Geoffroy; d'Hugues de Courcerault,
de Guerin de Lorrain, de Robert et André
de Trulay; de Robert de S'hard; de Guil-
laume de Boece, de Godfroy de Courtieux;
de Robert Guerret; de Simon Voyer; de
Guillaume de S'brun; Gauthier Boslen,
Jean de la Bellevisinière; Touques de
Vieux-Pont; Gauthier de Bin-la Garenne,
Genais de Maichenay; Hugues de Cougan-
trai et plusieurs autres dont les noms
sont moins connus. Tous ces seigneurs
assistèrent avec Rotrou, sa femme, Ma-
thilde, Geoffroy et Etienne leurs fils,
à la pose de la première pierre de la
Chartreuse, le 29 juin, fête de S'-Pierre
et de S'-Paul.

Le même jour, Rotrou, remit la chartre de
fondation à son cousin Rotrou archi-
diacre d'Evreux, qui la donna aussitôt
à Simon, prieur du Mont-Dieu; d'Ingel-
hard prieur du Val-S'-Pierre, en présence

de quatre religieux du même ordre : Defer, Guillaume, Jean et Girard, après quoi Brotron se retira en laissant la garde du monastère aux moines Pierre et Procolphe et au coureur Hubert, qui allait diriger les travaux de construction du monastère.

La même année, Troger évêque de Gees, du diocèse duquel dépendait la Chartreuse, confirma les donations de Brotron et fit savoir en outre, que Galeran du Sin la Garenne, Geoffroy son fils, Hugues de Courserault, Guil laume Forestier et ses fils renoncèrent à tous les droits qu'ils prétendaient avoir dans la forêt de Reno. L'abandon des mêmes prétentions serait été faite quelques années après en 1185 par Gervais de Neufchâtel, et confirmé la même année par Brotron III.

L'année suivante, en 1171, Pierre de Belles abbe de S. Pury, le même qui, peu de temps après, fut évêque de Chartres, écrivit au Cardinal Albert, légat du pape pour la France, en faveur des Chartreux, et le pria instamment de les aider; mais la cour romaine avait d'autres soucis que de venir au secours de ces pauvres religieux, car elle se trouvait engagée dans

11) Le cardinal Albert fut depuis le pape Grégoire VIII.

la fameuse querelle des guelfes et des gibel-
lins, et ce n'est qu'en 1180, c'est-à-dire quatre
années après la défaite et l'humilia-
tion de Frédéric Barberousse par le
Saint-Siège, que le pape Clément III
assis alors solidement sur le trône ponti-
fical, approuva par une bulle la fonda-
tion du Val-Dieu, en concédant plusieurs
privileges importants aux Chartreux de
ce monastère. Il les prenait d'abord
avec tous leurs biens, sous sa protection
et sous celle de l'apôtre Saint-Pierre,
confirmait les donations faites par
Rotrou, l'abandon que Galeran du
Pin-la-Garenne et autres avaient consen-
ti en leur fureur dans la forêt de Réno,
et exemptait les habitants de la chartreuse
de payer les dîmes des terres qu'ils
cultivaient ou faisaient cultiver.
Il leur permettait en outre de recevoir
parmi eux tous ceux qui, fuyant le
monde, désiraient embrasser le vie
religieux; mais il enjoignait à ces
derniers, de ne s'éloigner de leur soli-
tude, après leur conversion, qu'avec la
permission du prieur.

Il défendit enfin sous menace d'anathé-
mes, de ne commettre, aucun rapt,
vol, meurtre au préjudice des Chartreux

et ordonna que la porte du monastère restât⁸
toujours ouverte aux allants et venants.
Cinq ans après la promulgation de cette bulle,
en 1185, Lisiard, évêque de Seez, confirmait les
possessions du Val-Dieu dans son diocèse et les
donations précédemment faites.
Surveillant que les Chartreux recussent ainsi des
privileges et des confirmations de ces privileges,
ils travaillaient avec ardeur à la cons-
truction de leur monastère. La vallée
qui entourait leur maison, jadis inféconde
et fréquentée seulement par les bêtes sau-
vages et les brigands, se transformait
sous leurs mains en terre arable et prâtures;
on eût alors cherché vainement le Val du
Diable jadis si redouté des voyageurs et
des populations voisines, on eût trouvé à
la place le Val-Dieu, non aimé et vénéré
et qui devait lui rester désormais.

II

Dedication de l'église de la Chartreuse - Dona-
tions - Noms des principaux donateurs -
échanges - Privilèges et confirmations de pri-
vilèges - Accords - Procès

En 1188, les travaux étaient à peu près terminés
et Pierre de Belles, alors évêque de Chartres,
fit la dédicace de l'église de la Chartreuse,
au milieu d'un grand concours de nobles
d'ecclésiastiques et d'habitants du voisinage.
De cette dédicace partit une ère de prospérité
pour les Chartreux; les dons et les aumônes
leur arrivèrent de jour en jour plus
nombreuses et plus pressées.

Geoffroy, fils de Rotrou, ratifia toutes les
donations faites par son père en y ajou-
tant même une rente de trois muids
de vin. Guillaume, son frère, évêque de
Châlons et comte de Perche, augmenta
en 1200 cette rente d'un autre muid de
vin à prendre, chaque année à Nogent-
le Rotrou; et Jean II duc de Bretagne
et seigneur de Nogent, pour se dégager de
cette redevance, donna en 1301 les trois arpens
de vigne sur lesquels ~~étaient~~^{ils} perceraient les
quatre muids de vin.

Jourdain, évêque de Lisieux, donna et aumôna
en 1200 une rente annuelle d'un demi muid
de sel à prendre sur les salines de Couques
en Normandie; et vers la même époque,

10

Gauthier l'abbé, donna en pur don toute sa terre de Charneilles, et au mois d'avril 1245 le chevalier Hugues de Lincelles faisait don de tout ce que les religieux avaient acquis ou pourraient acquies dans son fief de Doucelles en les exemptant de toutes corvées envers lui et ses successeurs moyennant six sous et huit deniers.

Qu'il nous soit permis de noter ici en passant l'importance de quelques unes de ces donations; l'une, celle de Guillaume évêque de Châlons, nous apprend une fois de plus que la vigne était autrefois cultivée avec succès dans nos régions; l'autre, celle de Jourdain évêque de Lisieux, permet de rectifier l'article consacré à ce prélat dans la Gallia Christiana qui ne fait mention de ce prélat sur le siège épiscopal que le 10 janvier 1202.

Il serait facile de multiplier l'énumération des donations faites à la Chartreuse; mais ce serait monotone et de peu d'importance, en dehors de quelques unes qui font connaître les usages et les mœurs de ces époques reculées, telles que donations d'Anquilles et de harenys faits à différentes époques. La première datée de 1236 est faite à titre perpétuel par Pierre de Clairieu, élu archevêque de Rouen. Elle consiste en

Deux mille harengs, à prendre chaque année " à Dieppe, dans la première semaine de carême. La seconde portant la date de 1258, confirme à la Chartreuse, au nom de Robert Goubert, évêque de Coutances, neveu et héritier de Gillain, autrefois évêque de Coutances, la rente de mille harengs que cet évêque s'était engagé à payer annuellement à l'entrée du carême, et pour laquelle, il avait hypothéqué une maison à Caen, située sur le pont appelée maison des marmittes, enfin la troisième autorisée dans la seconde moitié du XIII^e siècle par un certain Roger de Rupers et Rodolphe son fils, comporte une rente annuelle de mille anguilles ou bien cinq cents anguilles et autant de harengs.

De ces trois donations, il ressort que les pêcheries de Dieppe, appartenaient à cette époque en totalité ou en partie aux archevêques de Rouen, et que probablement, il y avait également des pêcheries à Caen. Il est même probable que ces anguilles provenaient de cette localité, car tout le monde sait que l'embouchure de l'Orne entre Vistrabain et Gallenelles est encore aujourd'hui fort riche en poissons de cette nature.

19

Les plus empressés à inscrire leurs noms au
nombre des bienfaiteurs de la Chartreuse
étaient surtout les seigneurs du voisinage.
Nous voyons figurer sur la liste, outre les
noms déjà cités, ceux de Thomas de Cougandrai
et de Béatrix sa femme, de Robert de Cou-
gandrai, du chevalier Jean de Champhaer,
du chevalier Nicolas de Burrel, du chevalier
Hugues de Corion, de Guillaume des Flais,
de Jeanne épouse de Procope de Chaumont,
de Jehanis de Brulai, de Jean des Flais,
d'Emmeline dame des Flais; de Guillaume
de Villeroi, d'Etienne d'Heumerai, de
Pierre de Reniers, de Michel de Reniers, d'
Hugues de Villiers, de Guillaume de la
Bloussage, de Gelain de Bont, de Guérin
mérot de Montagne et d'un grand nombre
d'autres seigneurs.

Les donations ne étaient faites parfois
aux Chartreux qu'à certaines conditions:
l'abandon d'un privilège de leur part,
par exemple. Ce n'était alors qu'une
sorte d'échange de part et d'autre, mais
le plus souvent à l'avantage des reli-
gieux. Un échange de cette nature fut
fait le vendredi de Pâques 1349 entre
les Chartreux et Marie d'Espagne, seconde
femme de Charles II comte de Flandre et
Arençon et ^{princesse} souveraine du
Brabant. Elle leur faisait une donation

considérable moyennant l'abandon du droit ¹³
qu'ils possédaient de faire paître leurs che-
vres dans le forêt de Rens.
Ce n'était pas toujours des dous de terre, d'ar-
gent, de denrées que recevait la Chartreuse;
à ceux-ci s'ajoutaient des droits honorifiques,
des exemptions de taille, de coutume, de
corvées. C'est ainsi que Brotron, le fondateur
suivant un acte confirmatif en date du
roi Saint-Louis en 1255 donna à la Char-
treuse un habitant de Mortagne. G. de
Bullemail lui donna un moulin qui
et son héritier en s'engageant à les
charger, si les religieux n'étaient pas
satisfaits de leurs services. Louis de
Blois, comte de Clermont, donna à per-
petuité; également un homme Robert
de Fontanet, sergent à Chartres, exempt
de toute taille, coutume, cherarchie... etc.
en s'engageant lui et ses héritiers à le
charger si c'était nécessaire.
quel était exactement le service de ce
sergent? Ce pourrait être un sergent
franc, chargé de la garde des bois, de la
prise ou garde du bétail troué en dom-
mage; un sergent messier, prairier
ou charrier qui avait pour office de
veiller sur les poissons, ce pourrait être
simplement un salet, le mot sergens
employé dans le texte, ayant toutes ces

significations.

Si la Chartreuse recevait ainsi parfois en pure don, des hommes pour un service particulier, elle en recevait aussi, qui se donnaient à elle librement et de leur plein gré. On les appelait donats ou oblats (lati, donati, oblati). Ces hommes, qui étaient toujours des séculiers, se donnaient volontairement au couvent avec tous leurs biens et recevaient en échange, le gîte, la nourriture, le vêtement. Ils différaient des moines en ce qu'ils ne faisaient pas profession et portaient les vêtements des séculiers, et se distinguaient des serfs en ce qu'ils conservaient le célibat. La cérémonie de leur entrée au couvent était assez curieuse: ils devaient se mettre la corde de la cloche du monastère autour du cou, les deniers sur la tête, puis poser la tête sur l'autel. On trouve des donats que reçut ainsi la Chartreuse, citons un certain Girard le Chercheur qui se donna par contrat passé pardevant Jehan Le Maire, clerc, tabellion juré de la châtellenie de Montagne, avec tous ses biens, meubles et héritages à condition d'avoir et tous les vivres nécessaires, sa vie durant, de boire, de

mengier, vestir, chausser, coucher et hors-⁵
teller et toutes autres choses qui a corps
d'homme soustenir appartient, selon
son estat, et d'estre participant es messes
et biens de la dicte pieuvre 27.

En dehors de ces donations, le Val - Dieu
recevait aussi de nombreux privilèges
et confirmations de privilèges, soit de
la part des papes, soit de celle des rois
de France, ou même, simplement des
comtes d'Blérion. Au nombre des papes
qui confirmèrent et accordèrent des pri-
vilèges spéciaux a cette maison, citons
Innocent III qui en 1209 lui confirma
tous les privilèges accordés par ses préde-
cesseurs Alexandre III, en y ajoutant de
nouveaux, entre autres, celui d'empêcher
tout religieux d'acquiescer ou de construire
en deça d'une demi - lieue des limites
de ses possessions, Grégoire IX qui en 1237
rappela les termes des bulles précédentes,
et Jean XXI, qui en novembre 1276, dans
une bulle datée de Viterbe, lui confir-
ma toutes les libéralités et les li-
bertés précédemment accordées par
les papes, les rois et les seigneurs.

Au nombre des rois de France, St Louis
dans une chartre datée de Paris au mois
d'août 1233, sanctionna tous les dons
et privilèges antérieurs. Enfin au nombre

16

Des comtes du Berche, Charles 1^o J. Valois, comte d'Alençon et du Berche, lui confirma en 1314, par lettres patentes, le droit de chasse dans les bois de Bréno, bois, qui, comme nous l'avons vu plus haut, appartenait à la Chartreuse depuis sa fondation; et au mois de juillet de la même année les assises de Montagne, en vertu de ces lettres, défendirent aux officiers du Berche de les troubler en ce droit. Cette défense ne fut pas toujours observée; car en 1343, Charles II comte du Berche dut rappeler et confirmer les lettres données par son père en 1314, en y ajoutant le droit de pâture dans cette même forêt. Les seigneurs du voisinage, ne respectaient pas toujours ce droit de chasse, témoin le fait suivant trouvé dans la disposition des témoins faite dans une enquête de 1412 pour vérifier les droits de haute-justice, de libre disposition des bois, de forfaitures, épaves, chasses.... Un des témoins affirma que les Chartreux avaient gardé dans leur bois et que feu le seigneur de Launay, le prieur alors, en fit porter son harnais, et mener ses chiens et oui-jore qu'il alla les chercher à chasteau de Van-Dieu et lui furent rendus. Les querelles des Chartreux, avec les officiers de la querie du Berche, n'étaient pas les seules, qui vinrent les tourmenter. D'autres-ci s'en joignaient d'autres d'un genre tout différent. Tantôt, il leur fallait procéder à des saisies de fiefs, faute d'hommage,

de foi ou d'argent rendus, à rentes ou de
feux non payés, tantôt ils devaient
défendre leurs privilèges menacés par des
religieux du voisinage, leurs intérêts ou
ceux de leurs fermiers, enfin lutter
contre les prétentions des curés de Seings
ou des paroisses voisines aux collations
et aux dîmes de ces paroisses. Qu'on
n'aille pas croire, cependant, que les Char-
treux vivaient au milieu de procès
continuels. Leur sagesse, leur modération
terminaient presque toujours à l'amia-
ble ces procès naissants, comme le prou-
vent les accords, les transactions trouvés
en très-grand nombre dans les archives de
l'abbaye ^{monastère}.

en 1247, par exemple, nous les voyons avec
prises avec les religieux de la Trappe, leurs
voisins. Ces derniers avaient fait des
acquisitions en deça d'une muraille
de leurs possessions, ce qui était con-
traire aux privilèges accordés aux
chartreux du Val Dieu par le pape
Innocent III. Sur les réclamations de
ceux-ci, les Trappistes envoyèrent un
des leurs à la Chartreuse. Un accord
fut conclu, et il fut convenu de
part et d'autre, que les religieux de la
Trappe conserveraient leurs droits qu'
ils avaient sur la maison de feu
Guillaume, autrefois recteur de l'église

13
de S^t Mand de Reno, sur la metairie de
Maphete et sur Douze sous qui lui sont faits
par Laurent Herri; mais qui en compen-
sation ils donneraient aux Chartreux, neuf
livres tournois annuels et perpetuels et
qu'ils seraient tenus de faire cette rente
ainsi qu'il suit: 22 quatre livres tournois
a la feste de la S^t Remy, et cent sous tour-
nois a la naissance du Christ. L'accord
porte aussique les trappistes ne pourront
rien acquerir désormais en deça des li-
mites prescrites dans la bulle d'Inno-
cent III et que jusqu'au paiement de
la somme indiquée ci-dessus, le prieur
et les Chartreux du Val-Dieu seraient
en droit de les traduire en justice.
Pour plus de sùreté les Chartreux avai-
ent fait approuver cet accord par Geoff-
roy incigne de Seey.
En 1404, c'est avec le cure de Seings, Belot
d'Polers, que nous les trouvois en contes-
tation. Celui-ci reclamait les dîmes
des labourages faits sur leurs heritages
dans sa paroisse, celle de leurs arri-
maux, paissant dans cette paroisse et
enfin les oblations du sacretuaire de
S^t Vincent, faites chaque année le jour
de la S^t Vincent devant la porte du Val-
Dieu. Au lieu de se lancer dans un proces
long et coûteux, on s'arreta a une
transaction, et on convint simulta-
nement pardevant sire Bigot, clerc

19
gardi des sceaux de la châtellenie de Montagne et tabellion du lieu, que le curé et ses successeurs auraient le droit de prendre les dîmes sur certaines terres de la paroisse de Seings, énumérées dans l'acte de transaction, mais qu'ils n'auraient en général droit qu'à la demi-dîme sur le nourriture des animaux paissant dans cette paroisse, et qu'ils abandonneraient dès lors aux Chartreux toutes les oblations faites devant la porte du Val-Dieu. Cette transaction fut ratifiée en 1413 par Jean, évêque de Sees.

Enfin, en 1477, les religieux bénédictins de S^t Evroult, se plaignant du tort que les Chartreux faisaient à leur fermier Jehan Gobier, en élevant le cours de la Sarthe à partir du moulin du Bre jus qu'au moulin à blé du pont de Chêne, l'affaire se traita encore à l'amiable pardevant le curé et tabellion à Montagne, en présence de Jean Jehan Baignet, prêtre de S^t Evroult, procureur de ce monastère, de Jehan Gobier, leur fermier, et de Jean Thomas Guynart religieux et procureur de la Chartreuse. On arrêta de part et d'autre que les Chartreux et leurs fermiers ne pourraient à l'avenir tenir, ni faire tenir le cours

de la Sarthe du moulin du Bre à celui du
Chêne, plus haut que les mers qu'on
y avait plantés ce jour là en présence d'
experts, de façon que le moulin du Bre,
puisse faire considérablement de la farine.

Cependant si les Chartreux, tout en
sauvegardant leurs intérêts, cherchaient
à ménager ceux de leurs adversaires, ceux-
ci se montraient parfois intraitables.
Tout accord devenait alors impossible,
on avait recours, dans ce cas, aux tribu-
naux, seuls juges en ces matières. Mais
rendre ici justice aux Chartreux, qu'ils
ne le faisaient qu'à la dernière extrémi-
té et contraints, en ayant, autant que
possible, le soin de mettre le bon droit
de leur côté. C'est ainsi que nous les trou-
vons en procès avec les religieux de Saint-
Père en Vallée de Chartres. Ceux-ci récla-
maient les terres de la paroisse de Boissy
le Sec, bien qu'elles appartenissent aux
Chartreux. Les derniers tout naturelle-
ment ne voulaient pas faire abandon
de leurs droits en faveur de leurs adver-
saires. Il fallut plaider. L'affaire vint
d'abord devant le siège présidial de Char-
tres qui donna gain de cause aux Char-
treux. Ceux de Saint-Père ne voulurent
pas céder et en appelèrent au parle-
ment de Paris en 1570 et aux officialités

Chartres et de Sens en 1573. Les trois tribu-²¹
naux confirmèrent successivement la
sentence rendue par le présidial de Chartres
et condamnerent les religieux de St. Père
à payer les frais du procès, montant à la
somme de 187 l. 6 s. parisis. En conséquence
de quoi, les Chartreux, firent immédiate-
ment procéder à la saisie des biens de ceux
de St. Père, jusqu'au paiement complet de
cette somme.

Tous les procès ne tournaient cependant
pas ainsi à l'avantage des Chartreux. Il
arrivait parfois qu'ils avaient le dessous,
rarement, il est vrai, et c'est ainsi qu'ils
furent condamnés le 3 sept. 1726 de con-
cert avec les habitants de Teings à faire
à leur compte, les réparations du chœur
et de l'église paroissiale de Teings, répa-
rations qu'ils auraient voulu mettre à
la charge du cure.

III

guerre de cent ans - Anglais et Navarrais
dans le Berche - Ils occupent Montagne,
dirigent la Chartreuse - elle est rebâtie
par Pierre II comte de Blençon et du Perche -
mort de ce prince - Son testament en
faveur de la Chartreuse - Son inhumation
dans l'église du Val - Dieu - Son épitaphe -

Nous n'avons vu jusqu'ici qu'une ère
de prospérité pour les Chartreux; mais
cette prospérité ne devait pas être de
longue durée; car arrivait l'époque
néfaste dans notre histoire, celle de la
guerre de cent ans. Nous rapporterons,
de cette guerre, les seuls faits touchant
cette étude. Les Anglais, au moment
de leur quatrième invasion, avaient
divisé leurs forces en deux armées: l'une
s'avançant par la Guyenne sous les
ordres du Prince Noir, fils aîné d'Edouard
III; l'autre par la Normandie sous ceux
du duc de Lancastre. Celui-ci, après s'être
réuni aux Navarrais de Philippe de
Navarre, se jeta sur le Berche, où il
eurent coup sur coup plusieurs petites
villes, entre autres Montagne, qu'il occupa
en 1356. établi solidement dans cette

ville, il envoyait de là des bandes dans toutes²³
les directions soit pour faire des reconnais-
sances, soit pour se procurer des vivres.
Les bandes commettaient sur leur passage
toutes sortes de crimes, exerçaient tous les
brigandages. Aussi la réputation des
richesses de la Chartreuse, grossie encore
par la renommée, était depuis longtemps
venue jusqu'à eux; c'était une bien forte
tentation pour des hommes qui ne
voyaient dans la guerre qu'une occasion
de pillage. Ils y accoururent bientôt,
la saccagèrent et la réduisirent au plus
complet dénuement.

Dussitôt après le départ des brigands, les
Chartreux revinrent dans leur maison
et songèrent à la réparer, à relever les
murs écroulés, à refaire les toitures
détruites, à restaurer l'église dépourvue
de toutes ses richesses. Ce fut au Sirey II,
comte d'Alençon et du Perche, qui échut
ce soir, et il s'en acquitta avec
tant de largesse et de générosité qu'à
juste titre il fut nommé le second
fondateur de la Chartreuse.

On sait que ce prince surnommé le
bon et le noble, fut en 1360, en exé-
cution du quinzième article du traité de

24

Bretigny, passé entre les rois de France et d'Angleterre, baillé en otage en Angleterre avec plusieurs autres princes et seigneurs français, comme gage des promesses faites par le roi Jean. Délivré après la mort du roi, il vint en France et commença aussitôt la restauration du Val-Dieu; mais sa grande générosité envers ce monastère, eut tout son effet, seulement après la tenue des états-généraux pour le régence de Charles VI et la guerre de Flandre où il se rendit avec son fils Jean. Dégoûté alors du monde, il se retira dans la Chartreuse, agrandie et embellie par ses soins. Sa fille Jeanne, attirée par les vertus des moines, ne tarda pas à s'y retirer également, dans une chambre appelée depuis la chambre de Madame Jeanne. Elle choisit cet appartement près de l'église et fit ouvrir une petite fenêtre donnant sur l'autel, afin de pouvoir assister à tous les offices de la journée. Jeanne et son père contribuèrent en particulier au rétablissement de l'église, dont ils firent refaire la voûte et les murs

itérieurs. Ils ajoutèrent de nouveaux édi-³⁵
fices aux anciens et firent élever le grand
portail, appelé pour cette raison, portail
du comte Pierre.

La vie de ce dernier à la Chartreuse, était pres-
que celle d'un religieux. journalièrement,
dit-Pierre Courlin, dans son histoire du
Berche, il assistait aux heures de dévotion
et de l'office avec les moines. Il se levait
et se couchait avec le soleil pour chanter
des hymnes et des cantiques à la louange
du Créateur.

Il mourut dans son château d'Argentan
le 20 sept. 1404. Par son testament qu'il
avait fait quelques jours auparavant, il
donnait et laissait au prieur et couvent
de la Chartreuse du Val-Dieu, cinq cents
écus d'or une fois payés du prix de 22
sols, 6 deniers pièce ou monnaie de
la même valeur. Son désir était que cette
somme leur fut versée immédiatement
pouvu toutefois qu'ils voulussent bien
recevoir son corps au milieu d'iceux,
quand le temps de son trépassement
serait advenu au bon plaisir de
Notre Seigneur.

Il fonda quatre nouvelles cellules ou quatre
religieux nouveaux devaient prier pour
lui et les siens jour et nuit, et les recom-
mander spécialement en leur memento
en toutes les messes tant des vifs que des
H

trepassés. Il astreignit en outre le prieur²⁶
à couvrir audit lieu à remplacer im-
médiatement celui ou ceux de ces quatre
moines aussitôt leur mort, de façon
que les quatre cellules soient toujours
occupées.

Pour l'entretien de ces quatre religieux
il donna huit vingt livres de rente
à prendre au Coussaint et à l'Ascension
assises ainsi qu'il suit: « soixante cinq
livres de rente que le prieur de S^{te} Polesse,
membre de l'abbaye de Grestain, était
tenus de lui faire et payer, par chacun
an aux termes de Coussaint et Ascen-
sion, par moitié; item quinze livres
de rente en deniers auxdits termes de
Coussaint et Ascension par moitié,
à cause et par raison de l'hébergement
jardin, domaine et autres appartenan-
ces de Gaussey, sis près de sa ville de Ver-
meil; item cinquante cinq livres de
rente assises sur toutes les acquisitions
que ces moines avaient faites de Colin
de la Barre et de Jehanne sa femme, de la
terre de Soligny, sise au comté de Briehe
et de l'étang de la Jacquelière; item vingt
cinq livres de rente assises sur la terre
de Saint-Paterne sise en la baronnie de
Ponnois, ce qui parfaisait les huit vingt

Le 19 septembre 1865 - procès verbal notarié
au Val-Dieu, constatant la prise de
possession par M^r Baxter de S^t Vincent,
Des ossements de Pierre II Duc d'Alençon
mort à Brégentou le 20 sept. 1404 et enter-
ré dans l'église de la Chartreuse du Val Dieu
ainsi que sa fille Jeanne morte le 6 août
1405.

Les fouilles faites avec l'autorisation de M^r
Desnos, par M^r Harard, jardinier-royer à
Longny ont amené la découverte de trois
tombeaux à côté l'un de l'autre. La tombe
du milieu, où étaient les ossements est
parée de carreaux en terre cuite, séparée
des deux autres par des petits murs en
pierre calcaire. Elle a 0,93^m de large sur
2,24 de long; la profondeur de chacune est
de 1^m,40.

On a trouvé: une tête entière d'adulte; un
humerus, un radius, une portion d'omo-
plate, deux vertèbres, deux portions de
côtes; une partie supérieure du sacrum;
2 fémurs dont un sans tête; deux tibiaux
dont un seul entier; deux moitiés de
peroné. Ces os d'après leur volume et leur
structure, appartiennent, disent les doc-
teurs, au même squelette. Les ossements
ont été mis dans une caisse scellée de ca-
chets portant l'empreinte des armes du Val-

lignes.))

Cette même année 8 octobre 1404, son fils Jean I^r, comte d'Alençon et du Perche, confirma et ratifia ces donations, qui furent de nouveau approuvées en 1487 par René Duc d'Alençon et comte du Perche.

Ainsi que Pierre II, l'avait demandé dans son testament, son corps fut ramené au Val-Dieu. Il fut inhumé à l'endroit où l'on sonnait les cloches. Son tombeau ne fut, suivant son désir, surmonté d'aucun monument. On inhuma plus tard à ses côtés sa fille Jeanne morte en ~~1404~~ 1405. (Voir la suite) Avant la révolution, l'on voyait encore leur épitaphe dans le chœur de cette église.

À main droite, à côté du maître-autel on lisait: Cimetiére de Pierre de Valois comte d'Alençon, seigneur fondateur de la maison. Puis étaient inscrits les vers suivants:

«Ci devant, gist Pierre de Valois,
grand amateur de Dieu et de ses lois,
Prince, seigneur de ce qui après sa vie
Un roy chrestien de voir a bonne envie.
Comme un oiseau se laisse pour voler
Il s'est desmis pour mieux au ciel aller.
Pour les vertus fut plus qu'un Achille

Dieu. M^r. S. Vincent dut déposer cette caisse
dans un petit caveau qui existe dans l'église
de Sim - la gareure, jusqu'à ce qu'on le
transporte à S. Denis.

Le même jour, procès-verbal fut fait au
Sim la gareure constatant le dépôt de la
caisse, dans le caveau creusé sous la marche
en bois de l'autel de cette chapelle, sur
lequel a été replacé la marche de l'autel
cette marche a été scellée avec quatre
pattes fer.

28

Contre pechie fut plus qu'un Hercule.
Le pauvre aimoit beaucoup plus que le riche
Qui par pouvoir ou par dol toujours triche
Bon ce, est le nom de Pierre le loyal.
Plus frequenté que de prime royal
Ors qu'il fut proche de la couronne
Lant il trouva pieté douce et bonne,
Qu'il rescut cians en toute humilité.
Sa fille aussy gardant virginité
Ayant toujours sa lampe pleine d'huile
Comme les cinq sages de l'evangile.
Le temple icy tant de volute que parois
Seirent refaire a leurs propres depens
Et pour une deus une chambre un peu haute
Sans le rapine offrirent un holocauste
Car luy et elle estaint justes et bons
Lant que d'autrui ne prenoient biens ny dons
Bondey ils ont d'un voloir magnifique
Quatre chartres plus que le nombre antique
Le diable ils ont le monde et chair vaincu
Et sont bien morts comme ils ont bien rescu
Baisiblement, le vingtiesme septembre
Mil quatre cens quatre un chacun membre
Du bon seigneur la chaleur delaisa,
Et peu apres sa fille trespassa
Leurs corps poses dans une même fosse
N'ont dessus eux de sepulture grosse,
Pour remarquer de tel sang le tombeau
Il n'y a rien engrave bon ny beau,
Bourgeois cela? car telles belles marques

29

Sont volontiers les hautains les remarques,
Et pour autant ce comte d'Ableson
Humble en son cœur n'y voulut de façon
Ainsi qu'avec luy sa fille fut ensemble
Tout simplement inhumé en ce temple
Ou si leurs corps ne sont point élérés
Leurs esprits moins n'en sont pourtant saluez
Qui est le point que par humbles mérites
Ont désiré vivans ciens comme hermites
Que Dieu leur doinst, si ne leur donne
Ou en esprit ensemble puissent estre
Comme en leurs corps sont en ce lieu terrestre

Requiescant in pace. Amen.

À main gauche du maître-autel se trou-
vaient les vers suivants:

Au Val-Dieu, dessous une pierre
Repose le comte Pierre
D'Ableson nay de sang royal
Nommé par droit Pierre loyal
Qui longuement par un temps dict,
Et loyaument s'achey devoit
Il trespassa si comme je di
De septembre à un vendredy
Vingtiesme jour sans rien rabattre
En l'an mil quatre cents et quatre;
Les simples gens devoit fort
Voit ne vouloit qu'on leur fait tort
Baisiblement les voust garder
Sans empeschement leur donner,

30

Que son doict il ne demandoit
et de l'autrui rien ne vouloit
Bien il ne doit estre reclamé
au cœur, pensée et volonté
Si prions Dieu dévotement
et de bon cœur pitieusement
Que son âme par bon Durgs
soit la gloire de Paradis.

Le fils d'un prince aussi généreux que
Pierre II en faveur du Val-Dieu ne pou-
rait pas ne suivre l'exemple de son
père. Aussi, le royons-nous quelques
années après la mort de ce dernier
(27 novembre 1410) donner et octroyer
aux Chartreux de cette maison, par
l'entremise de Jean de Beaugency,
vicomte du Perche et son commissaire
en cette partie, charge et licence de tenir
toutes leurs acquisitions ou dons, en
payant seulement la moitié de la
finance.

Rien ne troublait alors le calme et la
tranquillité de la vie des Chartreux.
Le grand schisme d'Occident qui durait
depuis la mort de Grégoire XI (1378) et
qui avait divisé leur ordre, comme le
reste de la catholicité, venait de se ter-
miner au concile de ~~Sise en 1409~~
Constantinople en 1414

la ^{mort} disposition ~~des deux papes~~ ^{de} Gregoire XII et Benoit XIII, et par l'élection d'un nouveau pape ~~Alexandre~~ ^{Martin} V reconnu par tous les Chartreux réunis. Les deux généraux qui dirigeaient depuis le début du schisme, l'un, les chartreux Italiens et Allemands, l'autre, les chartreux Français, espagnols venaient de se démettre simultanément de leurs offices et avaient été remplacés par un seul général, le saxon Jean de Griffement, prieur de la Chartreuse de Paris, ce qui rétablissait leur unité dissoute.

Il n'en était malheureusement pas de même de celle de la France, qui se trouvait toujours dans une mauvaise situation. Le traité de Bretigny n'avait rien changé des prétentions du roi d'Angleterre et de Charles le Mauvais. La question de la succession de Bretagne était toujours pendante. Ce traité n'était à tout prendre qu'une simple trêve que les deux partis devaient mettre à profit pour renforcer leurs armées et prendre de nouvelles dispositions de combat, aussi les hostilités recommencèrent-elles plus vigoureusement que jamais quatre ans plus tard en 1364 et à partir de cette année, jusqu'à la fin de celle

la mort

Déjà sept ans auparavant

(1) Bâles normandes emanant de Henri V, roi d'Angleterre (9 octobre 1417) conservées dans les archives anglaises par J. Dural. Bulletin de la soc. arch. de l'Orne T. XXIV p. 446)

guerre dite de cent ans, les Anglais ne quittent³²
rent guère le territoire français.
En 1417 ils réparaissent de nouveau dans le
Berche. Conduits par leur roi Henri V, ils
s'emparèrent successivement de Caen, d'
Argentan et d'Alençon, puis mirent de
nouveau au pillage les villes, les bourgades
les églises, les monastères de la contrée.
Séparés du souvenir du pillage de 1356, ils
accoururent au Val-Dieu, s'emparèrent de la
Chartreuse, s'emparèrent de tout les ~~biens~~^{avoirs},
mais le roi Henri V rendit les Chartreux
en possession de leurs biens. Grâce à cette
protection du roi d'Angleterre, les moines
retrouvés chez eux, reprirent leur vie tran-
quille pendant les trente dernières années
de l'occupation anglaise.
Ils jouissaient encore de cette tranquil-
lité quand un nouveau malheur vint
fondre sur eux, mettant leur existen-
ce et leur maison en péril. En 1477,
un incendie se déclara dans la chambre
d'un religieux peu de temps aupara-
vant prieur du monastère, et consuma
toutes les pièces qui s'y trouvaient dé-
posées entre autres les titres de la
terre de Poligny, qui, comme nous
l'avons vu, leur avait été donnée par

33
Pierre II à sa mort. Ils en avisèrent aussitôt
Louis XI. Ce roi les autorisa immédiatement
par lettres patentes Jales de Paris le 19
novembre de la même année à jouir et
user pleinement et paisiblement à l'
avenir de tout ce qu'ils tenaient de
comte Pierre II sans être obligés ni con-
traints dorénavant à montrer leurs
titres.

IV

La Réforme - Les Huguenots maîtres de Montagne - Sac de la Chartreuse - Le Duc de Montpensier vient en aide aux Chartreux - Description de la Chartreuse d'après une vue ancienne - Nouveaux privilèges.

—
Aux époques déjà si tourmentées du XIV^e et du XV^e siècles, seraient succéder celles non moins malheureuses du XVI^e siècle. Aux misères créées par l'invasion anglaise seraient se joindre celles occasionnées par les guerres de religion. Parmi les provinces qui eurent le plus à souffrir de ces luttes on peut citer la Normandie et le Perche. Maître de Montagne le 22 mars 1562, Coligny dévasta toute la contrée environnante. La Chartreuse du Val-Dieu était une trop riche proie, pour la laisser échapper. Les religieux avertis de l'approche des Huguenots, prirent la fuite en laissant la garde du monastère à deux d'entr'eux dont l'âge respectable pourrait laisser l'espoir d'être épargnés. Mais rien n'arrêta ces bandes de pillards : tout fut saqué, brûlé, volé, brisé. La vie même des deux religieux âgés Jean Cathusien et Jean Lion ne fut pas respectée. Qui pourrait peindre la désolation des Chartreux à leur retour dans leur chère soli-

trude, leur douleur à la vue de toutes ³⁾
les ruines amoncelées partout. Il ne restait
en effet plus rien: tous les objets précieux
avaient été emportés; on ne voyait plus
que des pans de murs à demi écroulés
des restes de charpentes noircis par l'
incendie. La reconstruction du monas-
tère n'était pas chose aisée; on n'était
plus aux siècles où les monuments reli-
gieux sortaient pour ainsi dire de terre,
au temps où les Broton, les Sierre II fai-
saient de grandes donations aux couvents.
Les Chartreux eurent cependant un
appui puissant: celui du duc de Mont-
pensier, qui obtint de Charles IX une
ordonnance datée du 28 mai 1563, autori-
sant une somme de huit mille livres de

bois.
Grâce à cette somme jointe à celle dont
ils pouvaient disposer, les Chartreux fi-
rent les constructions les plus urgentes.
Ce ne fut que deux siècles plus tard vers
1740, que le monastère fut entièrement
reconstruit et restauré. Cet immense
travail fut mené à bien par dom Jean-
Baptiste Soucaille, co-visiteur de la
province de France et prieur de la
maison. Cet homme d'un grand mé-
rite, qui avait administré la Char-
treuse pendant 32 ans, après avoir arrêté
tous les plans, les fit exécuter. M. de
la Scotière, nous a donné dans son ouvrage

Dans un des parloirs du grand séminaire du Mans, se trouvait, avant la confiscation faite par l'état, un grand tableau peint à l'huile sur toile de 1^m,79 de hauteur sur 1^m,15 de largeur sans compter le cadre qui a 9,10^c de largeur.

Au bas à gauche se trouve l'inscription suivante: Vue de la Chartreuse du Val Dieu fondée le 29 juin de l'an 1170 par Robert 3^e comte du Perche et beaucoup augmentée par Pierre de Valois 2^e du nom, comte d'Alençon et du Perche. Le pape le inhuma avec sa fille jeune l'an 1134 — Lire par le R. P. Miserey, R^x Bened. Scint par Rattier Duserger

1770.

À droite se trouve une légende explicative.

Dans ce même parloir se trouvait un autre tableau représentant la Chartreuse du Parc qui existait à S. Denis d'Orques (Parthe), peint par le même.

Ces deux tableaux proviennent de cette chartreuse du Parc, où suivant l'usage cette maison possédait un certain nombre de vues des autres monastères de l'ordre.

Quand tout fut détruit à la révolution quelqu'un aura ces tableaux de la

Instruction.

37

Or un chanoine de la cathédrale du Mans, M^r Brautouchet, avait conservé deux tableaux qui venaient de l'abbaye de la Couture (actuellement la préfecture) et les donna au grand séminaire pour orner le refectoire. Tent - etc - est-ce lui qui a aussi donné les vues des deux Chartreuses ? ⁹ (1)

(1) Note communiquée par M^r de Bro -
lisson.

5

36

de l'Orne archéologique et pittoresque, avec
une rue ancienne la description du mo-
nastère à cette époque. « Du côté du Nord,
avait le portail du comte Pierre et à
gauche se trouvaient les jardins, longés
à leur partie méridionale par le dortoir
des frères, les bûchers et la boulangerie;
de l'autre côté l'infirmerie des domesti-
ques, la pharmacie, les ferrils et les éta-
bles se prolongeaient en lignes droites.
Quand on avait franchi les portes d'entrée
on apercevait une cour fermée au nord
par le dortoir des frères, à l'est par le
pressoir et les cases, au sud par les granges
le logement des pauvres, la porte du
grand cloître et la cellule du procureur;
à l'ouest par le cuisinier, la salle des
hôtes et le grenier. Dans un autre
petit enclos, à l'ouest du premier et
attenant se voyaient le lavoir, les
cellules du coadjuteur des rentes et
du coadjuteur des bois. La première
cour dont nous avons parlé, commu-
niquait à la cour du grand cloître
par un vestibule placé près de l'
habitation du procureur. La cour du grand
cloître, sorte de parallélogramme était
entourée de cellules, excepté au nord-
ouest, où se trouvait le cimetière atte-
nant à l'église. L'église tournée à l'ori-
ent, était flanquée de ce côté par le tour

Le plan de Jean Miserey, fut gravé en 1769 par Nicolas Jean Baptiste De Boilly, l'écuyer de François et Nicolas et Jean Baptiste De Boilly les célèbres graveurs et peintres d'Abbeville dont la famille était venue se fixer à Paris, à la fin du XVIII^e siècle. On en conserve un bel exemplaire à la bibliothèque nationale. (Bulletin de la soc. hist. et arch. de l'Orne T. XXIV p. 94)

L'église avait déjà été transformée le siècle précédent par l'architecte Pierre Lemuet de Dijon qui venait d'achever le Val de Grâce et de bâtir le château de Laigle et commençait l'église de N. D. des Victoires. (Bulletin de la soc. hist. et arch. de l'Orne T. XXIV p. 94)

De l'horloge, et du côté du nord par le petit cloître et les chapelles, non loin de là était le réfectoire. On trouvait ensuite vers l'ouest, la boutique, la chapelle où les femmes pouvaient venir entendre la messe, le laboratoire et les remises attenant aux étables. On pouvait venir du dehors à la boutique et à la chapelle des femmes. En dehors des autres constructions, il y avait un four à chaux, un local pour la route et une fontaine. 77

Les grandes réparations faites par dom Soucaric, n'empêchèrent pas son successeur dom Birme des champs de faire de nouvelles constructions vers 1755. Il chargea à cet effet dom Miserey sacriste bénédictin pour faire le plan. C'est ce plan que M. de La Sicotière a reproduit. Le jardin qui auparavant était devant le portail fut refait à gauche du grand cloître; la chapelle des femmes située près de l'emplacement du nouveau réfectoire fut reconstruite à droite du portail; à la gauche de ce dernier on plaça la pharmacie. Le portail du court Sierre fut remplacé par un autre plus vaste bâti entre la chapelle des femmes et cette pharmacie. L'église, le grand cloître, le petit cloître, les bûchers, la boulangerie et différents autres bâtiments ne changèrent pas de place; ils furent seulement restaurés et décorés. L'ameublement et l'ornementation intérieure de la Chartreuse ne furent pas plus négligés. On mit tout son soin, à ce que l'intérieur

L. 38
40

égalât en beauté l'extérieur, on pour-
rait voir, dans la chambre des visiteurs
le portrait de Robert archevêque de Rouen
et celui de Jourdain bienfaiteurs de la
maison. Dans le grand salon, le por-
trait de Robert III montrant le plan de
la Chartreuse à ses fils et celui de Pierre de
Valois, faisant admirer le Val-Dieu à sa
fille Jeanne⁽¹⁾. Les quatre tableaux avaient
été peints, paraît-il par Jellain en 1780.
Dans la chapelle, on pourrait admirer un
retable peint par Philippe de Champagne
et représentant l'Assomption de la Sainte-
Vierge, ⁽²⁾ et mesurant 2,08 x 1,87.
Mais surtout ce qui frappait l'admira-
tion des visiteurs, c'était la bibliothé-
que, salle magnifique mesurant vingt
mètres de longueur sur huit mètres
de largeur, enrichie de magnifiques
boiseries en chêne sculpté, d'un goût
exquis, œuvre dit-on des Chartreux.
Sur les rayons se trouvaient alignés

(1) Les deux derniers tableaux sont actuellement
dans la grande salle de la mairie d'Abbeville.

(2) Ne pourrait-on faire ici un rapprochement
entre cette vierge et celle pour laquelle Philip-
pe de Champagne donna un vin consacré
dans les archives départementales des Hautes
Alpes et reproduite dans l'album paléogra-
phique exécuté en vue de l'exposition
universelle de Paris. Voici ce vin: « Je
soussigné, confesse avoir reçu de Jean

environ quatre mille volumes.
Tandis que les Chartreux étaient occupés
à reconstruire leur monastère, à en
aménager l'intérieur, à l'embellir, à
ordonner et mettre en ordre leur bibliothèque,
de nouveaux privilèges et surtout
de nouvelles confirmations de privilèges
étaient accordés au couvent. On sait
qu'il était de tradition, qu'un roi en
montant sur le trône, ou dans le
cours de son règne, confirmait aux
abbayes les donations et les privilèges
accordés par ses prédécesseurs, en y ajoutant
tant parfois de nouvelles libéralités.
Nous avons vu plus haut que Louis IX,

Crouillas, procureur de la Chartreuse de Durlet
la somme de cent soixante cinq livres et
ce pour le moitié du paiement d'un tableau
que j'i promets leur rendre dans un an, de la
hauteur de sept pieds, de largeur cinq ou en-
viron représentant l'Assomption de la Sainte
Vierge; dont content et tint quitte ledit
procureur, sans préjudice du surplus qu'
il me fera tenir en rendant le tableau.
Fait à Paris le 29 juillet 1671.

B. de Champagne. 77

Le tableau de l'Assomption a été transporté
au moment de la révolution au musée
d'Orléans, ainsi que deux autres représentant
l'un Moïse sur le mont Sinaï et l'autre
les quatre évangélistes.

Louis XI et Charles IX n'y avaient pas manqué. Leurs successeurs les imitèrent. Surtout comme les Chartreux faisaient de grandes réparations ou de nouvelles constructions, et que pour ce motif, ils avaient besoin d'une grande quantité de bois, on ne doit pas être surpris de voir que ce soient surtout les privilèges portant sur leurs bois et forêts que ces rois leur confirmèrent ou augmentèrent. C'est ainsi que Louis XIII, le 1^{er} mars 1613, Louis XIV en 1665 et 1670 Louis XV en 1727 leur confirmèrent successivement la libre disposition de leurs bois pour l'utilité de leur maison. Louis XIV fit même plus. Il les autorisa par l'entremise de M^{re} de Barillon son conseiller, maître des requêtes commissaire et député par lui pour la réforme des eaux et forêts au Berche... d'exploiter annuellement 16 arpens de bois, ce qui faisait, paraît-il la centième partie de leurs forêts et d'en disposer comme bon leur semblerait. D'après l'ordre du roi, l'arpentage de ces bois fut fait, et le total donna 1287 arpens, non compris le couvent, les terres labourables, les prés, pâtures, étangs qui s'y trouvaient enclavés, et dont la contenance était de 82 arpens. Deux ans auparavant, le roi avait confirmé à l'ordre des Chartreux tout entier les privilèges qu'ils tenaient des papes et des rois de France, et les avait en outre déclaré francs et quittes à jamais de tous droits de dîmes impositions, tailles, emprunts, gabelles

aides, subsides, redevances et subventions.
A ces privilèges et confirmations de privilè-
ges, se joignaient aussi quelques rares dona-
tions et fondations, entre autres celle fai-
te le 4 mai 1740 par Madame Marie de
Bellegarde, veuve du chevalier Jacques
de Baillenc, de deux nouvelles cellules
et de deux places de profès, et le don
qu'elle fit en même temps de sa terre
de Lormoze, dans la paroisse de la
Mesnière. Ce fut la dernière donation
importante faite à la Chartreuse.

^{Auxiliant}
~~Servitude~~ de l'ordre des Chartreuse - Les coutumes
 Les Chartreuse avaient le privilège de prendre
 au marché le plus voisin leurs provisions
 avant qui que ce soit - Chartreuse adonnés
 aux sciences et aux arts - Imprimerie
 du Val - Dieu.

Aucun ordre n'est plus sévère que celui des
 Chartreuse; le jeûne, le silence, l'abstinence
 de chair même dans les grandes maladies,
 la clôture perpétuelle et le cilice qu'ils
 ne quittent jamais, telles sont encore
 aujourd'hui leurs principales règles.
 La prière, la lecture et le travail des mains
 la copie des manuscrits, étaient leurs
 occupations journalières. Quoiqu'ils ~~ne~~
~~se~~ ^{de leur} fissent leurs repas en commun, les Chartreuse
 étaient ~~libres~~ parfois de faire eux-mêmes
 leur cuisine dans leur cellule ^{par un guichet}.
 Les provisions leur étaient fournies par
 le marché voisin, et pour qu'elles ne
 puissent leur faire défaut, ils avaient
 le privilège d'y prendre les premiers
 toutes les denrées dont ils avaient be-
 soin. Les Chartreuse du Val-Dieu jouis-
 saient de ce privilège au marché de
 Montagne et ils en usèrent jusqu'à l'
 année 1613, où les taxonniers, regrattiers
 et autres marchands les déservirent.

recherches
 manuscrites de Jean
 de la Roche
 de la Roche
 de la Roche

Le prieur s'en plaignit aussitôt à Alexandre⁴³
Brestet, conseiller du roi et vicomte du⁴⁵
Berche. Celui-ci leur permit alors d'
acheter avant sept heures du matin, de
façon que le cuisinier chargé des provisions
puisse revenir de bonne heure à la Chartreu-
se, pour préparer les repas. Il ordonna en outre
à tous les marchands de Montagne de laisser
les Chartreux libres sous peine de 10 livres
d'amende, d'acheter ce qui leur était nécessai-
re avant que ce soit. Cette ordonnance
eut le résultat qu'on souhaitait, et les
Chartreux jouirent, dès lors, de ce privilège
sans contestation.

L'article principal du code de 1581 ordon-
nait aux Chartreux de ramasser et de copier
les manuscrits. Chaque moine n'était pas
libre de corriger arbitrairement les erreurs
répétées, mais il fallait que la correc-
tion subît l'examen du chapitre de la
maison.

Les travaux paléographiques auxquels les
Chartreux étaient astreints de se livrer,
ne les empêchaient pas de cultiver en
dehors des heures fixées les lettres, les
sciences et les arts. Si la Chartreuse du
Val-Dieu n'eut pas de religieux aussi
remarquables que Denis Pichel autre-
ment appelé Denis le Chartreux, Lau-
rent Jurin^{us}, Jean de Billy et autres, il
n'en est pas moins vrai qu'elle eut quel-

44
46
ques écrivains et érudits d'un certain mérite. Leur nom, malheureusement est pour la plupart inconnu, car ils ne signaient généralement pas leurs ouvrages qui sont arrivés jusqu'à nous ou qui sont cités dans le catalogue de leur bibliothèque. Quelques uns même de ces ouvrages imprimés au Val-Dieu, nous font connaître que les Chartreux avaient installé une imprimerie dans le monastère même.

La sculpture sur bois était également en honneur dans cette maison. Les boiseries de la bibliothèque d'Abbayon, celles du chœur et de la sacristie de l'église de Montagne donnent une idée de ce qu'ils savaient faire en ce genre."

(1) Un religieux de la Chartreuse du Val-Dieu, fit un lutrin en bois sculpté orné de figures des vertus théologiques, un maître autel et des stalles également en bois, dont l'exécution avait demandé 30 ans de travail.

La chartreuse d'Azrou (Deux-Sèvres) fondée par Pétronille d'Anjou, comtesse de Thouars, en 1396, fut abandonnée par l'ordre en 1443. A cette époque les Chartreux firent un arrangement avec le vic. de Thouars, qui consistait à partager les revenus du monastère en cinq parties pour autant de Chartreuses déjà fondées : la 1^{re} Chartreuse et les Chartreuses du Parc, de Liget, de Paris et du Val Dieu.

(L'abbé B. Lefebvre : S' Bruno et l'ordre des Chartreux T. II p. 320)

Richesse des Chartreux - Richesse de cense du Val-Dieu - Leurs biens - Leurs rentes - Acquisitions - Emprunts.

35
40

Pris individuellement les Chartreux étaient les plus pauvres de tous les moines; pris collectivement, il n'en était pas de même. Cense du Val-Dieu en particulier étaient les religieux les plus riches de la contrée. En dehors des dons considérables qu'ils reçurent, les Chartreux augmentèrent encore leurs ressources par des acquêts et surtout par une sage administration.

Leurs ressources étaient de deux sortes: les biens et les rentes. Leurs biens étaient considérables et s'étendaient spécialement sur les paroisses de Feings, S. Jean de Remo, S. Victor de Remo et Soligny.

Les rentes n'étaient pas moins nombreuses et se divisaient en rentes en nature et rentes en argent. Elles en nature étaient de toutes sortes: sel, cire, froment, vin, cidre, et presque toutes payables le jour de la fête de S. Remig, de S. Jean, de la Chandeleur ou de Noël. Elles étaient toutes foncières; celles en argent étaient presque toujours hypothéquées sur les biens.

46
48
Ils avaient en outre fait des acquisitions
à diverses époques. C'est ainsi qu'en 1492
ils acquirent une maison avec un jardin
situés à Montagne, dans la rue S^t Nicolas
pour 44 l. 2 s. 6 d. Une autre maison placée
au bout du jardin de celle-ci leur fut don-
née le 8 mars 1586 par un habitant. Ils
réunirent dans la suite ces deux maisons,
et y construisirent une chapelle. Le 13 jan-
vier 1633, l'évêque de Sees leur permit d'
y dire la messe sur un autel portatif
mais à eux seuls.

Ce fut probablement la possession de
ces maisons qui poussèrent les habi-
tants de Montagne à vouloir assujettir
les Chartreux au guet de la ville et du
château: mais ils furent exemptés de
cette servitude sur la présentation de
leurs titres qui les déchargeaient de toutes
contributions ou redevances.

En 1632 ils achetèrent la propriété des
offices de notaire, garde-nottes, tabel-
lion de la ville et chatellerie de
Montagne moyennant la somme de
26.605 livres. Ils possédaient déjà
celle de la paroisse de Seings. L'édit
de Louis XIV du 18 août 1677, créant
les offices de notaires royaux et sup-
primant ceux des tabellionnages en
la province de Normandie, moyennant

47
49
remboursement vint les leur enlever.
Les Chartreux alléguèrent avec raison, que
cet édit de suppression ne concernait pas
le Perche. Il fallut cependant céder et le
15 septembre 1677, parut une ordonnance
pour le remboursement du tabellionage
de Montagne moyennant la somme de 21.970 l.
à prendre sur le trésor royal. C'était donc
pour les Chartreux une perte de 5.245 l.
sur le prix d'achat.

Les acquisitions jointes aux réparations
continuelles mirent souvent les Chartreux
dans la nécessité d'emprunter. Mais ces
emprunts faits dans les mêmes conditions
que celles de leurs rentes étaient toujours
de courte durée.

Au moment où la Chartreuse du Val-Dieu
fut supprimée en 1790 les revenus totaux
étaient de 41.126 l. 13 s. 4 d. soit revenus
des fermes, rentes constituées 40.069 l. et
rentes seigneuriales 107 l. 13 s. 4 d. (1)
Si les Chartreux jouissaient de revenus consi-
dérables ils en faisaient le plus noble usage
en répandant de nombreux bienfaits et des
aumônes considérables dans leurs environs,
suivant les déclarations mêmes de la muni-
cipalité de Montagne et du tribunal de cette
ville en 1791 (1)

(1) Inventaire fait en 1790 - Arch de l'Orne

Les seigneuries et fiefs que possédaient les Chartreux du Val Dieu étaient les suivants :

La seigneurie du Val - Dieu, donnée aux Chartreux, par Brotron III comte du Berche en 1170 ; ils y avaient droit de haute, moyenne et basse justice. Son étendue comprenait la forêt du Val - Dieu, avec les maisons, terres et prés qui se trouvaient entre le chemin de Courmauche à St Victor et la rivière de Courmauche, depuis le gué de Valois, jusqu'au ruisseau de Vannoise qui descend dans cette rivière et faisait la séparation de la seigneurie de la Trette de celle du Val Dieu. Dans cette étendue se trouvait le village de Brochart, la Libertière, l'hôtel Collet et l'hôtel Veron, dont une partie était à rentes seigneuriales et l'autre à fief.

L'arrondissement du Val - Dieu comprenait deux fiefs : le fief de la Libertière et le fief de l'hôtel Veron ou de la Cosnerdière.

La seigneurie de Soligny, donnée à la Chartreuse, en partie par Pierre comte d'Alençon le 14 sept. 1404 à la charge de la rendre par an à son château de Montagne, ce qui

ent lieu jusqu'en 1614, époque à laquelle ⁵¹ 49
Louis XIII les déchargea par lettres
patentes; en partie par Jean Buger le 1^r
juillet 1411.

Ceux qui l'avaient possédée avant les Chartreux
avaient voulu faire passer cette seigneurie
pour une baronnie, mais un arrêt
du parlement du 6 sept. 1631 défendit aux
Chartreux de lui donner cette qualifica-
tion.

Ils y avaient droit de haute, moyenne et
basse justice, avec plusieurs autres droits
tels que le potelage, le regard de mariage
et quantité de cens et rentes.

Plusieurs seigneuries en relevaient:

les seigneuries de Doucelle

" de la Houssaie

" de Boisquillaume

" de Bigeon

de Bellegarde

des Brouviers

de Boix

de Choriol

elle comprenait en outre plusieurs sim-
ples fiefs cens de: Soligny; de St'
Ouen; de St' Gerome; de St' Germain;
de St' Martin; de St' Aubin.

La seigneurie de Boisquillaume ayant
haute, moyenne et basse justice et plu-

20
52

nous autres droits. elle était abonnée
 à 20 livres par acte passé devant le bailli
 de Soligny le 28 janvier 1636. Les fiefs
 qui en releveraient étaient les suivants:

| | |
|---------------------------------------|----------------------------|
| les Boulais, dans la par. de S. Ouen. | |
| la Chauminière " | de Soligni. |
| la Vallée " | de Soligni. |
| la Vigne " | de Soligni |
| le clos Barbey " | de Soligni |
| le bois Berrin " | de Soligni |
| les Geslinière " | de Soligni |
| la Billardièrre " | de Soligni |
| la 1 ^{re} Gastine " | de Soligni |
| Montigny " | de Soligni |
| la Bellestière " | de Soligni |
| le clos du Val " | de Soligni |
| Loisellerie " | de S ^t Germain |
| le fief au Milochet " | de S ^{te} Ceronne |
| les héritages Maulenaine " | de S ^{te} Ceronne |
| le fief du Cartre " | de S ^{te} Ceronne |
| les héritages Martin " | de S ^{te} Ceronne |
| le Boulay " | de Courteray |
| les hauts jours " | de S ^t Ouen |
| les Buteraux " | de S ^{te} Ceronne |
| les Landes " | de S ^t Martin |
| le clos de la Butte " | de Soligni |
| et plusieurs autres héritages | en S ^t Mar |

et Coulonges.

La seigneurie de Bellegarde, en la paroisse de Courroue, abonnée à 20 livres pour tout, par acte passé devant Nereu le 6 juin 1692. Elle avait pour vassaux: le bruison Benchet, la Vallée, le Trêne aux saingliers et la Yareune.

La seigneurie de Bignon, autrement la Blaine, qui avait pour vassaux: Breheru et Mechetif dans la paroisse de Saint-Hilaire; la basse Breumblaye et le moulin de Bremorin dans la paroisse de Sainte-Ceroune. Abonnement à six livres.

La chapelle de Boire par. de S^t Ceroune

Le fief Guilpin

Le fief Guettet, par. de Charternesle

Le fief Vangelay, par. de Soligni

La Souricière, par. de Soligni

Le fief Gontier, par. de Charternesle

Le Chailloué, par. de Soligni

Le fief Lessard, par. de Soligni

Les bois de Soul-Pereé, par. de S^t Hilaire et de Bazoches.

Les bitardières, par. de S^t Jean et de Loise.

Monjalin ou le Rey, par. de Loize et de Villiers

Courtailles ou Courteilles par. de Villiers.

(1) Le fief était composé de 31 arp. 2 bois 1/2

L'estre ou fief Nypren, par. de Villiers
Le Verger, par. de Villiers.

La Charbonnière et goujonnerie, par. de
Villiers.

Vaunoise ou la Mare Bernard, par. de 8^{te}
Croune.

La Carrelière, par. de 8^{te} Croune.

Glinchamp, par. de 8^{te} Croune

Le fief Molet, par. de 8^{te} Croune

La Gillberrière, par. de 8^{te} Croune

La Treunvière, par. de 8^{te} Croune.

Le fief du P. Couhier, par. de Coignon.

Le Bouloy et Mengenson par. de 8^{te} Croune.

Tous ces fiefs relevaient de la 9^{te} de Soligni.

Les deux derniers le Bouloy et Mengenson,

composaient la terre du 6^o Bouloy, qui

ayant été rendue par décret au baillage de

Soligni, fut réunie par les Chartreux à leur

domaine par retrait féodal, suivant acte passé

devant le bailli de Soligni le 19 mai 1685.

La seigneurie de Boix. Les moines étaient

visseris de cette seigneurie située sous la

paroisse de 8^{te} Croune directement sous

Soligni avec moyenne et basse justice. Les

droits ayant été rendus par décret au do-

maine, ils le retirèrent par retrait féodal,
le 10 décembre 1681, par acte passé devant
le notaire de Montagne. Plusieurs fiefs rele-

vaient de cette seigneurie. Les chartreux
avaient sur tous ces fiefs droit de regard de
mariage.

Les fiefs dépendant de la seigneurie de Bois, ⁵³
étaient les suivants: ₅₅

La seigneurie de Chiray
Le Tresnay
La Cassolière
Le Val
Genarides
Le Croc et la Lande
La Durandière
La Bigarric
Le Moulin - Neuf.

La seigneurie de Chiray avait droit de moyenne
et basse justice avec plusieurs ransaux sur
lesquels les moines avaient droit de regard de
mariage et de haute-justice.

Les fiefs qui en dépendaient, étaient:

Le petit Chiray
Le bois Ibereux
La Massière
La Tanerie
La Belinière
La Buardière
La Abuttière
Les Bayers ou Boyers
Le Tresnay
Le Fil: Cassé de Juicent
Le Champéan

Les patronages de la cure de Solignac et de
la chapelle S^t Pierre.

La censive du clos Gueret.

La seigneurie de Doucelle. Cette seigneurie était⁵⁴
située dans la paroisse de Seings, proche de⁵⁵
gubernie. Elle relevait de Solignie. Les
moines l'avaient acquise de Guillaume
de Bouleux le 28 mars 1446, en échange
de la terre de S^t Patern, près d'Alençon
que Pierre comte d'Alençon leur avait donnée.
Ils étaient desservis des fiefs dépendant de
cette seigneurie comme réunie à Solignie, parce que
dans toutes les années qu'ils en avaient rendus
Doucelle y était employé. Ils avaient droit
de haute justice sur toutes ses dépendances.
Le C^{te} d'Alençon et Bernard de la Ferté l'avaient
eue possédée, l'un comme seigneur suzerain,
l'autre comme propriétaire. Hugues de
Courgeon, avait donné en 1230 aux Char-
treux, la dime qu'il possédait comme seigneur
de Doucelle au Bourgneuf et à Montfréux,
situés dans le fief de Doucelle.
Robert de Courgeon, son fils, leur avait donné
en 1244, un septier de blé à prendre sur son
moulin du Breuil, avec le champart au
lieu de Chaudren, dans le fief de la Flage;
plus un septier de blé sur la métairie de
la Forge, en la paroisse de Courroue, tous
lieux dépendant de Doucelles.
Beatrix de Courgeon, fille de Hugues de
Courgeon, ayant épousé Ewen de Villepreux
consentit en 1289, avec que les moines
jouissent paisiblement et sans charge d'
aucuns devoirs seigneuriaux, de ce qu'ils
avaient acquis dans ses fiefs de Doucelles,
dans les paroisses de Seings et de S^t Marc de Reno

c'est a cause de cette alliance que Doucelles fut surnommé Villepreux. De ce mariage naquit Louis de Villepreux, pretre doyen de l'abbaye de Mortagne, qui en qualite de regent souverain de Doucelle, abonna pour 200. cette regie a Guy de Doucelles en 1322. Et Louis de Villepreux avait laisse trois heritiers: Blix Debray, Jean de Journay et Jean de la gougne. A cause de sa femme, Blix Debray ayant rendu son droit successif au c^{te} d'Hermon, ce dernier avait fait partage avec les deux autres heritiers au mois de janvier 1399, a condition qu'ils tiendraient de lui, sans moyen, leurs lots; qu'en revanche ils les garantiraient et feraient pour eux les frais et les services a qui de droit, comme la coutume du Berche l'autorisait. Les fiefs suivants releveront de la regie de Doucelle:

Les Breviers
La Pupiniere et Maigneviere, par de S^t Mars de Reno.

La Chelerie ou le Page, par de S^t Mars.

Les Tugerets, par de S^t Mars.

Le Treux

L'Esculerie

Les Bulvais (1), par de S^t Mars

Mouquimer ou la Drouiniere par de S^t Mars

La Malotiere, par de S^t Mars.

La Chaminiere

(1) Le fief des Bulvais contenait 34 arp.
2 bois. 1/2.

pour vingt livres, cette seigneurie à Guy de Boucelles
en l'année 1392.

Cet hus de Villopreux, avait trois héritiers:

Alie Delray, Jean de Jourmay et Jean de la Gougne.
ce eue de sa femme, Alie Delray, ayant rendu
son droit successif à Monsieur le comte
d'Alençon, et du Perche, ce dernier avait fait
portage avec les deux autres héritiers au mois de
Janvier 1399, à condition qu'ils tiendraient le lieu
sans moye leurs tithes, grange, vanche, et il les garantira
et ferait pour eux les frais et les devoirs, à qui ils
appartiendraient, comme le contenu du Perche
le permettait.

Les fiefs suivants en relevaient.

Les Arondiers

La Rapinière et Magnenière

paroisse de St man.

La chelerie ou le page.

paroisse de St man

Les fugerets.

paroisse de St man.

Les frou.

Les culeris

paroisse de St man.

Les Cullnais

paroisse de St man.

Monquinner ou Drouinière.

paroisse de St man.

La malotière

La Choumnière

La Bremerie.

paroisse de St man et la chapelle.

Lignois

paroisse de la chapelle.

Le Pippe

paroisse de la chapelle.

Le fief guerin

paroisse de la chapelle.

Perro ou les gnois

paroisse de la chapelle

La Rouderie

d.

petit hammeray.

d.

Sillette

d.

L'umonne

d.

Les pastis

d.

La curtinière

paroisse de foug.

Le Bignon

d.

Le fief de Cullnais contenait 34 arpents 2 boises et demi

f

La galandière paroisse de Viliers.
 La chevalerie ou petit Bourg. paroisse de Courgeon.
 Bois leviel id.
 Les vigneries paroisse de Loirad.
 ce fief fut vendu en 1683, avec tous les autres de la paroisse de Loirad.

Le premier de tous ces fiefs, ^{la meigneurie} celui de Broudiens avait barre justice; plusieurs fiefs en dépendaient.

- savoir:
- Les Bouvois.
 - L'auvicard.
 - La baronnière.
 - La girouardière.
 - La bouclinière.
 - Le moulin de la ville
 - La cornillère.
 - La truffière.
 - Les trois métairies des Broulais.

Le housseage.

Ce fief qui étoit situé dans la paroisse de feings, relevoit de la seigneurie de Boucelle, qui comme vous l'avons vu plus haut, relevoit elle-même de saligni. Les moines y ^{avaient} justice. En 1344, Lambert de Boucelle seigneur de ce lieu, ^{avait fait} fut saisi et vendit le housseage ^{au duc} de Savoie et de rachapt non payé. Ce fief accepté par les moines en 1407, leur fut ^{avant été} aborné avec tout ce qu'ils possédoient dans le fief de Boucelle, à la somme de six livres.

les fiefs suivants en relevoient.

- l'hôtel gagei autrement, monoursu paroisse de feings.
- le gassel id.
- la fosse autrement la mœrie id.
- la sauvagère id.
- le bois fosse autrement la renouidière. id.
- les moulineaux et bonnet id.
- ces deux fiefs se rendent ^{étaient} à présent dans un même aveu et ^{ont} abornés à 8 livres 7 sols. id.
- Les poteries

La Fontaine. — ce fief qui ^{avait} ~~était~~ des Vassaux, ^{avait} toujours relevé de la houzay, il fut rendu aux moines le 11 avril 1560.

- Le Ppis des noës ^{à la paroisse de feings.}
- La chapellerie d.
- La gergouderie id.
- Chastillon d.
- cuisiel reuni à soligni id.
- la fouroncerie id.
- la Bulloerie id.

Les châtreaux avoient acquis en 1333. L'hommage de Châtillon. des fiefs de Châtillon, de cuisiel, de la Bulloerie, de la souromerie avec la censive de la quinocherie, relevaient du sieur de Villereau; mais Robert de Villereau, leur en ceda la mouvance avec tous les profits. les en furent toujours deservis sous la houzay.

Vore'

Les fiefs de Vore' leur furent ^{avaient été} donnés en échange par Pierre de Vore' le 11 juin 1481. avec droit de moyenne et basse justice, et avec garantie de tous devoirs envers tous seigneurs. cette seigneurie fut employé dans leurs aveux de Soligni et les fiefs qui en dépendaient furent rendus sous soligni.

Les fiefs étaient:

- le grand marchois paroisse de Bivilliers.
- le marchois ou la fosse d.
- le petit marchois. d.
- le courday. subloine id.
- le bas marchois paroisse de feings.

39
 Thoriel.

cette seigneurie ou ait été donnée aux chartreux, en échange, par Vassin le pieux bailli de perche, en l'année 1450. Ils en rendirent aveu à Robert de Villereau, le 3 septembre 1482. ce dernier, leur ceda après, la mouvance avec la justice et tous les droits qui lui appartenaient sur cette seigneurie. Le lieu de Thoriel fut en partie réuni à leur demeure, et l'autre partie fut tenue d'eux à rentes seigneuriales. les fiefs suivants en dépendaient.

- | | |
|--------------------------------|------------------------------------|
| le moulin de Thoriel | paroisse de Brivillien. |
| | ce moulin faisait 30 sals de rente |
| le grand étang de Thoriel | id. |
| | cet étang fut mis en jrs en 1661 |
| La Berthière | id. |
| la fosse ou le petit adveu | id. |
| La ganotière. | paroisse de St. maur. |
| Les grès | id. |
| la haye | id. |
| le hault marchais. | paroisse de Feings. |
| La yerus christerie | paroisses mouves et couvrou. |
| Le vesquerie, le petit chesnay | } paroisse de Loirail. |
| et le fief chaudron. | |

Les lieux tenus de Soligni ou de sa dépendance
 tiens et à rentes, sur lesquels le chartreux avaient
 haute justice. en Soligni: chiepmière. Les coursiers.
 la chichonnière, la tour
 les bouyeres. les cheronottes.
 les quatorze reptiers. la souriciere
 Lozier. les couvais
 la maison Breudouin. l'estre enoust.
 la vallée le hou. la pilletière.
 la Coherie

la paroisse en
 en St céronne: Beau rousset.
 la tuer.
 la paroisse de
 en Villiers morjalin la Valonnière.
 la hrelandière la goudière
 la foulière. les larvis langis.
 en la paroisse de Sainq. le tartre la guillocherie
 les moulineaux. une maison en feings.
 le Bourgneuf la huberdie
 L'ogrie Souve luy.
 les pariers de la sauvagère. le boulay.
 la quincendière. la housaye.
 la bigotière.

en la paroisse de St man. les grands coudrais.
 en la paroisse de Villiers. Moriel
 en la paroisse de feings. la levardière.
 en la paroisse de la Chapelle. Valarchian. — ce fief relevait du roi.
 Les chartreux y avaient haute justice. Il leur avait
 été donné par Pierre Guerin le 17 janvier 1560.
 et par Richard Blondeau, toutsaint le morté,
 pierre faignon, et matrey guerin, le 16 jany. 1577.

en St céronne. Le Fessis de Poix.
 cette seigneurie avait moyenne et basse justice; elle
 relevait du roi. Elle fut rendue par décret au baillage
 de Montagne, à Francis Savvis le 16 mai 1681.
 Elle fut cedée aux chartreux le 19 novembre de la
 même année. Ils en rendirent aveu au roi en sa
 chambre des comptes à Rouen le 11 novembre 1682.
 plusieurs fiefs en dépendaient savoir:

Le tremblay. paroisse de St céronne
 la caillottière id.
 ce fief contenait 21 arpents 3 boises et un 1/4.
 La poulinière et fossotière id.
 ces deux fiefs contenoient 233 boises ou
 ou bien 58 arpents moins un boiseau.
 La Boudière id.
 ce fief était aborné à 3 lignes.
 Wigny id.
 canlier id.

La havarie ^{ière}. paroisse de St. Céronne.
 le fief et Seigneurie de Boisjouchet. id.
 La Bouche et les Boulais. paroisse de Brayoches.
 Le petit Puat paroisse de St. Céronne.
 Le tartre id. ^{ce fief est aborné à 3 livres pour le moulin}
 entre tartre id.

Congoudré.

Le Val Vieu possédait cette seigneurie, presque ^{dès le} commencement de son établissement. Elle relevait de trois seigneurs. Le Flanche, de la Rivière, et de la Vautreuz. Les religieux avaient toujours prétendu, que ces trois portions nées formeraient qu'une même seigneurie; c'est pourquoi ils contraignaient les sujets, de venir moulin, ou moulin de Congoudré. Mais, messieur de La Frette seigneur de la Vautreuz leur ayant dit cette unite; par sentence des requêtes du 4 mars 1671, les sujets de Congoudré sous la Vautreuz furent dechargés d'y aller moulin.

Congoudré sous Flanche.

cette seigneurie était abornée à 10 livres. Les Chartreux y avaient moyennement et basse justice avec banalité de moulin, droit de garenne et de colombier. Elle était située dans la paroisse de St. Mars de Réno, entre le chemin de Feirge à Maupas, leur forêt, et la censive des quets, située au-dessous de la forêt de Réno.

plusieurs fiefs en relevaient savoir:

Le Font chartreux paroisse de St. Mars de Réno.

| | |
|-----------------|-----------------------------|
| Chambourdel | paroisse de St man de reno. |
| Loumay. | id. |
| La minerie | id. |
| Grand hommeray. | id. |
| La massotière | id. |

Congaudié sous la Brière.
 cette seigneurie ^{parant fait} faisait partie de celle de Congaudié,
 avait moyen et basse justice. Elle était abornée à
 60 sols. pour tous Devoirs.

Les fiefs suivants en relevaient:
 Les ch. effois paroisse d. St mers.
 Le petit ménil id.
 La charonnerie id. ce fief était composé de 32
 arpents 3 boissèmes.

| | |
|-----------------------------------------|-----|
| La motte autrement la fief au tuillier. | id. |
| La grandière | id. |
| Cassites | id. |
| La charpentière | id. |
| Lamondière | id. |
| La mesnilière | id. |
| Mohinot (dénommé) | id. |
| autre Mohinot. | id. |
| Le petit Cornay. | id. |

Le bas champ de l'œuvre. paroisse de Lormé fief. a
 été vendu avec tous
 ceux de Loissal le 28 mai 1683. avec pouvoir d'y acquiescer
 sans payer d'indemnité.

Congaudié sous la Ventrouse.
 abornée a 9 bo pour le rachat et 6 f. pour 2 chevaux
 de service.

Les fiefs suivants en relevaient.
 Conde' aborné a 40 f. paroisse St yovin de Blavo.

La Noussolère

paroisse St Julien de Blavo.
abonné a 15 l. d'ait anciennement unie
avec conde et le moulin neuf.

La courtinière autrement la Bachelière
le petit Braud autrement la Louvre.
Moulin neuf.

paroisse St Julien de Blavo.
id.

Brauvais ou fief ou l'acir.

id. ce fief était abonné a 6 l. de
pour tous devoirs.

La Brehenrière

paroisse de Brédouais.

Le vicier

id.
id.

Le puis

paroisse de St Mars et le isail.

La gouparderie et fougardière

paroisse de Ligneresles.

Praville

id.

La Vergotière

id.

La pigeonnrière

paroisse de Courgeon.

Grand Coulier

La grande Bretonnière. ce fief appartenait aux
seigneurs de la chapelle.

le port au roide en la chapelle.

la beatisserie } en courvaux et la chapelle

la métairie de tonnel } en mauvois.

la galouidière et hommeroy. } id.

la petite Bretonnière. } en courgeon.

Memoussou fiefs de feings.

Ces fiefs relevaient ouisi de la seigneurie de la Ventrière,
les chartreux y avaient moyenne et basse justice, et
pouvaient faire venir plaider les sujets a la butte
ces fiefs étaient:

La fonceière,

la prouinière.

les choestelets

la coudre

la quimordière

le Boulay aux alouettes.

} paroisse de feings.

La Duquerie.

cette seigneurie relevait de malétalle. Elle fut donnée au Val Dieu par Guillaume de Saur Loup, en l'année 1365. Elle était abornée à 60 sols pour tous devoirs.

- Plusieurs fiefs en relevaient savoir:
- Le fief collect collect paroisse d'authueil.
 - La Bourmère id.
 - La haye chevreuil id.
 - la fougères paroisse de malétalle.
 - la Bourdonnière, id.
 - Les Ricour. paroisse d'authueil.

Fiefs de la haute et basse Veronnière et fief au Picart.

Le Seigneur des fiefs d'authueil qui était en 1677, le seigneur de Bellegarde, était obligé de rendre aveu de ces trois derniers fiefs, sous l'abornement de neuf francs.

Les fiefs suivants relevaient des seigneurs d'authueil. La Forte. Le val Dieu rendait ce fief au seigneur des fiefs d'authueil pour huit vingt boisseaux de terre en une pièce, sous l'abornement de 40 sols pour tous devoirs.

- terre de la renardière,
 le but,
 les affichars,
 fief de la haute et basse Veronnière.
 fief au picart.

le Val Dieu rendait tous ces fiefs au seigneur des fiefs d'authueil par un seul aveu sous l'abornement de 60 sols.

Fiefs de Bredon.

ces fiefs étaient situés dans les communes de St Hilaire et St Oulpice. Ils étaient de l'acquêt de Poix et des autres biens qui avaient appartenu au seigneur de Brecoart. Toutefois il y avait trois fiefs de Bredon, parague. Dans tous les aveux, on les rendait pour trois vasseurs.

69
quoique dans la suite, le Val Dieu ne fut desservi que de deux. Ils relevaient de la seigneurie de Valfroyer dont la justice appartenait au seigneur de Courteray, et les fiefs, au seigneur du Val de la Couraye, à la veuve duquel le val Dieu rendit avec.

Escouval.
Une partie de la terre d'Escouval relevait du seigneur de Piraillois.

La Vallée.
C'était une partie de la ferme d'Escouval qui relevait de la seigneurie de St Pons.

L'étang de Brofin,
cet étang relevait de deux seigneuries; la moitié contenant 25 arpents relevait de la baronnie de Loigne, et l'autre moitié de la seigneurie de Feillot.

La thibaudière et la moitié de l'étang de Brofin, ce fief relevait de la seigneurie de Feillot depuis l'acquisition que le val Dieu en avait fait de la moitié de l'étang du seigneur de Feillot.

Le Gerbois.
ce fief était situé dans la paroisse de moulioux. Il faisait 50 livres de rente foncière. Le val Dieu était obligé de faire la foi et hommage, et de rendre avec au seigneur de Loigne.

Le Val Dieu tenait encore, plusieurs héritages de la seigneurie de Longni à cens et rentes, comme le moulin de Brochard, et toutes les terres, prés, pâturages taillis et autres qui étaient au delà de la rivière de Commanche.

Il possédait plusieurs pièces de terre et prés dans le fief de Beauvais, que les chartreux rendaient avec les autres bourseaux à la seigneurie.

de longui quand le feu étoit éteint par la mort de Laine. 66
Il possédait aussi plusieurs vignes nommées les 63
Vignes du grand clos et autres à Vainoise. Le chartreux
en rendoit avec au Seigneur de Vouvoise. Elles étoient
abonnées à 18 Deniers.

Il possédait en outre, une maison nommée la
Mairerie située à Vermeil, paroisse de Notre Dame avec
deux jardins, étable, laiterie, et celliers y attenants.
Plus, une pièce de terre avec bâtiments et hébergements
en dépendant situés à Chartes, paroisse St. Maurice.
Le chartreux en rendoit avec au religieux de
St. Jean M. Vallée de Chartres.

De 1744 à 1748. les chartreux achetèrent quelques
portions de maisons dans la paroisse de Loisé entre
autres, une maison située au faubourg de Montagne
dit de Chartrage et vulgairement des coupeurs
paroisse de Loisé.

Etat des cens et rentes



67

604

8

68
65

St Mars. Les grands Coudrais
Cens 7 s. 3 d. Rente 3 l. 10 s.
sur le lieu et métairie des g. Coudrais - pay. à la S^t Remy.

Rente de 23 s. 11 d. sur la Pucinière et Maquerie
pay. à la S^t Remy.

Rente fannière de 24 d. sur le lieu et métairie des Maffais
payable à Noël

Rente de 3 d. 17 s. 200. deniers et 2 pots de beurre sur les
métairies de la Bretonnière et Brismandière (S^t Remy
+ ou 8.

La Vatornière, Le centène et Laquerie, tous
rennis ensemble de 6 l. 3 s. 2 d. plus de 2 poules
200 deniers et de deux pots de beurre de rente assignés
par an au jour de S^t Remy.

Rente de 20 s. sur la métairie des Freux assise paroisse
S^t Mars. payable à la S^t Remy.

Rente de 16 s. restant de plus grande sur le lieu de
la Chelaine payable à la S^t Remy.

Rente de 9 s. 2 d. sur la Rubinier assise au Mesnil
payable à la S^t Remy

Rente de 2 l. s. restant de plus grande sur le lieu du Mesnil
pay. S^t Remy

Cens 14 d. sur le lieu de l'Écluse au Laitre Joly
payable à la S^t Vincent.

Cens 22. d. Rente 3. l. 1. s. - sur le lieu des Bruyères
et Jengerets - payable à la S^t Remy

Rente de 29. s. 8. d. sur plusieurs héritages assis
au lieu du haut Olinet - payable à la S^t Remy

Rente de 5. l. sur le lieu et métairie du petit Cernay
payable à Noël

Rente de 8. s. 2. d. sur une pièce de terre appelée
L'herulerie - payable à la S^t Remy - cette rente était
autrefois de 16. s. 3. d.

Rente de 11. s. et 50 denys ou 3. s. sur le lieu de
Monguimer au L^hotel Coussche - pay. à la S^t Vincent

Rente de 29. s. sur le lieu de la Repoullerie - pay. S^t Remy

Cens 5. s. Rente 29. s. sur le lieu et métairie de la
Chersoumière - payable à la S^t Remy.

Rente de 40. s. sur le lieu et métairie de
Monguimer - pay. à la S^t Andrie.

Rente de 40. s. sur une maison et 2 boisseaux
de terre - pay. à Noël

Rente de 27. s. sur 2 pièces de terre contenant 16. boissins
appelée les Herbelinières - payable à la S^t Remy

Rente foncière de 22. s. 6. d. sur une pièce de
terre appelée L'érable contenant 3 septiers
payable à la S^t Remy

Rente seigneuriale de 5. l. 2. boisseaux de pois, sur la
la moitié du lieu de la Pétallière - payab. à la S^t Remy

Rente seigneuriale de 30. s. sur boisseaux de pois sur la
2^e partie du lieu de la Pétallière - pay. à la S^t Remy.

Rente seigneuriale de 48. s. 3. boisseaux de froment corailles
sur l'autre quatre partie du lieu de la Pétallière pay. S^t Remy.

Rente seigneuriale de 25. s. sur une maison et jardin
payab. à la S^t Remy.

Rente seigneuriale de 20. s. sur une maison
assis au bourg payable à la S^t Remy.

Rente de 5. s. sur une pièce de terre apellée
L'epine contenant 10 boisseaux - pay. à la S^t Remy

Rente de 19. s. sur une maison et 6 boisseaux
de terre payable à la S^t Andrie

Cens 3. d. sur une pièce de terre apellée Les Rieux
pay. à la S^t Remy

Cens 2. d. sur une maison et jardin pay. à la S^t Remy

Rente de 14. s. 10. d. sur la métairie des tissites
pay. à la S^t Remy

Cens 2. s. sur le lieu de la Cuillerie Rabier
pay. à la S^t Remy

~~Rente de 2. s. sur une maison et jardin apellée~~
L'11

Cens et rente 19 s. 6 d. sur plusieurs héritages
assis à Cougandré nommés la Valangevine
pay. à la S^t Rémy

Rente seigneuriale de 24 s. 2 d. et maille de Cens
sur le lieu de la Measniere - pay. à la S^t Rémy

Cens et rente 43 s. 8 d. sur plusieurs héritages assis
à Cougandré, appelée la Baillie du Moullier
pay. à la S^t Rémy

Rente seigneuriale de 12 s. sur plusieurs héritages assis
près le moulin de Cougandré - pay. à la S^t Rémy

Rente seigneuriale de 11 s. 3 d. sur un boisseau de
terre en troyes près la fontaine de la Pélardie - pay. S^t Rémy

Cens et Rente 38 s. 6 d. sur plusieurs héritages appelés la
Basse Pélardie, la Gantene - payable à la S^t Rémy

Rente seigneuriale de 14 s. 8 d. sur une pièce de terre
et pré appelé Chambourel, assis à Loursout
pay. à la S^t Rémy

Rente fonsive de 3 s. 9 d. sur le lieu de la Fromagerie
pay. à la S^t Rémy

Rente de 3 l. 16 s. 8 d. restant de plusieurs grande
rente sur le lieu et métairie de Loursout - pay. à la S^t Rémy
Cette rente était de 4 l. 12 s. 6 d.

Rente de 2 s. sur la Meinerie la Picherie
pay. à la S^t Rémy

72

Rente de 20. s. et deux livres de beurre frais sur un
pré assis à la Méanière — pay. à la S^t André.

Rente foncière de 20. s. sur trois lots de terre assis à
Longandré — payable à Noël

Cens 2. s. l. d. sur une pièce de terre appelée le
Champ-fléury qui contient six septiers assis
pay. à la S^t Pierre.

Rente de 6 s. sur une maison et héritages, appe-
lée l'hôtel aux bards, pay. à la S^t Pierre.

La Chapelle - S^t Victor - Courpeon

Volarchian.

Rente de 13^{cc} 10 s. & 8 boiss^{es} froment - à la S^t Rémy & la Coussaint. 66

La Haye.

Rente de 30 s. à la S^t Rémy.

Le Pipé.

Rente de 32 s. 6 d. à la S^t Rémy.

Clos près l'Eglise.

Rente foncière de 4 s. 3 d. à la S^t Rémy.

La Sauvage.

Rente de 20 s. à la S^t Rémy.

Le Larris.

Rente de 7 s. à la S^t Rémy.

La Varye.

Rente de 3^{cc} 14 s. à la S^t Rémy.

La Muronnière.

Rente de 15 s. à la S^t Rémy.

S^t Victor - Brochard - La Boulière

Rente seigneuriale de 2^{cc} 19 s. 6 d. à Noël.

L'hébergement à Brochard.

Rente seigneuriale de 56 s. à Noël.

La Neuetière.

Rente seigneuriale de 40 s. à la S^t Rémy.

La Neuetière ou Hôtel Collet.

Rente de 27 s. 6 d. à la S^t Rémy.

La Bouasnières

Rente de 40 s. à la S^t Rémy.

L'Hôtel Véron.

Rente de 3^{cc} 7 s. 11 d. à la S^t Rémy.

Pré Grillé.

Rente de 15 s. à la S^t Rémy.

Le Pressoir - La Galardière & la Haye

Rente de 55 s. à la S^t Rémy.

Vaupiquet.

Rente de 25 s. à la S^t Jean.

La Fortinière & Brolière.

Rente de 20 s. à la S^t Rémy.

Une maison & terre à Brochard.

Rente de 4^{cc} 12 s. à la S^t Rémy.

Brocherie & Georgeterie

Rente de 3^{cc} à la S^t Rémy.

Maison - Mangis. Champ du Milieu

Rente de 25 s. 6 d. à Noël.

Poissy - Mangis - La Pelletière

Rente de 3^{cc} 8 s. & 2 poules à la S^t Rémy.

Coursveraux - Les Alleux

Rente foncière de 20 s. à la S^t Rémy.

La Guimonnière.

Rente foncière de 27 s. 6 d. à Noël.

| | | |
|----|------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | Courbon - Bois Dupuis - | Rente foncière de 25. s. à la Coussaint. |
| | | Rente foncière de 20. s. à la S ^t Rémy. |
| | Les Gouches | |
| | Courjeon - Les Troussards | Rente foncière de 20. s. à Noël. |
| 1. | La Hérissonnière | Rente foncière de 20. s. à la S ^t Rémy. |
| 2. | Le Collège | Sou de 6 ^{tes} . de Rente foncière aux Chartreux du Val-Dieu par le fondateur en 1607. |
| | Coulliers | Rente Seigneuriale de 10. s. à la S ^t Rémy. |
| | Bois le Viel | Rente foncière de 45. s. à la S ^t Rémy. |
| | Mauves | |
| | Maison & jardin | Rente foncière de 40. s. à la S ^t André. |
| 1. | Autre maison & jardin | Rente foncière de 30. s. à la S ^t Rémy. |
| 1. | La Branchardière | Rente de 25. s. à la S ^t Rémy. |
| 1. | maison & jardin | Rente foncière de 10. s. à la S ^t Rémy. |
| | Comble | |
| 1. | L'Écluse | Rente foncière de 30. s. à la S ^t Rémy. |
| | Pincailton | |
| 1. | Le Cartre | Rente de 15. s. à la S ^t Rémy. |
| 1. | Vétouillère | Rente foncière de 40. s. à la S ^t Rémy. |
| | Loisat | |
| 1. | Bas Champillaume | Rente de 26. s. 3 d. à la S ^t Rémy. |
| 1. | Le Pin | |
| | Planche-Chesnay | Rente de 12. s. à la S ^t Rémy. |
| 1. | Loisat - Mortagne - Villiers - Courouvre | |
| | S ^t Jouin | |
| 1. | La Jouvinière | Rente foncière de 4 ^{tes} . 17. s. 6 d. & 4 poulx à la S ^t Rémy & Chandeleur. |
| 2. | | |
| | Coullmes | |
| | Une pièce de pré | Rente foncière de 20. s. à la S ^t Rémy. |
| | Courghoust | |
| 1. | Vianovrie | Rente de 3 ^{tes} . 5. s. 3 d. à Noël. |

Les Barres Rente seigneuriale de 15. s. & une poule
à la S^t Rémy.

Barroches

Cremer Rente de 50. s. à la S^t Rémy.

Champ - maillard Rente de 27. s. 6 d. à la S^t Rémy.

Loisé

x Moulin du Pré Rente de 32 Lt de cire à la S^t Rémy.

La Guillerie Rente foncière de 22. s. 6 d. à la S^t Rémy.

1060 de terre Rente de 8. s. à la Chaudelour.

Mortagne

Maison & Jardin Rente de 15. s. restant & faisant moitié
de 30. s. à la S^t Rémy.

Maison & Jardin Citres de la maison & jardin de Mortagne
au village paroisse de Not. Dame, acquise par
le Val. Dieu en 1500 - dont le bail avec le
jardin se louent 17^{es}.

Villiers

La Palornière Rente de 20. s. & 2 poules.

Cens 2. s. à la S^t André.

La Melandière Cens & rente 45. s. 4 d. & 3 Lt 1/2 de beurre
à la S^t Rémy.

La Gousdière Cens & Rente de 10. s. 8 d. à la S^t Rémy.

La Boulière Cens 15. d. restant de 18. d. à la S^t Rémy.

Les Larris Baugis Cens 2. s. 2. d. à la S^t Rémy.

Clos de la Poterie Rente seigneuriale de 32. s. 6. d. à la S^t Rémy.

e L'Enclose Bonnevie Cens 2. s. 6. d. à la S^t Denis.

Les Murs Rente de 12. s. 6. d. à la S^t Rémy.

als L'Enclose Chauron Cens 4. s. 2. d. à la S^t Jean

Les 3 Mines à la Poterie Cens & rente 16. s. 8. d. à la S^t Rémy.

La Hugotière Cens & Rente 4. s. 6. d. à la S^t Rémy.

La Poterie Rente de 7. s. 6. d. à la S^t Rémy.

Foss Gaclaf Rente de 11. s. à la S^t Rémy.

Héritages près
Nonant. Rente seigneuriale de 26. s. 8. d. restant de
40. s. à la Gousdière.

La Courraye
Aouantel
Loise - Montjalin

Cens & Rente 5 s. 6 d. à la S^{te} Rémy,
Rente de 50 s. 9 d. à la S^{te} Rémy,
Cens 2 s. 6 d., Rente seigneuriale 4. ^{cc}
24. 60 froment. 24. 60 avoine & 4. 60 de pois
à la S^{te} Rémy.

Ehoriel

Bivilliers.

Rente seigneuriale de 6. ^{cc} 11. s. 3 d., demi pot
de beurre. demi cent d'œufs & 6 fromages
restant & faisant moitié de plus grande rente,
à la S^{te} Rémy.

Moulin de Ehoriel
Etang de Ehoriel.

Rente de 50 s. sur le moulin de Ehoriel à Pâques
Rente de 30 s. à Pâques

Courouville

La Barbinière
Lescotay.
La Hérouardières
La martinrière
La Galacherie
Riantz
Mézières

Rente de 50 s. à la Chaudelour
Rente de 14 s. 7 d. à la S^{te} Rémy.
Rente de 11 s. & 2 poules à Noël,
Cens 16 d. à la S^{te} Rémy,
Rente de 12 s. 6 d. à Pâques.
Rente de 12 s. 6 d. à la S^{te} Rémy.
Rente de 22 s. 6 d. à Noël.

Lignevollès

Le Barillé
La Croquette.

Rente foncière de 28 s. à Noël.
Rente seigneuriale de 20 s. à la S^{te} Oudre.

S^{te} Ceroms

Le Pont.
Le Petit Boulay.
La Sablonnière
La Bilhardière
Boishinoustz

Rente de 13 s. 6 d. & 1 to avoine à la S^{te} Rémy.
Rente seigneuriale de 5 s. à la S^{te} Rémy.
Rente seigneuriale de 2 s. 6 d. à la S^{te} Rémy.
Rente seigneuriale de 7 s. 6 d. à la S^{te} Rémy.
Rente seigneuriale de 14 s. & une poule à
la S^{te} Rémy.

S^{te} Marcel
La Trémondrière

Rente 5 s. à la S^{te} Rémy.
Rente seigneuriale de 6 d. $\frac{5}{8}$ to avoine &
demi poule à la S^{te} Rémy.

I^{te} Cérone (Suite)

- | | | |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Les Pendois de Guissemes - | Rente seigneuriale de 12 s. 6 d & 4 poules. | S ^{te} Rémy |
| Le Cremlay | Rente seigneuriale d'un bo avoine & deux tiers de poules à la S ^{te} Rémy. | |
| Beau Rousset | Cens 3 s. & 3 ^{es} de Rente à la S ^{te} Rémy. | |
| Loistre aux Lairs | Rente seigneuriale de 3 ^{es} 8 s. 8 d & à la S ^{te} Rémy. | |
| S ^{te} Marcel | Rente d'un bo avoine à la S ^{te} Rémy. | |
| La Chuce | Cens 5 s. & 5 s. de Rente à la S ^{te} Rémy. | |
| La Bilharrière | Rente de 8 s. 6 d & à la S ^{te} Rémy. | |
| | S ^{te} Cérone & S ^{te} Mars | |
| La Guymondière | Cens 12 d & à la S ^{te} Rémy. | |
| La Haye & la Fauelière | Rente seigneuriale de 10 s. à la S ^{te} Rémy. | |
| | S ^{te} Hilaire | |
| Les Crois de Pontpercé | Rente de 12 s. 6 d & à la S ^{te} Rémy. | |
| Besdon | Rente seigneuriale de 6 s. & 2 poules à la S ^{te} Rémy. | |
| | Soligny | |
| La Corne de Cerf | Rente seigneuriale de 40 s. à Noël. | |
| La Chichinière | Cens 30 s. & 2 poules à la S ^{te} Rémy. | |
| Les Bruyères | Cens & Rente 13 s. 10 d & à la S ^{te} Jean. | |
| Les 14 Septiers | Rente seigneuriale de 30 s. à la S ^{te} Rémy | |
| Les Friches | Rente de 3 s. 4 d & à la S ^{te} Rémy. | |
| Le Champ Baron | Rente foncière de 3 s. à la S ^{te} Rémy. | |
| Les Couvrières | Rente seigneuriale de 10 s. à la S ^{te} Rémy. | |
| La Cour | Cens & Rente 25 s. 7 d & à la S ^{te} Rémy. | |
| Gosier | Cens 3 s. & 6 ^{es} de Rente à la S ^{te} Rémy. | |
| La Souricière | Cens 2 s. & 40 s. de Rente à la S ^{te} Rémy. | |
| Maison Bauvain | Cens 12 d & 12 s. à la S ^{te} Rémy. | |
| Les Coudras | Cens & Rente 19 s. 2 d & à la S ^{te} Rémy. | |
| Maison & Terre | Cens 8 d & à Noël. | |
| La Vallée le Heu | Cens 2 s. & 37 s. 6 d de Rente à la S ^{te} Rémy. | |
| Maison dit Le Perrin | Rente seigneuriale de 25 s. à la S ^{te} Rémy. | |
| Clos aux ânes | Rente 5 s. à la S ^{te} Rémy. | |
| Maison & Jardin | Rente de 15 s. & 12 d & à la S ^{te} Rémy | |

Lestre aux Emerettes Rente de 25. s. à la S^{te} Rémy.
Maison des Leuberts Bourgeoisie 12 s. à la S^{te} Rémy.
Clos à la Damoiselle Cens 12 s. & 8 s. de Rente à Noël.
La Brocherie Cens 2. s. 6 d. & 32. s. 6 d. de Rente à la Courrouains
(Note du manuscrit: à présent 20. s. de Cens & Rente)

Le Champ-Courtz Rente de 4. s. & une poule à la S^{te} Rémy.
La Pilette Rente de 18. s. 6 d. à la S^{te} Rémy.
Vaugelay Cens 3. s. 9 d. & une poule appréciée à 9 d. à la S^{te} Rémy.

La Cour Gastine Cens 13 s. & 5. s. 5 d. de Rente à la S^{te} Rémy.
~~La~~ Le Chêne Rente de 3. s. 9 d. & une poule à la S^{te} Rémy.
La Guesnardière Cens 3 s. à la S^{te} Rémy.
Mouësson Rente six s. & cens de 53. s. 8 d.
Regard de Mariage (Droit de) Droit de Regard de Mariage - Sujets & vassaux de Soligny se mariant doivent: un gasteau de la farine d'un bo de froment, pétri aux œufs beurs épices & safran - un galon de vin, une broche de bœuf, & une jambe de porc -

Le Potelage (Droit de) Droit d'avoir le premier pot de vin ou autre boisson & breuvage de chaque poignon ~~de~~ rendant dans la seigneurie de Soligny.

S^{te} Ceronne - Poisse & Coulhier

• Epîtres & Ratifications de 2 poules de rente Seigneuriales due aux Religieux du Valérien (à cause de Poix) par les Religieux de la Grappe, à prendre sur la métairie de Poisse ~~siz~~ paroisse de S^{te} Ceronne

• Ratifications de 20. s. ~~36~~ 36 boismonts froment & 2 poules de Rente due par les Religieux du Valérien à ceux de la Grappe, sur le moulin de Coulhier en S^{te} Ceronne.

Moulin de Coulhier (en S^{te} Ceronne) Rente de 20. s. 36 bo^e froment & 2 poules due aux abbé & religieux de la Grappe.

Note = Voir plus loin la suite supplémentaire des Cens & rentes de Soligny & S^{te} Ceronne - # -

S^t Cyr.

Sur la diocèse inféodés Rente foncière de 8. 60 & froment à la S^t Remy.
Pervenchères

La Montelière Rente de 30. f. à la S^t Jean.
S^t Martin du Vieux Bellesme.

Sur Héritages Rente de 11. f. à Noël.

Sur une pièce de Vigne Rente de 5. f. à la S^t Remy.

Les Choises Rente de 5 sommes ou une pipe de Vin aux
termes de Soudanges, &c

Vignes de Vaunoise - affermées pour la somme de 30^{ct}
Remallard.

Maison & Clos Rente de 11. f. à la S^t Remy.
Bizou.

Les Vicentais Rente de 20. ^{ct} payables à Noël.

Patrimoine aliés La } Rente de 3. ^{ct} 3. f. à la Epoussaint
Richardière {

S^t Germain des Crois.

Clos Gabel à présent Les } Rente de 10. f. à Noël
Fontaines près Villonay {

Gongny.

La Noe Jouanne Rente de 12. f. 6 d à la S^t Jean Baptiste.

L'Hotel Queloz Rente de 11. f. (note. à présent réduite à 10. f.) à la
S^t Remy.

La Mahévière. Rente de 20. f. (note. à présent 14. f. 11 d) à la
S^t André.

Le Vouchoy Rente de 22. f. à la S^t Remy.

Champ Gauchier & } Rente de 20. f. 6 d à Noël.
Poteries {

La Squettière Rente de 6. f. 8 d à la S^t Remy.

Les Massières Rente seigneuriale de 40. f. payable à Noël.

La Lonnerie Rente de 50. f. à Noël.

La Broudière Rente de 45. f. à la S^t Remy.

Les Clausais Rente de 2. f. 6 d à la S^t Sincery.

La Rougetière Rente de 10 s. à Noël.
 Maison & Jardin Rente de 20 s. à Noël.
 La Ehibaudière Rente de 7 s. 6 d. à la S^t Rémy.
 La Basse Mahelière Rente de 40 s. à la S^t Rémy.
 La Bigpardière Rente foncière de 18^{tes} au 4 avril.

Monceaux

La Pointe Rente foncière de 13^{tes} à la S^t Rémy.
 La Pointe Rente foncière de 5^{tes} 10 s. & 6 fromages
 à Noël.

Longny (suite)

La Maison Meunier Rente foncière de 5 s. à la Chaudelour.
 (située à la Crifilerie de Brochard)

Auteuil.

La Joualinière Cens 1 s. & 6 s. de Rente foncière à la S^t Rémy.
 La maison arse Rente seigneuriale de 40 s. (note: à présent 33 s.)
 à la Chaudelour.

Le Puisseon Rente de 3 s. 4 d. à la S^t Rémy.
 La Grande Haye Rente de 4 s. 6 d. à la S^t Rémy.
 Commeauche Rente de 27 s. à la S^t Rémy.
 La Bruyère Rente foncière & seigneuriale de 7 s. 6 d.
 à la S^t Rémy.

La Ducquerie Rente seigneuriale de 4^{tes} 8 s. 6 d. à la
 S^t Rémy. (note: Laquelle se paye doublement
 l'année du Rachat.).

La Rousselière Rente de 24 s. 2 d. & 2 bo^x et demi froment
 à Noël.

Les Rieux Rente de 33 s. (note: à présent 32 s. 4 d.) restant
 de celle de 44 s. à Noël.

Les six pièces de terre Rente de 15 s. à Noël.

Le Moncel Rente de 2 s. 6 d. le 25 Mars.

La mine Rente foncière de 6 s. à la S^t Rémy.

Les Vaux Rente foncière de 14 s. à la S^t Rémy.

Le Bignon Rente foncière de 6 s. à la S^t Rémy.

Stuteuil (curie)

Le But

Cens 7 s. - Rente 3^{te} 3 s. 9 d (note: à présent 4^{te} 3^{te} 9 s. 3 d de Cens & Rente) à la S^t Rémy.

Les Affichars

Cens 5 s. Rente 30 s. (note: à présent 32 s. 10 d de Cens & Rente) à la S^t Rémy. (note: Le Souv. Dieu en supporte 2 s. 2 d.)

Basse Veronniere

Rente fonciere de 20 s. à Noël.

La Cornilliere

Cens & Rente 2 s. 4 d à la Chandeleur.

Mais en Aputeuil & Fains

Cens 2 s. 6 d à Noël.

Près de Barillé

Cens 2 d. à Noël.

Malestables.

La Gerbonniere

Rente de 8^{te} à la S^t Rémy.

La Plicoterie

Cens & Rente 12 s. 6 d à la S^t Rémy.

Deux Prés

Cens 12 d. Rente 12 s. à Noël.

La Craucailliere

Cens & Rente 5 s. à la S^t Etienne.

La Bourdonniere

Cens 2 d à la S^t Rémy.

La Bourdonniere

Cens 2 d obolle à la S^t Rémy.

Moulicent

La Gerbonniere

Rente fonciere de 50^{te} à Noël.

La Bertiniere

Rente de 21 s. (restant de celle de 30 s.) à Noël.

La Raquiniere

Rente fonciere de 25 s. à la S^t Rémy.

La Raquiniere

Rente de 14 s. 2 d. à la S^t Rémy.

La Bremondriere

Rente de 25 s. 10 d. à la S^t Rémy.

Marchainville

La Gouesbiniere

Rente fonciere de 35 s. à la S^t Rémy.

La Lande

La Partre

Rente de 22 s. 6 d à Noël.

La Vallée

Rente fonciere de 6 s. à Noël.

Chartres.

Maison & Vignes

= affermées en 1712 pour 9 ans moyennant 80^{te} par an à la Coussaintz.

S^t Jean en Vallée

Rente de 22 s. à la S^t Rémy.

S^t George - Sur - Eure

Terres = affermées à 12^{te} par an à la S^t Rémy.

} Suite supplémentaire de Cens & rentes touchant
 Soligni & S^{te} Cerommes. }

(La 2^e Vingterie) deux Boineaux ^{de terre} Rente seigneuriale & censitaire
 aux Hayes-forêt. de 25 .s. —

(La 3^e Vingterie) Rente Seigneuriale & Censitaire de 5^{te} en argent
 & une poule à la S^t Rémy.

Les Casserots — Rente foncière de 30 .s. en argent à la S^t Rémy.

La Censive crestot Rente foncière de 5^{te} 10 .s. (pas de date de paiement)
 S^{te} Cerommes.

Les Bruyères Rente seigneuriale de 2 .s.

Cens & Rentes Inconnus.

(Pièces de peu de considération [dit le texte manuscrit]
 ou l'on ne relève ni Cens ni Rentes.)

Révolution - Décret de l'assemblée nationale
du 2 nov. 1789 - Ses conséquences pour la Char-
treuse du Val-Dieu.

Comme on a pu le voir jusqu'ici, l'existence
de la Chartreuse du Val-Dieu, fut traversée
par des moments critiques et pénibles; elle
ne vit cependant jamais rien d'aussi triste
que ce qu'il reste à raconter.

Le 2 novembre 1789 l'assemblée nationale
décrétait l'abolition des couvents et la confis-
cation de leurs biens.

A cette époque, il y avait à la Chartreuse
un orgue religieux, dont neuf religieux de chœur
et 2 frères convers, savoir:

Monsieur Bruno Bascher, prieur né à Nantes
le 23 février 1749, profès du 22 nov. 1777.

Monsieur Michel Bruneau, vicaire né à Lamo-
nai au diocèse de Tours, le 3 oct. 1762, profès
du 6 janvier 1787.

Monsieur Ambroise Pasquier, ancien, né à Blan-
cherie près Montiers, diocèse de Tarantaise
en Savoie le 19 mai 1721, profès du 8 sept. 1745.

Monsieur Augustin Bsselin, coadjuteur, né à
Orléans le 10 janvier 1752 profès du 26 juil-
let 1760.

Monsieur Julien Gendrot, sacristain, né à Cosme
diocèse de Rennes le 9 janvier 1740, profès de
la Chartreuse de Nantes du 2 février 1764.

Monsieur François Baudouin, procureur, né à 9

85
Louis le 21 nov. 1757, profès du 6 oct. 1779.
Don Joseph Vallet, diacre né à S. Simon de 79
Bressière, au diocèse de Vienna le 8 dec. 1752

profès du 1^{er} nov. 1787.
Don Benoît Mirabel, né au Bout de Barry
au diocèse de Die le 18 sept. 1758, profès du
6 oct. 1779.

Don Jérôme Garnier sous-diacre, né à
Talaise le 1^{er} février 1761, profès du 8 nov. 1788.

le frère Bruno Lenoble, convers né à Cour-
ville la Champagne au dioc. d'Evreux, le
22 oct. 1732, profès du 21 février 1768.

le frère Blaise Liboire Barlebas, convers, né
à Argentan en Berry, en juin 1750, profès
de la Chartreuse de Moulins en 1780.

Le 6 mai 1790, la municipalité de Feings, se
transporta à la Chartreuse en exécution des
décrets du 20 février, du 20 mars et de l'or-
donnance du roi du 26 mars, pour recevoir
les déclarations des religieux, dresser l'in-
ventaire de la bibliothèque, du mobilier
de l'argenterie, de l'église, de la sacristie,
des cellules, relever l'état des revenus qui
s'élevaient à 40.069 livres de rentes plus
1057 l. de revenus seigneuriaux.
Tous les religieux déclarèrent d'un commun
accord « qu'ils voulaient rester et vivre dans
leur ordre. » 77

« Procès verbal du 6 mai 1790. Arch. de l'Orne.

36

en dehors des religieux, il y avait encore dans
 le monastère, un certain nombre d'hom-
 mes employés à divers usages, quatre
 domestiques, un garçon de salle, deux
 gardes, deux boulangers, deux servantes,
 deux jardiniers, deux maréchaux, trois
 menuisiers, deux charretiers, un cuisinier
 pour la basse-cour, un autre cuisinier
 pour la basse-cour, un sous-cuisinier et quatre fem-
 mes employées à l'extérieur, tant au
 soin des vaches que du linge.

Le traitement accordé aux religieux, d'après
 l'avis du directoire du district de Monta-
 gne fut le suivant:

| | |
|------------------------------------|----------|
| Josyph, Jean Bruno, Bascher prieur | 900 l. |
| Jean Gilrin Brunear | 900 l. |
| Balthasar Tasquier | 1.000 l. |
| Nicolas Bsselin | 1.000 l. |
| Jean Baudouin | 900 l. |
| Pierre Butoine Mirabelle | 900 l. |
| Honore Vallie | 900 l. |
| Charles Garnier | 900 l. |
| Julien Guido | 900 l. |
| Pierre Lenoble, cours | 400 l. |
| Liboire Barlebas, cours | 300 l. |

Bientôt des commissaires nommés par
 ce même directoire se transportèrent de
 nouveau à la Chartreuse, pour procéder à des
 inventaires et perquisitions à la suite desquels

les titres, le chartrier, l'argenterie, les orne-
 ments d'église furent enlevés. Cette spoliation
 ne pouvait cependant pas les laisser indiffé-
 rents; aussi restés seuls au milieu de tous
 ces objets dont on leur avait confié la garde
 jusqu'à ce qu'on en fît la vente, et qui
 tous avaient été les vieux témoins de leur
 vie monastique, ils ne purent retenir
 leur émotion et résolurent d'en sauver
 au moins une partie. Malheureusement
 la tentative qu'ils firent pour cela peu
 de temps après ne réussit pas. Ils avaient
 en secret chargé à la Couraie, trois
 voitures de ces objets dont ils ne pourraient
 se séparer tels que calices, burettes,
 aubes, ornements d'église, plusieurs
 vieux livres. Deux de ces voitures conduites

De cet inventaire il résulte que sur l'autel de
 l'église, il y avait une croix d'argent, 2 chandeliers
 de cuivre, et dans le tabernacle un ciboire
 en vermeil; et que les religieux avaient pris des
 engagements avec Laytier, fondeur à Paris, pour
 un tabernacle en cuivre doré et marbre avec
 une croix et un chandelier de même, plus
 deux reliquaires en forme d'urnes et pour
 ajouter quelques ornements de cuivre doré
 à l'autel (Inventaire du 6 mai 1790.
 Arch. de l'Orne)

par un charretier nommé Bortant furent
arrêtés au Sim-la-Garonne, par ordre du
maire qui avait fait sonner le tocsin et
avait ainsi attroupe un grand nombre d'
individus.

Mais à peine eurent-ils connaissance
de ce dont il s'agissait qu'ils se rendirent
sur les délégués chargés d'informer l'affaire,
et qu'ils leur auraient fait un mauvais parti
sans l'arrivée de la garde nationale et de la ma-
richaussée.

Déjà le 7 octobre, les autorités s'étaient transpor-
tés au Val Dieu, pour faire un nouveau inven-
tairement des objets inséquestrés par la municipalité
de Feings et interroger les religieux et les do-
mestiques, quand la troisième voiture fut
arrêtée le 9 octobre 1790 à Manners au moment
où quittant la ville elle se dirigeait sur
Orléans sa destination.

Avise de ces faits par un cavalier, le Directoire

La Courrainie était le logement du courrier ou
procureur de la Chartreuse. Le nom de courrier
(courarius, courearius, courerius) était le
nom que l'on donnait aux procureurs ou
intendants des églises, abbés, prieurs et
communautés ecclésiastiques, mais surtout
à ceux des Chartreux. Les courraines de Gre-
noble et du Val-Dieu possédaient chacune
une imprimerie; celle de Grenoble possédait
une fabrique où se tissaient les vêtements
de tout l'ordre.

D'ordonnance, le Directoire du département de l'Orne
 donna l'ordre de ne laisser désormais aux religieux, que les
 effets nécessaires à leur usage suivant la fixation qui en
 serait faite par le Directoire du district de Mortagne; ^{et par la suite}
 quin aucun particulier serait tenu à cette ^{intervention}
 du prieur de la chartreuse qui en demeurerait chargé;
 que pour le surplus, il en serait dressé état par le Directoire
 du district ou par les commissaires nommés par lui à
 cette intervention; que cet état comprendrait surtout les
 effets les plus précieux et non nécessaires à leur usage
 particuliers; que tous ces effets seraient enfermés dans
 un des appartements de la Chartreuse désigné par le
 Directoire du district. que les clefs seraient mis sur la
 porte de cet appartement et qu'un officier de la garde
 nationale et quatre volontaires nourris au dépens des
 religieux en auraient la garde.

Quelques jours plus tard, le 22 octobre 1790. Le
 Directoire du district de Mortagne prenait lecture de deux
 lettres écrites par le prieur du V. O. la première lui exposant
 les motifs qui l'avaient déterminé à enlever et soustraire
 certains objets de son monastère; la deuxième portant
 réclamation de différents meubles lui appartenant
 et se trouvant dans les malles saisies. Il demandait
 en même temps qu'on ~~veuille~~ bien lui délivrer deux
 passe-ports, l'un pour lui, l'autre pour le procureur de la
 Maison appelés sous deux à Paris. Le Directoire arrêta qu'il
 serait fait droit à la demande du prieur, quant aux meubles
 saisis; mais que pour les passe-ports, il n'y avait pas lieu et
 les leur délivrer avant qu'ils n'aient rendu les comptes
 de leur administration au jour qu'on leur fixerait.

+ voulait

Dans le premiers jours de la même année, le
 prieur écrivit encore au Directoire du district de Mortagne
 pour lui demander que les effets déposés au district soient
 remis aux différents religieux de son monastère. Cette
 demande ^{ce fut} ~~est~~ renvoyée au Directoire du département, celui-ci
 ne tarda pas à répondre qu'il serait fait distinction

Des effets particuliers du prieur et des religieux tels que mouchoirs, rasoirs, écritures, instruments de Mathématique et autres petits effets de cellule de même que des livres pieux à leur usage particulier; que les autres effets seraient vendus au plus offrant et dernier enchérisseur.

En décembre 1790, ~~après~~ les lettres du Directoire de Montagne et l'extrait du procès verbal d'aménagement des bois à vendre en 1791 de la forêt du Val Dieu, le Directoire du département arrête qu'il y a 18 arpents 10 perches de futaies et 12 arpents de taillis portés au procès verbal seraient vendus aux enchères publiques.

Le vingt sept décembre 1790, le Directoire du District, prit communication d'une nouvelle requête à lui adressée par le prieur et tendant à obtenir les pièces de soies saisies, ^{pour} les employer à ^{la confection} faire des chemises pour lui et ses religieux pour le moment où ils quitteraient leur maison ou du moins les draps saisis, à même fin, plus quelques aubes et les petits linges deglise tels que corporaux et purificateurs également saisis.

Cette requête fut immédiatement transmise au Directoire du département. avec acte et le Directoire du District y ajouta ces réflexions. qu'ayant toujours été vêtus de lain, les religieux seraient contraints de se procurer les chemises dont ils avaient besoin au dépens du premier quartier de leur pension ^{de l'année} qui serait alors insuffisante pour leur subsister avec pendant trois mois qu'en conséquence, à son avis, il y avait lieu de leur délivrer six paires de grands draps, du nombre de ceux saisis, pour la confection de chemises, plus quatre aubes communes et les corporaux et purificateurs dépendant de la chapelle du prieur; qu'il serait juste de plus d'accorder un secours extraordinaire à chaque religieux un fois payé seulement

71

pour subvenir à ses frais de routes - et lui faciliter le moyen de se procurer les vêtements nécessaires, à sa sortie de la maison.

Prenant considération de cet avis, le Directoire du Département, accorda à chaque religieux de chœur, deux paires de draps, plus une somme de deux cents francs une fois payés pour lui tenir lieu de vestiaire et subvenir à ses frais de voyage et autres besoins de première nécessité plus à chaque religieux cœuvr, une paire de draps, et une somme de cent francs pour le même objet.

Dans le premier jour de Janvier 1791. D'après l'article XX du décret de l'Assemblée nationale des 6 et 11 août 1790 et attendu que sous les ecclésiastiques séculiers et réguliers forcés de continuer la gestion de leurs biens, on rendrait compte dans le courant de Janvier 1791. Le prêtre et les religieux du V. O. présenteront à leur au Directoire du District qui l'accepta par ces motifs, que les religieux n'ayant pas été instruits à temps de ce décret auraient pu se croire autorisés à employer une partie de leurs revenus de la présente année, au soulagement des Malheureux et à tout autre leur dépenses aux lieux des années précédentes, que d'ailleurs ils avaient com- les dépenses ordinaires de leur maisons, leur aumônes, les travaux auxquels ils occupaient les pauvres des paroisses voisines (4) et avaient même renvoyé une partie de leur domestiques aussitôt qu'ils en avaient été informés.

Malgré ces motifs, le Directoire du Département, par un arrêté du 14 février 1791. le refusa sous prétexte qu'il n'était appuyé d'aucunes pièces justificatives. Il ordonnait en conséquence, qu'il serait suris à l'examen et réception de ce compte jusqu'à ce que les religieux les aient fournis. que les simples religieux n'ayant eu aucune part à l'administration en seraient déchargés et

Toucherait le traitement fixe par le S. alleu du clergé
régulier du district de Montagne, mais que ~~Celui~~ du
prieur et procureur demeureraient suspendus jusqu'à
la réception de leur nouveau compte.

Le lendemain 27 février 1791. Les scellés apposés
au V. D. furent levés en présence de commissaires
nommés par le Directoire du District de Montagne.
Tous les effets pouvant être facilement enlevés furent
envoyés au district. on pesa l'argenterie, on en
constata le poids et on l'envoya immédiatement
par la messagerie à l'adresse du Directeur de la
Monnaie à Paris. On envoya en même temps à
Montagne les livres et les manuscrits de la
Bibliothèque en attendant de les transporter au
chef lieu du Département.

Deux jours après (5 mars 1791) les prieur et
procureur de la ci-devant chartreuse, présentèrent une
addition au compte de l'exercice 1790. avec pièces ~~restant~~
justificatives y jointes. D'après ce compte, ~~il restait~~
~~de la nation~~ les religieux restaient devoir à la
nation, 12,898 livres 11 sols 9 deniers. Sur ce, ils
avaient à prendre leur paimon de 1790 entiers,
montant à 9100 livres: Soit il résultait qu'ils étaient
redevables sur 1791, de la somme de 3798 livres 11 sols
9 deniers.

~~Le Directoire du Département accepta enfin~~
ce compte fut enfin accepté par le
Directoire du Département, qui approuva en même
temps le paiement fait aux ci-devant chartreux
autres que le prieur et procureur, du premier quartier
1791 par le Directoire du District, et ordonna ^{en suite} de donner
aux sieurs Bruno et Beaudoisin prieur et procureur
pour le premier quartier de 1791, deux mandats de
chacun 229 livres, sur le revenu du District. Il ordonna

en outre que les 99 s 8 livres, 11 sols, 9 Deniers, dus par les
 les religieux sur 1791, seraient imputés sur ~~les~~ ^{le} traitement
 des trois autres Années de la présente année, en sorte
 qu'ils ne pourraient rien toucher de celui-ci avant d'avoir
 par ce ~~net~~ ^{restant} acquitté la dite somme.
 Qu'en conséquence tout paiement ultérieur à faire
 à chacun de ces religieux serait suspendu jusqu'à
 ce qu'il en ait été autrement ordonné par le
 Département; qu'expédition en serait adressée au
 Directeur du District pour être mis en exécution
 et pour en donner avis sur le champ aux Doyens
 des Districts respectifs où les Chartreux avaient
 déclaré fixer leur résidence.

Chap. VIII

Départ. Des Chartreux vente de leurs meubles et effets ~~urgents~~ de la
 Chartreuse ~~en~~ réserve faite des boiseries, colonnes et tables ~~en~~ leur envoi à
 M. le Comte de Montagny et celle de la paroisse de Champs, sont enrichies aussi des
 dépouilles des Chartreux

Rien n'attachant plus désormais les ci-devant Chartreux
 à ce qui avait été autrefois leur monastère, ils s'en
 éloignèrent dans la première quinzaine de Mars 1791
 pour n'y plus jamais revenir. Des uns s'en retournèrent
 dans leur famille, quelques autres, comme deservants
 de paroisse.

Le lundi 28 Mars 1791 et jours suivants, eut
 lieu la vente des meubles et effets dépendants de la
 ci-devant Chartreuse. Cette vente se fit comme de loi
 du p. l. le voulait, en présence de deux commissaires

Du Directoire Du District de Mortagne, Mr. Brad
et Bourneuf et un officier municipal.

La chartreuse fut vendue deux fois: la première
elle fut adjugée au sieur Daignault de la Motte, le
31 oct. 1793. moyennant 108 mille livres; mais comme
celui-ci ne put solder cette somme, elle fut remise
en vente le premier août de la même année, ce ne
fut cependant que le 28 fructidor an 4 de la république
(1^{er} sept. 1796) qu'elle fut adjugée au citoyen Jean
Nicolas Coustain demeurant commune de Chateau,
Département de la Sarthe. Cette vente comprenait
la maison conventuelle, avec cours, hospices, cellules,
enclos, jardins de toute espèce, et tout ce que le
ci-devant Chartreux avaient fait valoir avec
quelques étangs, trois arpents de bois taillis ou environ,
~~attachés~~ ^{attachés} à la maison. Le tout moyennant 85000 livres;
avec charge par l'acquéreur de souffrir l'enlèvement
des boiseries, colonnes, tableaux restés dans la
Chartreuse, et réservés par procès-verbal du 21 fructidor
et sur lesquels il n'aurait aucun droit. Il en serait
de même pour un petit cabinet d'histoire naturelle.

Ces boiseries, ces colonnes, ces tableaux
furent envoyés à Alençon. Quand en 1799 et 1800,
on installa une bibliothèque dans la partie supérieure
de l'ancienne chapelle des jésuites de cette ville, on y
adapta les élégantes boiseries de la bibliothèque de
V. O. et on en orna les deux extrémités avec quatre
colonnes en marbre rouge, enlevées également au monastère.
Les livres, les manuscrits de cette bibliothèque, vinrent
prendre place de nouveau dans les armoires qu'ils avaient
occupés si long-temps; et formèrent ainsi le fond de la

Le 15 juin 1793, la Chartreuse n'était pas
encore vendue. Le Directoire ordonna au ci-
toyen Olinet de s'y transporter pour faire
enlever les plombs, mais de façon à
ne pas porter préjudice aux bâtiments
et expédia après avoir dressé un procès-ver-
bal, ce plomb au Directoire

11
61

la Bibliothèque municipale d'Attencon. Les Tableaux restèrent
longtemps déposés les uns, à la Bibliothèque, les autres à la
Mairie où ils prirent tous place le jour où la Musée
y fut établi.

Attencon ne fut pas la seule ville du département
de Loire, qui souffrit des débris de l'ancienne Chartreuse; celle de Montargis ne fut pas moins bien partagée. On
lui abandonna les anciennes boiseries de l'église de ce
Monastère; elle furent placées dans l'église de notre Dame
dont elles décorent encore aujourd'hui la sacristie et
une partie du ~~sanctuaire~~ et la requête des paroissiens
de cette église, le directeur du département lui avait
abandonné (8 novembre 1791) l'orgue et les quatre chandel-
-liers en cuivre ~~de~~ ornant autrefois l'église l'autel de
l'église du V. D. mais à la condition de lui donner
en échange un poids égal de même métal et de le
vendre eux-mêmes sous quinze ans et à leurs frais
à l'hôtel des monnaies d'Orléans. L'autel, le tabernacle,
et la table de cette même église avaient été
vendus la même année à la commune de Champis
qui les réclamait à la condition toute fois, d'en payer
le prix suivant estimation faite par des experts
nommés à cet effet par le directeur du district.

On voyait encore il y a une vingtaine
d'années, le portail et la chapelle de
l'ancienne Chartreuse. Cette chapelle
éclairée par six fenêtres à plein
cintre, était alors transformée partie
en grange, partie en étable. Au-dessus
du porche principal se trouvait une
Vierge de grandeur naturelle dans
le goût du XVIII^e siècle avec cette
inscription: Ecce Mater Ave. Les
petites entrées latérales étaient sur-
montées de deux statues Saint

Bruno, et S^r Jean Baptiste. Deux girouettes héraldiques couronnaient encore les toitures, celle de l'est portant les armes des Broton d'argent à 3 chevrons de gueules, l'autre l'écu des Valois d'azur à 3 fleurs de lis, bordé de gueules chargé de huit besans d'argent.

Qu'en reste-t-il aujourd'hui? quelques pierres éparses à travers les ruines et les ajoncs, quelques pans de mur à demi écroulés recouverts de lierre.

Une chose cependant survit à toutes ces ruines, c'est pour l'habitant du voisinage le souvenir des bienfaits que les Chartrains ont répandus dans le pays, les aumônes qu'ils ont distribuées, c'est pour l'homme religieux plus de six siècles passés au milieu de la retraite, de la prière et du travail, c'est enfin pour l'homme instruit des trésors d'érudition et de science consacrés à la postérité.

Le pavillon d'entrée demeure seul debout au milieu de la ruine générale daté de 1760.

- Prieurs de la Chartreuse du Val-Dieu -

Vers la fin du XVII^e siècle, Jean Troussseau, procureur de la chartreuse du Val-Dieu, dressa une liste des prieurs du monastère. Il ne lui fut pas possible d'indiquer le commencement et la fin du priorat de chacun. Avant lui, aucun travail de ce genre n'avait été fait et ce n'est qu'en parcourant les titres, chartes, contrats, papiers divers, qu'il réussit à reconstituer la chronologie des prieurs. Après la fondation du monastère en 1170, Protrou y laissa deux pères Pierre et Rodolphe avec un noviciat Robert; mais de 1170 à 1185, on ignore le nom des prieurs.

- Dom Guillaume, 1185
- Dom Pierre, 1208 - 1209
- Dom Girard, 1209.
- Dom Jean, 1233 - 1235
- Dom Guillaume, 1240 - 1245 - 1247 - 1248
- Dom Nicolas, 1250
- Dom Guillaume, 1270 - 1279
- Dom Robert, 1281
- Dom Guillaume Beauvoisin, 1312
- Dom Jean Colombe, 1340 - 1342 - 1343
- Dom Richard Hurol, 1353 - 1355 - 1356
- Dom Michel, 1367
- Dom Richard de Millesime, 1368
- Dom Jean, 8 sept. 1372

98
83

Don Jacques, 1382 - 1383 - 1384.
Don Denis David 1389, jusqu'en 1397
Don Guillaume Baudouin, 1402.
Don Jean de Launoy, 1403.
Don Firmin, 10 mars 1404
Don Pierre d'Olivet 1405 - 1410
Don Jean de Launoy 1412
Don Pierre d'Olivet 1413
Don Robert 1416 jusqu'en 1419.
Don Guillaume Baudouin 1425
Don Jean Goli 1436 - 1456
Don Jean Bioli 1456 - 1457
Don Jean Goli, 1457
Don Jean Baudouin, 1459
Don Guillaume Baudouin 1470 - 1485
Don Jean Bouillon, 1485
Don Jean Busous, 1490 - 1491 - 1492
Don Pierre le Plat, 1492.
Don Jean Bouillon 1496, 1508.
Don Mathieu Le Sour 1510, 1511, 1512
Don Etienne Pilon, 1513.
Don Pierre Couturier 1514 - 1515.
Don Pierre Legois 1517 - 1518.
Don Denis Brunel 1519.
Don Jean Martin 1519, 1522.
Don Jean Mahon 1522.
Don Jean Martin, 1523, 1524, 1525
Don Jean Gaillet 1525 - 1530.

Dom Jeronne de Corne 1530, 1546 (1)

99

Dom Jean Lassers 1546 - 1567 (2)

84

Dom Jacques de Sarsanore 1567 - 1569

Dom Michel Hubin, 1569

Dom Pierre Viniers 1570

Dom Francois Haran 1575

Dom Pierre Viniers, 1578 - 1586

Dom Francois Haran 1586 - 1594

Dom Nicolas Girois

Dom Jacques Le Mazon - 1629 - 1637 mort en
1637 apres avoir ete co-visiteur, puis
visiteur de la province de France.

Dom Jerome Piquet, 1670.

Dom Barthelme Quebarne 1671.

Dom Bruno Moreau, 1706.

Dom Jean Baptiste Soucange, profes, pro-
cureur, puis prieur en 1723, consi-
teur en 1746.

Dom Pierre Deschamps, profes et coadjuteur
prieur le 18 juin 1755.

Dom Aubroise Pasquier, profes du Val Dieu
prieur de Nantes en 1771, prieur de

(1) Jean de Corne fit construire le cloitre
et la cuisine.

(2) Jean Lassers fit batis le grand cloitre
qu'il avait commence au mois de
janvier 1552.

-100

Bellay le 10 Dec. 1774, prieur de Nantes
en 1778; prieur du Val-Dieu, le 10 mars
1781; co-visiteur en 1777; prieur de
la Port-Dieu en 1795, mort en 1807
ou 1808.

Jour Christophe Butoine Gerle, profès du
Port-^{8^e} Marie, prieur de Vandaire
le 18 octobre 1777, prieur de Moulins
en 1780; prieur du Val-Dieu en 1785;
visiteur en 1785; prieur du Port-^{8^e}
Marie le 19 juillet 1788.

Jour Bruno Bascher, profès et procureur
puis prieur le 24 août 1788, co-visi-
teur en 1789 mort en 1799 ou 1800.

101

86

Inventaire du mobilier de la Chartreuse du
Val-Dieu dressé en 1790

Dans le cloître et les bâtiments voisins, d'après l'inventaire dressé en octobre 1790, il y avait vingt cellules de religieux, dans lesquelles se trouvaient un lit garni d'une paillosse, deux draps en laine, quelques couvertures, quelques chaises, des tables, des livres, des outils et des tours de menuisier quelques instruments de jardinage et autres petits ustensiles à chacun.

Cellule de
Prévôt.

Dans la cellule de dom Prévôt, un feu complet ¹⁰²
de petites tables, 6 fauteuils, 7 chaises de paille,
plusieurs gravures et plan de la Chartreuse de
Val-Macien.

Item dans le cabinet à côté un bureau, un
fauteuil garni de cuir, un feu complet,
plusieurs volumes, sur le cheminée, une
montre et son porte montre en fer blanc, 3 fauteuils
et 2 chaises.

Item dans la chambre à coucher, un secrétaire
en bois de marqueterie, un prie-Dieu, un Christ,
un baromètre et un petit tableau, un lit garni
d'une paillasse, une couverture, un feu complet,
dans une des armoires, 4 paires de draps et 4 douzaines
de serviettes, un feu complet, un grand fauteuil garni en toile
rayée, 4 chaises; dans l'armoire de l'autre côté, un
calice, une patenne, le tout d'argent, deux heures
d'argent sertant pour l'habitude au service du Prévôt
une grande pendule placée dans un des deux cabinets,
le cadran placé au-dessus du prie-Dieu;

nota. Il se trouve dans ladite cellule, en bois en l'air
et cette armoire outils.

Item dans la galerie, 2 tables, un grand plan, 6 fauteuils,
de paille, un prie-Dieu, un Christ, 15 gravures sans verre et
un tableau de la Vierge, 3 grandes cartes de géographie et
trois moyennes. — Trois cabinets dont l'un est destiné
au domestique du prieur, garni d'un lit composé d'un
matelas, une paire de draps, une couverture, un traversin, 6 chaises
de paille et le reste à l'usage domestique. — Le second cabinet
sert de magasin garni de planches, contient différents
objets, comme chaises, stables, moulin à café, chaine, une pelle,
une bûche, un laperason, tableaux en cadre doré au nombre de
deux, deux miroirs et le troisième dans lequel se trouve un établi.

item dans le refectoire du buccin, une chaise, un
 canapé complète de faïence, 6 assiettes de faïence
 un verre, un pot à sucre, une salière, une carafe, deux
 petits flacons de verre, deux couverts d'argent et six
 cuillères à café en argent, dans le buffet plusieurs
 bouteilles et demi-bouteilles, 6 tasses à café, une petite tasse
 6 tasses à liqueur, 6 cuillères à café argentées, 6 verres à
 et 2 chaises, une grande cruche de terre, 4 pots d'étain.

Cellule de Dom
 Prévost.
 François
 Beauvoisin
 de Louv.

Dans les appartements occupés par Dom Prévost dans
 la 1^{re} chambre, un feu complet, un bureau
 1^{er} cadre et un esprit, ^{deux} fauteuils et une chaise de
 paille, un secrétaire garni de marqueterie, une pendule,

item dans le refectoire à côté, deux tables de fontaine
 trois douzaines de serviettes, un couvert d'argent, 6 cuillères
 à café en argent, un goblet, une écuelle, une suppette
 un sucrier, 2 paires bouteilles et deux bouteilles, deux
 flacons, une salière, une boîte contenant deux douzaines de
 couteaux de table.

item dans l'antichambre, un prie Dieu, une chaise
 un lit toujours d'une paille, une couverture et un traversin
 le rideau est blanc, en toile flamande.

item dans la seconde chambre, un lit occupé
 un chiffonier en bois de marqueterie, un grand secrétaire
 garni de tissu, une table, un fauteuil de cuir en
 un coussin de cuir, 3 fauteuils et une chaise de paille
 un côté entre deux croisées, garni de bois, et, armé
 deux lesquels sont des registres et l'autre quelques man
 de papier; sur une des dites armoires, deux paires de drap
 une 1^{re} douz. d'indes-moins et autant de torsions, le lit
 mis dans la chapelle proche le portail est celui dont Dom
 Prévost se sert qui est destiné à son usage, dans la
 chambre une maudite chaise.

Villedieu don
Ambrasse.
de P. de la Roche
de Carondelet

Item dans la chambre de Nam Ambroise ancien peuvre,
en entrant deux petits chaises, pelle et pincette, un Christ, ¹⁰⁴
cette le géographique, deux chaises en paille aux deux fenêtres, ⁸⁸
bureau en marqueterie, une table et de plus deux chaises en paille.

Item dans la chambre à coucher une nouvelle couverture
en paille, un trébuchet, une table, deux chaises, un jeu de
un Christ, une petite armoire, un chandelier, deux Carter géographique,
plusieurs un couvert d'argent, deux drapeaux de sermone et deux
peuvres de draps, plusieurs livres de dévotion et autres de pareille.

Item dans la chambre de Comestible, un lit Comestible
d'un matelas, un jeu de draps, un trébuchet, une couverture
une chaise, une table et les autres choses à son usage.

Villedieu don
Augustin.
Amelie
d'Orléans

Item dans la chambre de don Augustin ancien cardinal
de la cour, dans la galerie d'entrée, plusieurs gravures, dans la dite
chambre ~~de la~~ d'entrée des trébuchet un jeu complet, une petite
bibliothèque à côté de la cheminée, garnie selon, trois chaises,
un fauteuil, une table plusieurs cadres, un Christ, un jeu
de la font de la dite maison, deux petits berceuses, deux
une armoire enroulée dans le mur, 2 chandeliers, 2 bouillottes,
pot à l'eau, une nouvelle sermone.

Item dans la chambre à côté, un bureau garni de
trébuchet, un chaise, une bibliothèque garnie de plusieurs
livres de pareille, une armoire contenant deux registres,
deux gravures.

Item dans la chambre à coucher, un lit Comestible,
une montre d'argent, un lit Comestible d'un matelas,
une couverture, un trébuchet, le deux rideaux en toile blanche,
d'une table, une chiffonnière, une pendule, un jeu de Dieu, deux
Carter, deux fauteuils, deux chaises de paille dans une petite
armoire à côté du lit un calice, un potoir, un chandelier
d'argent, 2 peuvres de draps, 2 drapeaux de sermone, un couvert
d'argent; dans une autre armoire, une douzaine de sermone,
un carafon et plusieurs instruments de même, des livres
de plantation d'arbres et autres.

ceci est un
Don gendrot
de Bonn

Item dans la cellule des ~~celliers~~ celliers, celle-ci
appartient à son gendrot;

Dans la chambre une grande table, une petite, 6 chaises
deux fauteuils de paille, un Christ de plâtre, quelques gravures
de peu de valeur, trois cartes de géographie et autres un feu complet.

Item dans le petit cabinet où il prend sa réfection
une chaise, un réchaud, un pot à l'eau avec 4 chaises,
d'étain, un bureau avec une armoire dans laquelle nous avons
trouvé 2 douz. de serviettes, deux pains de drap, un couvert d'argent.

Item dans la chambre à coucher un prie-dieu en cuivre
un lit campari d'une couverture, une paille, un traversin,
deux chaises, un fauteuil q. q. mauvais tapis, un miroir petit
bas de buffet; à côté un petit cabinet d'étude, dans lequel
se trouvent plusieurs livres de dévotion, d'hist. sacre, et autres.

Item dans le laboratoire s'est trouvé un tour, un
étal et les autres nécessaires tant pour les tins que pour
la minnerie, des gravures et un Christ, et cartes de géographie.

Cellule de
Dom Sacristain Bruno

Item dans la cellule de Dom Sacristain, nommé Michel
Bruno, un feu complet, deux fauteuils et deux chaises de
paille, 15 cadres, un Christ, 2 petites cartes de géographie,

de l'armoire
de Bonn

Item dans une petite armoire servant à renfermer
les choses nécessaires pour vivre, deux pots d'étain, deux assiettes
appâtées, une cafetière, une salière, un couvert d'argent et un
petit barometre, 2 douz. 1/2 de serviettes.

Item dans la chambre à coucher, un lit campari d'une
paille, une couverture, un traversin, deux fauteuils
une chaise, 2 pains de drap.

Item dans la bibliothèque un bureau sur lequel il y a
une bibliothèque garnie de livres de qui l'on voit jusqu'en haut
un fauteuil, un vilain et une montre d'argent.

Item dans le laboratoire, un étal, un tour, et autres
plusieurs autres.

Cellule de
Dom Vallé Religieux

Item dans la chambre de Dom Joseph Vallé
Religieux, s'est trouvé un feu, un Christ en papier

de Bonn

une table, 5 chaises, un fauteuil, 2 canapés.
Item dans la chambre à coucher, un lit complet
d'une paille, une couverture, un traversin, un
prie-dieu, un Christ, une chaise.

Item dans la bibliothèque un barcassier lequel est
plusieurs livres de religion.

Item dans le réfectoire 4 pots d'étain, 2 assiettes,
une salière, 2 douz. de serviettes, un couvert d'argent,
2 pieces de draps, un vase, un ya bouteille, un wickham.

Item dans le laboratoire un banc, un établi
et les autres nécessaires.

Item dans la cellule de dom Benoît Mirabel
une table, 6 chaises, un feu, une carte géographique et
quelques manuscrits gravés.

Item dans la chambre à coucher, un lit complet
d'une paille, une couverture, un traversin, un meuble
d'écrit, un table, un prie-dieu, un Christ, 2 manuscrits,
chaises, un fauteuil.

Item un meuble d'argent dans la bibliothèque,
un petit barcassier lequel est plusieurs livres, une chaise.

Item 2 pots d'étain au réfectoire du diocèse de Bayeux,
un couvert d'argent, deux douz. de serviettes et 2 pieces de draps.

Item dans le laboratoire un établi et les autres
nécessaires à un usage.

Item dans la cellule de dom Garnier un fauteuil
une pendule, une petite gravure une table, quelques
cartes géographiques, plusieurs chaises, deux fauteuils.

Item dans la chambre à coucher un lit complet
d'une paille, d'une couverture, d'un traversin, un
prie-dieu, un Christ d'ivoire, 3 chaises.

Item un barcassier lequel est plusieurs livres.

Item dans le réfectoire un couvert d'argent
2 douz. de serviettes, 4 draps, 2 pots d'étain de pots,
2 douz. de bouteilles, une salière.

Item dans le laboratoire un banc et faire par table

Cellule de
Dom Mirabel
de Die

Cellule de
Dom Garnier
de Tolouse

Cellules
non habitées

Il y a huit autres Cellules, non habitées, deux desquelles il
y a par d'effets et deux chambres desquelles font deux
chambres, savoir: une paille, une par de deux de chaises
un grand miroir, un Christ, quelques gravures, quelques livres
de table et un bureau, de plus un laboratoire dans une
dalle, dans lequel il y a un four, un stable et d'autres outils.

Plus une non habitée servant ordinairement au liguier
un feu, 2 tables, une par de deux de chaises, plusieurs gravures
une armoire dans laquelle il y a quelques livres, un grand miroir
un grand miroir dans la chambre à coucher, une paille
une pendule, une table, un oratoire.

(La pendule a été remise en la cellule de dom (endroits)
Dans la Stollottinger, ont trouvé six rayons pleins
de livres, un bureau, une table, trois chaises et 2 fauteuils
un baromètre à côté avec deux autres cadres,

un laboratoire consistant en un four, un stable et
deux d'outils pour les deux atelages.

Ecurie.

Il y a dans l'écurie 3 chevaux dont un noir mesuré
entête de 14 ans, un brun d'environ 7 ans, marqué entête
un autre de 14 ans; le noir et l'ancien d'environ 12 pieds
et onze pouces, le brun d'environ 8 jours.

Il y a un cheval arrêté à la viterie du Suis et de plus
à Montagne qu'on nous a dit avoir 6 ans et être de la
couleur à peu près de l'autre noir.

Il y a un bureau et un banc et table, plus 9 tables et
casseroles garnis de leur ustensiles, quelques autres choses
sans valeur.

Il y a 3 coffres et un sac de linon, deux coffres
à savon, plus le lit du charrier composé d'un matelas, deux
couvertures, un traversin, une paire de draps, un ou
deux selles vides.

(Inventaire des 7, 8, 9, 10, 11 oct. 1790)

the book was left complete for the inventory

187
90

Inventaire des papiers de la chartreuse du Val - Dieu ⁽¹⁾

1373 - Adjuration au profit des Chartreux des héritages ayant appartenu à Jean de Meisserene, pour non paiement de 38 sous de rente.

5 mars 1569 - Sentence du bailli de la haute-justice du Val-Dieu, contre Robert Legendre, contumace pour le meurtre commis sur la personne de Pierre Bureau demeurant au lieu de Bourgneuf, paroisse de Scings, sur le rapport de Jean Burgeon et Jean Gratesac, barbier et chirurgien, qui avaient visité le corps du mort, et sur l'avis et conseil des juges royaux et avocats du siège royal de Montagne, qui condamne ledit contumace à être pendu et étranglé par l'exécuteur des sentences criminelles à un gibet ou potence, qui pour ce faire

(1) La plupart de ces papiers, en dehors des chartes et cartulaires, n'avaient aucun intérêt. Ils consistaient en actes d'acquisitions diverses, baux de fermes, déclarations, extraits de comptes; procès verbaux, sans importance en dehors de ceux mentionnés ici.

161

sera élève audit Bourgneuf, à 300 l. de ré-
paration civile et à 50 l. envers les religieux⁹¹
du Val-Dieu; le surplus de ses biens étant
lucrative confisque et en attendant que ledit
contumace soit retrouvé, sera ladite sentence
exécutée en effigie en un tableau qui sera
mis au gibet par l'exécuteur.

1632 - Achat par les religieux du Val-Dieu
de la propriété des offices de notaire, garde-
notes, tabellion de la ville de Mortagne,
pour 26.605 livres.

28 avril 1664 - Testament de L. de Tremblay
cure de Nonans près Hamers donnant aux
Chartreux son calice d'argent et quatre
chasubles pour qu'ils prient pour le
repos de son âme.

15 août 1677 - Edit du roi pour la création
des offices des notaires royaux et suppres-
sion des tabellionnages en Normandie.

15 sept. 1677 - Ordonnance pour le rem-
boursement du tabellionnage de Mortagne
moyennant la somme de 21.360 l. à
prendre sur le Trésor royal.

4 mai 1714 - Acte d'achat de la Massière
en S. Louis de Pons.

23 juin 1730 - Acte d'achat de la Patrie
en S. Louis de Pons, et Courgeon.

26 janvier 1742 Acte d'achat de la terre de

129
la Vallée, en Courgeon.

23 août 1789 - Lettre de Dom Bruno Ricomst
mandant le sculpteur Laitié à cause
de la nouvelle de la suppression de la
Chartreuse du Val - Dieu.

140

93

Souventions faites en l'église de la Chartreuse du Val - Dieu

Janvier

- 2 Anniversaire pour Hugues de Courgeon.
- 2 Anniversaire pour Etienne de Honneray.
- 15 Jean de Gay, chanoine de Chartres a fondé douze anniversaires par an, un pour chaque mois.
- 24 Anniversaire pour M^r de Trouseauville.

Février

- 8 Une messe basse pour quelqu'un qui n'a pas voulu se nommer et qui a donné du blé à la Chartreuse.
- 12 Anniversaire pour M^r du Tremblay
- 26 Anniversaire pour M^r de Trouseauville.

Mars

- 1 Messe privée pour M^r Jean Buchery prêtre.
- 2 Anniversaire pour la veuve de Jean Biensens et ses ancêtres.
- 9 Anniversaire pour M^{lle} Perrette de la Gruelle.
- 17 Anniversaire pour M^r Louis Bardin pour ses père, mère frères et sœurs.

24 Anniversaire pour M^{re} de Brousseauville⁷¹¹
Avril. 94

8 Anniversaire pour Pierre Brochar.

9 Anniversaire pour Guillaume Vallée
chanoine de Chartres et pour ses parents
amis et bienfaiteurs.

19 Anniversaire pour Marie de la Vore de Bel
legarde veuve de M^{re} de Bailleur.

Mai

4 Anniversaire fondé par Coher pour ses père
et mère.

5 Anniversaire fondé par Pierre Tillon, pour
ses père et mère.

19 Anniversaire pour Jean du Couray et
pour ceux pour lesquels il est tenu de
prier ou faire prier.

juin

4 Anniversaire prisé pour M^{re} Bruchery prêtre.

6 Anniversaire pour M^{re} Lepeltier.

7 Anniversaire pour Guillaume Malon
et Jeanne Brige son épouse et pour leurs
parents et amis.

8 Anniversaire pour Etienne Toucher doyen
de l'église collégiale de Toussaints de Mor-
tagne avec quatre messes basses.

19 Anniversaire pour M^{re} de la Rochefou-
cault ep^{re} de M^{re} d'Estourville

24 Anniversaire pour M^{re} de Rousseau-
ville.

- 112 95
- juillet
- 4 Anniversaire pour le^r jourdan éreque de Lisieux
 18 Anniversaire de M de Trousseauville.
 27 Anniversaire pour le C^{te} de Rotrou et son ep^{se}
 premiers fondateurs de la Chartreuse

Août.

- 10 Aloïse première épouse de Robert Leinglor
 Germain leur fille et Agnès seconde épouse
 du même, ont fondé trois anniversaires
 un pour ce jour, le second pour la cinquiè-
 me feria de Sâques; le troisième pour la
 fête de S^t Vincent.
 30 Messe votive de S^t Augustin pour le Duc de
 S^t Simon sq^r de la Terté, pour son épouse
 ses enfants et leur postérité.

Septembre

- 3 Anniversaire pour Jean Destouterille sq^r
 de Blainville, pour ses ancêtres, cinqai-
 teurs.
 17 Anniversaire pour M de Trousseauville.
 21 Anniversaire pour le C^{te} d'Blenson, un
 des principaux fondateurs de la Char-
 treuse.
 24 Anniversaire pour M. Bardin cure dans
 le diocèse de Paris.
 27 et 28 Deux anniversaires pour M^r Jean
 de Vendosme vidame de Chartres, pour
 M^r de la Terté et Jeanne de Brezé son
 ep^{se}; pour Jacques leur fils, pour Louis
 fils de ce dernier et pour tous leurs pa-
 rents.

Octobre

5 Anniversaire pour l'évêque de Magalone 96
auparavant de Jéz.

Novembre

4 Messe de requiem pour M^r Bruchery, prêtre.

Décembre

- 1 Anniversaire pour Guillaume Sitard.
- 6 Anniversaire pour Robert Butet.
- 10 Anniversaire pour Robert Chiboult
autrefois, président en la cour royale du
parlement et pour Jeanne Desjouis
son ep^{se} et pour leurs parents.
- 14 Anniversaire pour M^r de Crousseauville.
- 18 Anniversaire pour Michel Ludière
pasteur de l'église de Bulbertre'

Plusieurs autres bienfaiteurs de cette mai-
son n'avaient pas de prières particu-
lières, mais seulement participation
aux prières et aux bonnes œuvres de
la Chartreuse.



Registre des rétures de la Chartreuse du
Val-Dieu 1755 - 1786. "1)

20 novembre 1755 - La communauté assemblée capitulairement au son de la cloche es personnes de D. Hugues de Portebise, vicair; D. Thomas Lherminier, saristain; D. Guillaume Hardy; D. François - Xavier Massié; D. Biuro Baudouin, procureur; D. Jacques Dejort, coadjuteur; D. Marie Tournier; D. Michel Vignuy. D. Colombon Le Souffé; fr. brude Beloeuil; fr. Victor Remy, délégué pour parapher le registre de rétures; le prieur très-revérend père Dom Biuro des Champs, 18 mars 1756 - Brise d'habit de Dom François Lesler, de St-Ours ville de Loches (sorti depuis), en présence de D. Biuro des Champs prieur, et de fr. Hugues de Portebise, vicair.

14 août 1756 - Brise d'habit de frise butoine Lhotelier, de Verneuil au Perche, qui avait passé son contrat de donation comme couvens le 13 août 1751, en présence des

"1) Le registre de rétures se compose de 20 p. sur papier. (Archives du dept. de l'Orne - H. 2619.)

précédents.

21 juillet 1757 - Brise d'habit de D. François Marie Morel ; né le 28 avril 1726 a Bout-l'Évêque, en présence des mêmes.

15 août 1757 - Profession de fr. Barthoime hotellier, cours, novice le 14 août 1756.

22 juillet 1758 - Profession de D. François Marie Morel, novice le 21 juillet 1757, a la grand'messe conventuelle, avec les cérémonies accoutumées dans l'ordre des charmes. Acte signé du récipiendaire, du prier D. Binne des Champs; de D Michel Vrigny, vicaire, de Julien Lison, cure de Seings.

18 mars 1759 - Vecture et noviciat de Nicolas Bsselin, né le 9 janvier 1732, paroisse de St Paul d'Orléans, de Nicolas Bsselin, et de Marie Anne Laperche, sous le nom de fr. Augustin. Signé: B. Bsselin. B. des Champ. prier; Michel Vrigny, vicaire.

1 mars 1760 - Brise d'habit d'Henry Etienne Lemoine, de St. Samsou de Clermont, diocèse de Beauvais (sorti depuis) né en 1739, fils de Henri Etienne Lemoine, écuyer, valet de chambre du roi, et de Louise Cecile Garenmier de Boulogne.

1 mars 1760 - Brise d'habit de Pierre Antoine Chauvet, de la paroisse de St-Gespin de Château-Chierry, né en 1739

de François Chaurat, lieutenant de l'élection¹⁷⁶
de cette ville, sorti depuis. 99

26 juillet 1760 - Profession de Jean Augustin
Bosclin. Signé Augustin Bosclin; fr. Sau-
lus Boschelier vicairie. b. Des Champs prieur.

14 août 1760 - Véture et noviciat de Louis
Florent de Saille, né le 3 juillet 1735, pa-
roisse de St Pierre de Roze, au diocèse d'Amiens
de Pierre de Saille.

14 août 1760 - Noviciat de Claude Louis Cleret,
fils de François Cleret et de Marie Jeanne
Brasseur, paroisse St Madeleine des Noyers
né le 8 octobre 1735, sous le nom de
fr. Jean - Baptiste.

4 octobre 1760 - Noviciat de Pierre Lenoble
fils de Jean Lenoble et de Marie Jeanne
Mouchard, né paroisse de St. Ouen de
Courville la Campagne, diocèse d'Evreux,
le 22 octobre 1732, prend le nom de frère
Bruno.

2 janvier 1761 - Assemblée capitulaire pour
déléguer D. Simon Des Champs prieur, à la
parapher du registre des vécures. Présents:
fr. Paul Bachelier, vicairie, Thomas Lherminier
barristain; Guillaume Hardy; François Xavier
Massie; Bruno Renouard, comers; Jacques Degoit
coadjuteur; Marc Tournier, coadjuteur; Hugues de Porte-
lise, procureur; fr. André Beloeil; fr. Louis Leresque,
fr. François Marie Morel.

7 septembre 1761 - Noviciat de Jean Marie Brissat
de St Etienne de Roanne, né en 1731; sorti.

- 1 octobre 1761 - Pierre Lenoble a passé son contrat de donation, sous le nom de fr. Bruno, suivant qu'il est prescrit par les statuts des frères lais dans l'ordre des Chartreux.
- 1 février 1762 - Noviciat de Jean Richard né à Nouviers au diocèse de Chartres le 19 oct. 1726.
- 11 mars 1762 - Claude Louis Cleret (ou Jessus) re prend une seconde fois l'habit.
- 11 mars 1762 - Prise d'habit de Marie Joseph Vignier né à St. Madeleine de Noyon le 27 janvier 1745, de Marie Joseph Vignier et de Marie Cleret (neveu ou cousin du précédent), sorti.
- 11 avril 1762 - Prise d'habit de Dom Ignace (Pierre Morlon) né à N. D. de la Rochelle le 23 mars 1722, de Pierre Morlon et de Jeanne Beauvoisin.
- 24 août 1762 - Contrat de donation de Jean François Baquet né à Floquincourt, diocèse d'Amiens le 5 mars 1725 sous le nom de fr. Siméon Richard, sous le nom de fr. Richard.
- 1 février 1763 - Prise d'habit de Marc Butoine Seigneur né à Lure (Bayeux) le 14 janvier 1733 de Jean et de Marie Françoise Lemoine, sous le nom de fr. Butoine.
- 1 février 1763 - Prise d'habit de Jacques Rousseau né le 27 nov. 1739 à la Tallaise (Amiens) de Jacques et de Jeanne Barre, sous le nom de fr. Lilarion.
- 1 février 1763 - Prise d'habit de Etienne Vian né à St. Maurice (Tours) le 6 mai 1738.
- 12 mars 1763 - Profession de Jean Baptiste Cleret, novice le 11 mars 1762.

- 118
101
- 17 avril 1763 - Profession de Pierre Morlon, novice le
10 avril 1762.
- 2 février 1764 - Contrat de donation de fr. Etienne
Vian, frère d'ordre le 1^{er} février 1763.
- 2 février 1764 - Profession de Dom Hilarion Pous-
sière, novice le 1^{er} février 1763.
- 14 août 1764 - Prise d'habit de Dom Bernard, Jean
Joseph Bergier, né à Brignon, paroisse de St-
Pierre le 26 janvier 1736, de Pierre et Elisabeth
Moureaux - Dom François Marie Morel signe
comme novice.
- 15 août 1765 - Profession du précédent.
- 31 octobre 1765 - Dom Marie Vignier, qui avait déjà
pris l'habit le 11 mars 1762 est rentré et reprend
l'habit.
- 13 janvier 1766 - Assemblée capitulaire: Dom
Bisni des Champs, prieur; François Morel novice,
Thomas Lherminier, sacristain; Guillaume
Hardy; Bruno Renouard, procureur; Jacques
Dejard, coadjuteur; Marc Tournier, coadjuteur;
Léonard de Portelise; André Belair; Louis
Leresque; Jean - Baptiste Cleret; Ignace
Morlon; Hilarion Broussier.
- 24 avril 1766 - Pierre Dulomey, prêtre curé de
Brières, diocèse de Lisieux, né à Sout-Aube -
mer, par. St Ouen le 22 nov. 1732 de Pierre
et de Marie Louise Belot, prend l'habit
sous le nom de fr. Lionne, sorti.
- 24 juillet 1766 - Jean Philippe Jouan, né
à Branches, par. St Saturnin le 11 octobre
1738 de Julien et de Catherine Guiller prend
l'habit et le nom de fr. Philippe.

1767

1^{er} février 1767 - Fr. Bruno Lenoble, frère d'homme le 1 oct 1761
1761, prend l'habit de fr. convers
27 juillet 1767 - Profession de J. Philippe Jouan
(ci-dessus)
12 septembre 1767 - Prise d'habit de Jean Nicolas Wois-
gard de Briey, diocèse de Metz, frère Emmanuel; sorti.

12 septembre 1767 - Prise d'habit de Michel Mathu-
rin Serier, né à Chartres par. S. Saturnin,
de Louis Serier, notaire royal, prend l'habit
et le nom de fr. Antoine; sorti.

1768 21 février 1768 - Profession de fr. Bruno Lenoble
(ci-dessus)

31 octobre 1768 - Fr. Richard Richard d'homme le

1770 1^{er} janvier 1770 - prend l'habit de frère convers, novice.
1^{er} janvier 1770 - Jean La Pierre de la Guiole, capi-
taine au rég^t de Flainant, né au Vigan, diocèse
d'Alais le 24 juillet 1728, de Jacques de la Pierre

reg^t de la Guiole et de Jeanne Catherine Combes
prend l'habit et le nom de fr. Etienne
4 mars 1770 - Profession de fr. Richard Richard
23 juin 1770 - Prise de Dominique Maunier
mineur né à Bayonville (Metz) le 1 mars
1747, prend l'habit.

1771 23 mars 1771 - Assemblée capitulaire: Jean Birné
des Champs, prieur; François Marie Morel, vi-
caire; Bruno Renouard procureur, Marc
Tournier coadjuteur, Jacques Deyot coadju-
teur; Hugues de Portebise secrétaire; Louis
Leresque, Ignace Morlon, Bernard Bergier.

29 juin 1771 - Profession de Dominique Maunier

1772

8 février 1772 - Jean Louis Coutelier né à S^t Madelès
né de Verneuil le 17 dec. 1743 de Nicolas et de Marie
Tronçoise Lefranc prend l'habit.

18 mars 1772 - Louis Charles Guenebaud de Paris
(S^t Nicolas du Chardonnet) frère Joseph, prend
l'habit; sorti.

15 avril 1772 - Jean Baptiste Vacquier né à
Carcassonne, par. de S^t Vincent le 22 dec. 1751 de
Jean Baptiste Vacquier lieutenant particulier et de
Catherine Maurel prend l'habit et nom de
fr. Arsène.

15 avril 1772 - Antoine Bonfils de Coude. Mont
peyrone en Basergne prend l'habit, sorti.

5 janvier - Augustin Sierre Gouri, né à Rennes
par. S^t Julien le 15 mai 1748 de René Gouri président
au présidial de Rennes et de Anne Françoise
Morin, prend l'habit. Dom Bernard Bergier
signe comme vicaire.

7 avril 1773 - Contrat de donation de Louis Coutel-
lier; sorti.

16 avril 1773 Profession de Dom Arsène Vacquier
ci-dessus. Signent: Arsène Vacquier, Bernard
Bergier, vicaire; Ange de Laroc, p.aison
cure de Teings, Dom Bime des Champs prieur.

16 juin 1773 - Seconde prise d'habit de Antoine
Bonfils, sorti de nouveau.

5 août 1773 - Jean Baptiste Joseph Esnault
de Nogent-le Rotrou par. de S^t Hilaire, né
le 19 février 1753 de Noël Joseph Esnault
et de Marie Jeanne Bajet prend l'habit et
le nom de fr. Vincent.

17 novembre 1773 - Contrat de donation de

1773

1774

Louis Charles Guenebaud, coursier; sorti.
 6 janvier 1774 - Profession de Jean Pierre Goury
 (ci dessus)
 28 juin 1774 - Brise d'habit d'Agnon Breugeau
 d'Orleans, par. de S' Morceau, sorti.
 1 juillet 1774 - Etienne Raymond Boissier, d'
 Brignon; sorti.
 1 juillet 1774 - Philippe Benjamin Terret né
 a Niort le 17 avril 1753 de Jean Elie Terret,
 procureur en cour royale de Niort, prend l'
 habit sous le nom de fr. Emmanuel.
 14 septembre 1774 - Profession de Jean Vincent
 Assault.
 16 novembre 1774 - Claude Nicolas Marguerite, d'
 Epinal, prend l'habit; sorti.

1775

29 avril 1775 - Joseph, Gabriel, Henri Degoulin
 (frere Salomon) prend l'habit; sorti.
 15 août 1775 - Profession de Jean Emmanuel Terret.

1776

23 janvier 1776 - Assemblée capitulaire: Jean Simon
 des Champs prieur; Bernard Bergher vicaire;
 Jacques Dejar, coadjuteur; Louis Leserque
 procureur; Ignace Morlon; Dominique Haunier
 soustain.
 21 mars 1776 - Joseph Jean Bascher né a Nantes
 par. S' Croix le 25 février 1749 de Joseph Julien
 Bascher, conseiller du roi, licent' particulier
 et assesseur civil et criminel du siège royal de
 l'amirauté de Nantes et de Geneviève Marrier
 prend l'habit sous le nom de fr. Bruno.
 16 nov. 1776 - Jean Baptiste Paturel (fr. Brge)
 de Marseille, prend l'habit; sorti.

1777

25 janvier 1777 - Pierre Courrou de Nojay en Bretagne ¹²²
prend l'habit

22 mars 1777 - Profession de Jean Bruno Bascher. ¹⁰⁵

4 octobre 1777 - Jean Beaudouin, né à Tours le 21

novembre 1757 de Michel Beaudouin, marchand
et de Marie Perrine Genevieve Morin, prend l'habit
et nom de fr. Francois.

4 octobre 1777 - Lion, Pierre, butoine Mirabel né le

18 sept. 1758 à Pont de Barres, diocèse de Die de

Francois Mirabel secrétaire du lieu et de Marie
Renée Beuret, prend l'habit sous le nom de fr.

Bruno.

1778

29 janvier - Pierre Courrou novice donné le 29 jan-
vier 1777 pour contrat de donation par M. Francois
Maurier notaire à S. Mau.

27 octobre 1778 - Pierre Michel Linnere né à Rouen,

par. S. Etienne la grande Eglise le 21 oct. 1757 de

Pierre Linnere huissier au parlement de Nor-
mandie et d'Elisabeth Lambert prend l'habit
et le nom de fr. butoine.

22 nov. 1778 - Profession de Jean Francois Beau-
dourin.

1779

5 janvier 1779 - Jean - Baptiste Augustin Jeanne
né à Salaise, par. S. Jerrais, le 27 janv. 1745

prend l'habit de novice donné.

6 octobre 1779 - Profession de Jean Benoit Mirabel

1780

6 janvier 1780 - Profession de J. butoine Linnere

14 février 1780 - acte de donation de fr. Augustin
Jeanne, par M. Francois Maurier notaire à
S. Mau.

13 sept. 1780 - Nicolas Joseph Ambroise Reynault

Sépultures faites au Val de Dieu de 1757 à 1788.

126
187

- | | | | | |
|------|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| 1757 | 30 Janvier. | Pierre Baril amiin domestique. | D'ici à Breuchard et rapporté au Val de Dieu Temoins: Jean Colin et Jacques Baril | St. hume' par St. Aimé des Champs S. prieur. |
| 1758 | 7 Janvier. | frère Bruno Bourgeois. Convers. | | St. Aimé des Champs S. prieur |
| | 20 Juin | frère Simon Brou. Convers. | | St. Aimé des Champs. h. S. prieur St. Thomas Hermier Sacerdotein. |
| 1759 | | aucune sépulture dans la Chartreuse | signé: St. Thomas Hermier Sacerdotein. | |
| 1760 | 19 Janvier. | frère Jacques d'Almeida Convers. | | Dom Aimé des Champs S. prieur St. Thomas Hermier Sacerdotein. |
| 1761 | 5 Janvier. | frère Antoine Lautelier Convers. | | Dom Aimé des Champs S. prieur St. Thomas Hermier Sacerdotein. |
| 1762 | | aucune sépulture dans la Chartreuse | signé: St. Thomas Hermier Sacerdotein. | |
| 1763 | 19 aout. | Jean Le maître. | Garçon chirurgien de la Chartreuse. Temoins: Michel Pied et Jacques Baril. | Dom Vicaire. St. Thomas Hermier Sacerdotein. |
| 1764 | | Jean Letourneau | Greffier du Val de Dieu. Temoins: Michel Pied et Jacques Baril. | Dom Vicaire St. Thomas Hermier Sacerdotein. |
| 1764 | | aucune sépulture dans la Chartreuse | signé: St. Thomas Hermier Sacerdotein. | |
| 1765 | | aucune sépulture id. | | St. Thomas Hermier Sacerdotein. |
| 1766 | | aucune sépulture id. | | St. André Beloeil Sacerdotein. |
| 1767 | 29 Janvier. | Dom Guillaume Hardy (disciple et vénérable paterne) de cette maison. âgé d'environ 69 ans. | Né à Liège, Prêtre et Professeur de cette maison. | Dom Aimé des Champs S. prieur St. André Beloeil Sacerdotein. |

1767 (suite)
19 ebre

Louis Jacques Gagnon domestique age d'environ 19 ans, fils de Louis Jacques et de Marguerite Deslay de ^{Beaucourt} f. andré Beloeuil sacristain.

Inhumé par :

Dom Aimé Deschamps ^{curé} sacristain.

1768

Aucune sépulture dans la Chartreuse. Signé f. andré Beloeuil

1769
27 juin.
27

Jean Marchand domestique, fils de Jean et de Elisabeth Desost de Jémy. age d'environ 14 ans. f. andré Beloeuil sacristain.

Dom aimé Deschamps ^{curé} sacristain.

19 ebre

Louis Simon Verdier fils de Louis et de Marie de la maison de val. Dieu age d'environ 29 ans. rite Beaumont de Longny au don de diocèse de Chartres. f. andré Beloeuil sacristain.

Dom aimé Deschamps ^{curé} sacristain.

1770.
19 ebre

frère Joseph Godei Couvers.

Dom aimé Deschamps ^{curé} f. hugues de Portebis sacristain.

1771
7 ebre

frère Thomas Chermisier Profès de la Chartreuse ancien sacristain. f. hugues de Portebis sacristain.

Dom aimé Deschamps ^{curé} hugues de Portebis sacristain.

1772

Aucune sépulture au val. Dieu. Signé fr. dom Maustier sacristain.

fr. dom Maustier sacristain.

1773
16 mars.

Jacques Calmont Compagnon menuisier natif de laur. à la Chartreuse. f. dom Bernard Sergey ^{vicaire} f. dom Maustier sacristain.

f. dom Bernard Sergey ^{vicaire} f. dom Maustier sacristain.

4 ebre

Jean Courtin Domestique et Serrurier natif de mayen. l. Rocher. de la Chartreuse. f. aimé Deschamps ^{curé} f. Dominique Maustier sacristain.

f. aimé Deschamps ^{curé} f. Dominique Maustier sacristain.

1774
30 octobre.

Revérend Père en Dieu Procureur. Dom Bruno Renouard Procureur. f. Dom aimé Deschamps ^{curé} f. Dominique Maustier sacristain.

Dom aimé Deschamps ^{curé} f. Dominique Maustier sacristain.

1775

Aucune sépulture au val. Dieu. Signé f. Dominique Maustier sacristain.

Signé f. Dominique Maustier sacristain.

1776
31 août.

Jean Morin natif à St. marie.

Dom Bernard Bergier
vicair.
f. Dominique Maussier
sacristain.
100

1777

annua sepulture au Val de Dieu.
Dom François Marie Coadjuteur de
Morel. vicair.

Dom Aimé Deschamps
Prieur.
f. Dominique Maussier
sacristain.

1778

annua sepulture dans la maison

f. Dominique Maussier
sacristain.

1779
(29 juil)

Dom Louis Mathie, Sire et Religieux Profes
de la chartreuse.

Dom Bernard Bergier
vicair.
f. Dominique Maussier
sacristain.

7 8 bre

frs hugues Guédon. Convers au val de Dieu

Dom Bernard Bergier
vicair.
f. Dominique Maussier
sacristain.

1780
8 4 bre

François Maintien Portier de la chartreuse.
natif de divallon. 49 ans.

f. Bernard Bergier
vicair.
f. Bruno Paschet
sacristain.

17 4 bre

Augustin Bellanger domestique.
natif de chartres 39 ans en vie.

f. Bernard Bergier
vicair.
f. Bruno Paschet
sacristain.

22 2 bre

Vénérable Dom Aimé Deschamps Profes et Prieur
du val de Dieu.

f. Bernard Bergier
vicair.
f. Bruno Paschet
sacristain.

1781.
24 avril.

Vénérable Dom Jacques Defort Profes et Coadjuteur
du val de Dieu.

f. Ambroise Pasquier
Prieur.
f. Bruno Paschet
sacristain.

7 juin.

Vénérable Dom Mari Jumeier Profes et Coadjuteur
du val de Dieu.

f. Ambroise Pasquier
Prieur.
f. Bruno Paschet
sacristain.

1782
21 août.

Dom Joseph Delaunay Profes.

Dom Ambroise Pasquier
Prieur.
f. François Raudouin
sacristain.

1782 (suite)
20^e 8^e

Dom Joseph Delaunay Prof^r de charrues.

{ Douc ambroise Pasque
vicaire.
f. Emmanuel Ferrere
vicaire.
f. Francois Baudoain
secrtaire.

1783

Par de sepulture au Val Dieu.

1784

27 fevrier.

frere françois Malou Converse et Prof^r de charrues.

{ f. Ambroise Pasque
vicaire.
f. Francois Baudoain
secrtaire.

1785

10 Mars

frere Augustin Jeannes Donne de cette charrues.

{ f. Emmanuel Ferrere
vicaire.
f. Francois Baudoain
secrtaire.

3 Juin.

Dom Stanislas Menissier Religieux Prof^r.

{ Dom Emmanuel Ferrere
vicaire.
f. Francois Baudoain
secrtaire.

19 7^ebre

Pierre Coustaud Donne de cette charrues.

{ f. Ambroise Pasque
vicaire.
f. Francois Baudoain
secrtaire.

1786

22 7^ebre

Richard Richard Converse de Val Dieu.

{ f. Emmanuel Ferrere
vicaire.
f. Francois Baudoain
secrtaire.

17 2^ebre

Louis Beigner Domestique,
Sourd et muet, 22 ans.

{ f. Emman. Ferrere
vicaire.
f. Francois Baudoain
secrtaire.

1787

Par de sepulture au Val Dieu

1788.

16 Janvier.

frere aime Pacquet Donne de cette maison.

{ f. Christoph Antoine Gerke
vicaire.
f. Jean HallerEAU vicaire.
f. Francois Baudoain
secrtaire.

20 Mars

Jacques Bari. Couilleux. 26 ans.

{ f. Jean HallerEAU vicaire.
f. Francois Baudoain
secrtaire.

1^{er} Mai

Dom Ignace Morlon pretre & Docteur de charrues.

{ Dom Christoph Antoine Gerke
vicaire.
f. Jean HallerEAU vicaire.
f. Francois Baudoain
secrtaire.

30 Mai

Jacques Bari-~~de~~ ancien domestique de
66 ans. de la maison.

{ f. Jean HallerEAU vicaire.
f. Francois Baudoain
secrtaire.

Bibliothèque de la Chartreuse du Val - Dieu

—

Parmi les manuscrits de la bibliothèque municipale d'Orléans, provenant de la Chartreuse du Val - Dieu, il s'en trouve trois qui constituent le catalogue des manuscrits et livres de ce monastère. Ce sont trois gros in 8° en papier, reliés en cuir vert, sur le dos desquels est collée une petite étiquette rouge portant en lettres d'or : Catalogue du Val - Dieu.

Le premier de ces manuscrits est paginé et contient 893 pages ; c'est le catalogue proprement dit ; les ouvrages y sont groupés par sciences. Le deuxième comprend un index des auteurs composant la bibliothèque ; il n'est pas paginé, mais comprend à peu près le même nombre de pages que le précédent. Le troisième forme le supplément de la bibliothèque ; la première moitié contient seulement des pages blanches ; la deuxième un index des matières disposées par ordre alphabétique. Ce catalogue très-complet est l'œuvre d'un homme Jean Baptiste Nicolas Lemoine. Il fut commencé sur la demande de dom Pierre Deschamps, prieur de la maison en 1764 et achevé le 13 mai 1765. qui était

127
110
ce Lemoisne ? était-il un religieux du Val-
Dieu ou d'une autre Chartreuse ? D'ici
on peut répondre négativement. En effet,
sur la dernière page du deuxième volume
du catalogue, se trouve un reçu signé de
son nom attestant qu'il a reçu un salaire
pour son travail. Sur la même page, on
lit également que le 7 juillet 1779 le même
Lemoisne, reçut du prieur 208 livres
pour quatre mois de travail, passés à ar-
ranger les livres dans la nouvelle biblio-
thèque et pour la réparation faite
aux trois parties du catalogue. Or aurait-
il reçu un salaire s'il eût été religieux
ou frère ? (1)

(1) Le présent catalogue contenant 3 parties
a été achevé et remis entre les mains de
R. P. Dom Binné Deschamps, prieur du Val
Dieu, qui m'a satisfait suivant mes
conventions faites doubles entre nous, dont
je le quitte et de la gratification promise.
A la Chartreuse du Val-Dieu le 13 mai 1769.
Signé: S. Lemoisne 27

Plus bas ce L'an 1779 le 7 juillet j'ai reçu
de dom Binné Deschamps prieur la somme
de 208 livres pour 4 mois de travail pour l'
arrangement de livres dans la nouvelle
bibliothèque, et la réparation faite

Le dernier reçu donne par suite la date ¹⁸¹
exacte des magnifiques boiseries de la ¹¹¹
bibliothèque d'Blenson, qui avant 1739
décoraient celle du Val - Dieu. Elles fu-
rent en effet faites pour la nouvelle biblio-
thèque, c.à. d. entre les années 1764 et 1779,
ce qui s'accorde parfaitement avec le style
des sculptures.

Cependant l'un des articles principaux des
statuts de l'ordre de la Chartreuse, ordon-
nant à chaque moine de ramasser et
de copier les manuscrits, il est probable
qu'il existait une bibliothèque au Val -
Dieu dès son origine, c.à. d. dès 1170.
Les chartes de cette maison, cependant
n'en font pas mention. Ce n'est qu'
au XIII^e siècle que pour la première fois
elles laissent trace non pas encore d'une

avec trois parties du catalogue, dont quit-
tance donnée le dit jour et au que
dessus. Signé: J. B. Lemoine 77

131

bibliothèque mais de scrinia et d'une
espèce de classement des titres et des chartes.
Les scrinia portaient une cote alphabé-
tique et étaient disséminés dans les
clausa, marqués de chiffres romains.
Ils renfermaient chacun, un certain
nombre de chartes réunies ensemble et
relatives aux mêmes sujets ou aux
mêmes localités.

Si la bibliothèque ne renfermait que 4 ou
5000 volumes environ, un grand nom-
bre du moins étaient rares, et précieuses,
sans compter une quantité d'algues,
d'André Wechel, d'Estienne
un grand nombre de manuscrits, d'im-
primables et d'éditions princeps.

Parmi ces divers ouvrages, il y a lieu
de signaler spécialement les ouvrages
composés au Val-Dieu et les Im-
primables, et un magnifique manuscrit
du XIV^e siècle, orné de miniatures remarquables.
Le dernier qui fait actuellement partie
des riches collections du British Muse-
um est l'Apocalypse en latin, traduc-
tion en français. (mss. 17.333), fut achetée

en 1848 à Thomas Rodd après avoir appartenu
 au Val Dieu au XVIII^e siècle.

Il mesure 0,30 de haut sur 0,20 de large et com-
 prend 2 folios blancs, 5 folios avec minia-
 tures couvrant la moitié de la feuille, et
 47 folios avec 92 grandes miniatures. (")

" Des notices ont été faites sur ce manuscrit
 par: Warner: (album M. 55, 1903 pl. 35.

Reproductions 1907.)

Delisle et Meyer: l'Apocalypse en fran-
 çais 1901)

W. D. G. Birch, Hb. jaunes (illustrations et
 Jessens, 1877 pl. 2)

123
114

Louis Dubois, dans l'annuaire du dept^e de l'Orne de 1808, décrit ainsi les boiseries de la bibliothèque du Val-Dieu, mises en place dans l'ancienne chapelle des jésuites d'Blunçon, depuis peu par Delorme l'architecte du département :

« Au pourtour sont distribuées vingt-six cases d'armoire ornées de riches chambranles en menuiserie de la plus belle exécution, et terminées à leur partie supérieure par des traverses entières enrichies d'ornements et de cartouches fleuronés; ces cases reposent alternativement sur un lambri d'appui formant armoire pour placer les manuscrits et les objets les plus rares. Sur desus de ces armoires et de ces colonnes, on remarque un riche entablement composé d'architraves, de frises et de corniches d'un style composite, orné à sa frise de consoles, de galbes, enrichi de feuilles d'acanthé. Cette distribution forme des mitres barlongues, ornées de médaillons et de cartouches, avec des guirlandes de lauriers qui s'agrafent aux consoles. »

« Parmi ces vingt-six armoires sculptées, on remarque que les mêmes motifs sont répétés plusieurs fois. Il y en a six diffé-

rents ⁽¹⁾

Le style est composite. La quinzième est Louis XV. Les feuilles sont grasses et plutôt sculptées lourdement. Les carrelages en losanges formant remplissage autour des médaillons indiquent au contraire l'époque de la Régence. Seuls les médaillons et cartouches couronnant le cintre des armoires, sont d'un style plus pur plus riche et splendidement taillés à même le chêne.

La tradition rapporte que ces boiseries furent exécutées par les religieux eux-mêmes, dans le cours du XVIII^e siècle. Malgré les hypothèses émises, un fait paraît certain, c'est que ces boiseries ne sont pas toutes l'œuvre du même artiste.

Lorsqu'en 1789 l'Assemblée nationale eut décrété la confiscation et la vente des biens du clergé, le district de Montagne nomma pour faire l'inventaire des biens du Val-Dieu qu'devant venir des moines d'exprimer leur avis sur la destination à donner à leur bibliothèque. Les moines exprimèrent le désir de voir leur bibliothèque transportée à Merson. Ce vœu ne se réalisa que dix ans plus tard; dans l'intervalle les boiseries et la bibliothèque coururent les plus grands dangers. ⁽¹⁾

⁽¹⁾ L'ensemble de la bibliothèque et les six motifs ont été reproduits dans le Bulletin de la société arch. de l'Orne T. XXVII p. 235. < 236

Le ~~premier~~ ^{premier} ouvrage composé au Val Dieu, comme
jusqu'à ce jour, l'a été par l'entremise de Dom.
Martine. Celui-ci nous le cite dans son livre
intitulé: Veterum scriptorum et monumentorum
historiarum, dogmaticorum moralium amplissima
collectio. L'auteur est anonyme, et son livre a
pour titre: Dialogus de diversarum religionum origine
et earum temporibus ac legislatoribus; de quibusdam
quoque haeresibus, sed et de schismatibus quae in
Romana sede contigerunt.

Malgré des recherches actives et laborieuses, pendant
son séjour au VO, le savant bénédictin ne put
découvrir le nom de cet auteur anonyme. Mais
nécessairement ^{est} donc ^{impossible de} savoir de ce dernier que ce qu'il
vous bien nous apprend lui-même dans son
dialogue. A savoir: qu'il naquit à d'oye, petite ville
du diocèse d'Evreux, qu'il était adolescent lors du
schisme des 2 papes Eugène IV et Félix V, et que
son oncle maternel était à la cour du premier. Entraîné
encore enfant au couvent du Val des écoliers, de la règle de
St. Augustin où y resta 15 années, reçut le ordre de
Guillaume de Hoques, comme l'on sait évêque d'Evreux
en 1447 et passa aux Chartreux du VO, pour
dit. ce, par la lecture de la vie de St. Antoine et
par le désir d'une vie plus réservée. Il passa, là,
tout le temps qu'il avait de reste, en lectures saintes
et à écrire des ouvrages. Son dialogue, ajout. A ce
il l'écrivit à l'occasion de la fameuse querelle
de 2 prétendants au siège épiscopal de sei, en 1485.

en outre de ce dialogue divin en 4 livre, D.

Martini, nous apprend qu'au dire de ses contemporains
cet auteur anonyme avait encore écrit un autre
dialogue entre l'âme et la raison, qu'il était
manuscrit et contenu ainsi qu'à l'imitation
de y. c. dans un volume de la biblioth. du Val,
où l'auteur discutait la question de savoir
s'il était permis à un moine ayant vécu dans
un ordre religieux, de l'abandonner pour passer
dans un autre. Il y expliquait aussi le genre
de profession fait par les chanoines réguliers
de St. Augustin du Val de l'Écluse.

et ^{en 2^e} ouvrages composés au Val,
et connus, ^{depuis long temps} ajoutés ou les suivants qui ne le
sont pas et qui ne sont connus par le catalogue
de la biblioth. du Val:

1. Summa magistri Johannis Belet. — De Divinis
officiis, anno 1107 infol. Manuscrit infol. sur velin
se trouve à la biblioth. publ. d'Alençon. sous le N° 129.
Les caractères en sont beaux; les rubri-
ques sont rouges. Il contient 82 pages.
Les trois premières et les trois dernières,
d'une écriture postérieure, mal écrite
les deux dernières à moitié rouges.
On trouve aussi parfois des annotations
postérieures à l'ouvrage, dans les marges.
Le manuscrit offre un certain inté-
rêt et peut donner des renseignements
sur la liturgie du Moyen-âge.
2. un mss. sur velin in 8° de 1409 in-
titulé: Arbor vitae, mentionné dans
le catalogue de la bibliothèque du Val
Dieu sans autre renseignement.
Il a disparu.

- 3° un autre mss. sur velin, de la même année
et du même auteur anonyme ayant pour
titre : Compendium salutis liber. C'est
un volume in 8° également disparu,
sans plus de renseignements.
- 4° différents traités en cinquante chapitres
dont le premier traité de l'excellence des
bruges. Le livre formant un vol. manus-
crit in 8° a été fait et achevé d'écrire en
français par ~~par~~ suivant le catalogue de
la bibliothèque du Val-Dieu, par Michel
Le Loubner religieux de la maison en
1455. On y trouvait parait-il quelques
initiales en or. Il a disparu.

Note (17)
+ Marais et Beaudouin, dans leur ouvrage
sur la cathédrale de Sees en donnent des
fragments.

296
518

Supplément

Notes et renseignements sur les quarante huit incunables de la bibliothèque de la Chartreuse du Val Dieu.

Les incunables ~~renfermés~~ dans la bibliothèque de la chan-
treuse du Val-dieu étaient au nombre de 48: 15 français,
9 Allemands, 3 Suisses, 2 flamands, 6 italiens, 13 sans
nom de lieu ni d'imprimeur.

Les incunables français provenaient: 11 de Paris, 2
d'Alberville, 3 de Lyon. Les Allemands: 1 de Cologne, 2 de
Mayence, {l'un incertain}, 4 de Nuremberg, 2 de Strasbourg.
Les suisses de Bâle; les flamands de Louvain, les Italiens de
Venise.

La majeure partie ^{de ces incunables} et un grand nombre ^{même des} ouvrages qu'ils
contenaient ~~renfermés~~ paraissent inconnus. nous n'avons du moins rien
trouvé sur eux dans ⁽¹⁾ Leong, ⁽²⁾ Moreri, ⁽³⁾ Chevillier, ⁽⁴⁾ Baillet,
⁽⁵⁾ l'index auctorum. Bibliotheca Vallis Dei, ⁽⁶⁾ Frankler, ⁽⁷⁾ M. Larousse.
Quelques uns sont sans nom d'auteur.

Nous donnerons ceux qui semblent inconnus, tels qu'ils sont
donnés dans le Catalogue de la bibliothèque du Val-dieu,
sans faire suivre leur titre d'aucun commentaire, sauf celui
qui pourrait être donné par le Catalogue lui-même.

Nous citerons à la suite de ceux qui sont connus ^{par}
les auteurs qui les mentionnent ^{et} leurs appréciations, ^{et}
et la nôtre s'il y a lieu. Quant à ceux qui se trouvent aujourd'hui à la
biblioth. Gall. d'Alençon, nous ^{les ferons suivre} ~~les ferons suivre~~ de leur
critique.

Voici la liste de ces incunables: ^{que nous} ~~les~~ ^{renseignerons}
par ordre chronologique de leur impression; ^{et} nous ^{ferons}
à ^{suivre} ~~suivre~~ chacun d'eux des notes biographiques sur l'auteur et l'imprimeur.

- (1) Biblioth. histor. de la France.
- (2) orig. de l'imprimerie de Paris.
- (3) Dict. de l'XIX^e siècle.
- (4) Jugements de prin^{ci}paux imprimeurs.
- (5) Orig. de l'imprimerie de Paris.

La Sorbonne, ses origines, etc. — Dict. de noms, surnoms et pseudonymes
lat. de Univ. littéraire du Moyen-âg.

(1) Bibliothèque
hist de la France
(2) Dict.
(3) Origines de l'
imprimerie de
Paris
(4) Jugement des
principaux
imprimeurs
(5) La Sorbonne, ses
origines

et la nôtre s'il y

Paris, 1469, sans nom d'imprimeur.

4
120

Summa quae catholicon appellatur, a Joh.
Januensis, ord. praedicator. addita plurimorum sententiarum.
in fol. Parisius 1469. ^{in fol.}

— Imprimée à Mayence in fol. en 1460, fut le troisième
ouvrage imprimé ^{par} Jean Gault et Pierre Schoeffer.

L'édition ci-dessus de Paris 1469, donnée par le catalogue
de la bibliothèque du Val Dieu, ^{se trouve} est en contradiction avec
ce que l'on sait de l'art de l'imprimerie à Paris: Ce ne
fut, d'après Chevillier, qu'en 1470, la dixième année du
règne de Louis XI, que Ulric Gering et ses deux associés
Martin Crantz et Michel Triburger établis dans l'une
des salles de la Sorbonne, imprimèrent pour la première
fois ^{en France.} — V. Chevillier, Orig. de l'imprim. de Paris, p. 26.

Franklin de Sorbonne, ses origines, etc. ^{107 et suiv.}
Johannes Januensis (Jean de Gênes) nommé
encore J. de Balbis, J. de Janua, J. Balbus, Giovanni
Balbi, théologien et compilateur italien, Dominicain,
né à Gênes, mort à la fin du 13^{me} siècle.
V. Franklin, Dict. des pseudonymes latins, au mot Balbus.

Paris, 1474, chez Martin Michael.

Manuale confessorum a Johan. Nyder. In-fol. ¹²¹

Paris, 1474, chez Martin Michael. In-fol.

~~Le catalogue de la biblioth. de S. D. donne et in-~~
~~comparable sous le titre de Manuale confessorum, mais d'index~~
~~auctorum de la même biblioth. lui donne celui de Proceptorium~~
~~divinae legis et en fait un double du même ouvrage in 4°~~
~~que nous donnons p. 28.~~

V. Catalog. bibliothecae vallis Dei t. I p. 131. D 3. N° 103 bis.

— Index auctor. bibliothecae v. D. p. 157, D 2. N° 37 bis. MSS. de la
biblioth. publ. d'Alençon.

Nyder (Jean) Allemand, de l'ordre des frères prêcheurs, inquisiteur
en Allemagne, fleurit dans l'université de Vienne (Autriche), fut
un de ses députés au concile de Bâle, mort à Nuremberg après 1440.
A composé en latin divers petits traités de morale et de piété.

V. Moreri.

Martin, Michael.

1475. S. n. de lieu ni d'imprimeur.

Opuscula a Johan. Gerson. Goth. in fol. 1475.

Charlier (Jean) dit Gerson, doct. en théolog., chancelier de l'université
de Paris, curé de S. Jean en Grève, député pour le roi Charles VI au
concile de Constance, mort à Lyon en 1429. Auteur présumé
de l'Imitation de Jésus Christ.

V. de Long, Biblioth. histor. de la France t. IV (Liste
des Portraits des Français illustres).

— Moreri, au mot Charlier.

6
122

Magenza, 1476, 1491, chez Pierre Scheffer.
Expositio brevis et utilis in totum Galterium
a Johanne de Curcremata. in fol. Moguntiae, scheffer
1476, ib. 1491 ^{in fol.} (incertain ajout. le catalog. de la bibloth. du V^o)
Moréri donne cet ouvrage, mais ne parle pas
des éditions ci-dessus.

Johannes de Curcremata ou en Espagne
de Corquemada, né à Valladolid en 1388. D'une illustre famille,
entre en 1405 dans l'ordre de St. Dominique, assiste en 1417 au
concile de Constance, vient à Paris où il est le premier des régé-
liers de la licence de 1424, est successivement nommé à son
retour en Espagne, prieur des Dominicains de Valladolid et de
Colède, nommé maître du sacri-Palais en 1434, par le pape,
devient son théologien au concile de Basle, son nonce en
Allemagne; est promu au cardinalat par le pape Eugène
IV, 18 déc. 1439, assiste l'année suivante au concile des prélats
français à Bourges, et meurt à Rome 26 sept. 1468, âgé
de 80 ans, laissant un grand nombre d'ouvrages dont la plupart
imprimés. V. Moréri.

Scheffer (Pierre) surnommé de Gernsheim, domestique
et plus tard gendre de Jean Gouste, partage avec lui
et Gutenberg, l'honneur de la découverte de l'imprimerie,
exerce avec eux à Magenza, ce nouvel art, et imprime
plusieurs livres après eux, vers le milieu, et comme nous
le voyons aussi par ^{les} ouvrages ci-dessus, vers la fin du XV^m
siècle. V. Moréri — Chevallier, Orig. de l'imprim. de
Paris

1237

Genève, 1478, chez Christophe Arnould.
Legenda sanctorum, ^{qua Lombardica historia nominatur, compilata} per fratr. Jacobum de Voragine,
ordin. ~~Prædicat. Venetis~~, ex officinâ Christoph. Arnould.
Du, 1478. ^{in-fol.} Larousse cite cet ouvrage, mais ne dit
rien de ses différentes éditions.

Voragine ou Varagine Jacobus (Giacomo da
Varaggio en Italien) auteur ou compilateur de la légende
dorée ou légende des saints, né à Varaggio sur la côte de
Gênes, vers 1230, ^{prend l'habit} ~~meurt en 1298~~ de St. Dominique en
1244, professa les lettres sacrées, ~~est~~ nommé archevêque de
Gênes en 1292, ~~et meurt~~ en 1298. Appelé aussi J. de
Voragine, J. Januensis, J. Genuensis; a été confondu par
Casimir Oudin, avec Johannes Januensis, auteur du catholicon
s. Chevillier, p. 14-15. Franklin,

V. Larousse, Dict. du XIX^{me} siècle, au mot Voragine,
— Franklin, Dict. des pseudon. lat. au mot Varagine.

Christophe Arnould ~~C'est bien dans Moreri, Baillet, Chevillier, ni
Larousse, sur l'imprimeur à Genève.~~

Paris, 1478, chez Ulric Gering.

8

124

Consolatorium timoratae conscientiae a venerab.
fratre Johanne Nyder, ord. pred., Parisiensis, apud Ulric
Gering ^{in-4°} 1478, ~~1478~~.

Moréri ne cite que l'édition de Paris 1494.

Chevillier nous donne celle-ci, comme étant imprimée
rue S. Jacques au soleil d'or.

V. Chevillier, Orig. de l'imprim. de Paris p. 70.

Nyder. V. p. 2.

Gering (Ulric) Allemand, un des trois imprimeurs
appelés à Paris vers 1469, par les docteurs de Sorbonne
pour y faire les premières impressions de leur art en cette ville.
Les deux autres, étaient Martin Crantz et Michel Triburger. Ces trois
imprimeurs travaillèrent d'abord en Sorbonne en 1470,
et les deux années suivantes; mais en 1473, ils quittèrent
cette maison et en 1477, ~~il n'y avait plus~~ Gering imprimait
seul. En 1479, ^{il mit} ~~il fut~~ associé Maynial, en 1489 Grembold
^{le mit} ~~il fut~~ associé de celui-ci. Gering travaillait encore avec
~~lui~~ ^{lui} en 1508. Ayant amassé de grandes richesses,
Gering fit de fondations très-considerables aux collèges
de Sorbonne et de Montaigne et mourut le 23 août
1510. ~~à Paris~~.

V. Moréri - Chevillier, Franklin, la Sorbonne

ses origines, etc. p. 107 et suiv.

Venise, 1478, chez Jehan de Cologne et Mather⁹
de Gheretzen associés. (1) 195

Summa pars summa sancti Thomae de Aquino
venetis apud Jo. de Colonia Joque Mather, de Gheretzen socios. 2^{empl. vol.} in fol. de
— Elle trouve à la biblioth. publ. de Blencon, ~~no. 162~~ N° 162, ~~in~~
série R 5. in fol. en papier, paginé en chiffres romains,
2 tomes en 4 vol. ^{minuscule} goth. sur 2 col. En tête du 1^{er} tome,
une grossière enluminure représentant Jésus crucifié
sur la ^{calvaire} croix, avec l'inscription *inri* sur la croix. Première
lettre du premier et du deuxième tome enluminée et
dorée. 1^{er} tome contient LXXXX p. 2^{me}, LXXXXIX.
Grand nombre de lettres rouges dans corps du Vol. 1^{er}
tome précédé de 3 feuilles couvertes sur 2 col., d'anno-
tations d'une écriture cursive du 16^{me} siècle, le 2^{me} f.
de 2 feuilles d'annotations semblables, même annotation
dans corps de vol. Celui-ci finit ainsi. Explicient
additiones tertie partis summe... etc. impresse ducta
ac impendio providorum virorum Jo de Colonia,
Joque Mather de Gheretzen sociorum anno salutis
Dominice M. CCCC. LXXVIII, pridie idus martii.

St Thomas est trop connu pour que nous donnions
sa biographie.

Jehan de Cologne et Jehan Menthon, ^{associés} ~~et~~ imprimeurs à
Venise, étaient au dire de Chevillier, de ceux des imprimeurs
de cette ville qui imprimèrent ^{quelquefois} de ce beau caractère rond,
net et bien formé, ^{connu} que nous connaissons sous le nom de caractère
Romain; ils imprimèrent en 1474, de cette belle lettre, les
commentaires de Georges de Méruca sur le Juvenal.

En 1481 Jehan de Cologne avait pour associé Jenson.

Chevillier, Orig. de l'imprim. de Paris... p. 26 et 67.
de l'édition.

(1) Le catalogue de la biblioth. de la Chartraine du V^o, donne
cet incunable, je ne sais pourquoi, comme étant imprimé
à Venise chez Fran. de Haibren et Petr. de Bartua.

Bâle 1484. chez Eberhard Fromolt.

10

120

Plas theologiae seu dignissimae quaestiones cum solutio-
-nibus earundem circa textus epistolarum atque evange-
-licorum totius anni, tam de tempore quam de sanctis,
cum introductionibus schematum praeclearissimis pro
praedicare volentibus; opera et studio Joannis a
Currecremata... sanctae sedis apostolicae cardinalis
meritissimi de titulo sancti-sixti. Opus Basilea
impresum, anno salutis 1484. in-fol.

~~ouvrage non donné par Mezeri.~~ se trouve à la biblioth.

publ. D'Alençon, ~~N° 150~~ N° 150 ~~de la~~ série R.5. Petit infol.
le beau papier dont le titre est écrit à la main, en caractères romains sur
une feuille collée à la première page. Non paginé, beau
goth. sur 2 col. assez semblable au goth. du 13^{em} siècle
dans le MSS. Du 13^{em} siècle, suivi d'une table alphabétique
des matières. Quelques majuscules rouges dans corps du
col. finit ainsi: Per Eberhardum Fromolt Alemanum
Basiliensem anno salutis millesimo quadringentesimo
octuagesimo primo mensis julii die vicesima quarta (orig)
feliciter consummatum est.

Pour Johan. de Currecremata, v. p. 3.

Bien dans l'arousse sur l'imprimeur ci-dessus.
Fromolt Eberhard. Nous ne connaissons rien sur cet imprimem.

Bâle 1484, sans nom d'imprimeur;

124

De arte diphthongandi Dialogus; De arte punctandi;
De accentu et vocabularium breviloguum, a Guarino
Veronensis ^{Bâle, 1484} in fol.

Édition citée par Moréri.

Guarini nommé plus communément Guarino Guarini,
l'un des restaurateurs des belles lettres dans les 14^{me} et 15^{me} siècles,
naquit à Verone en 1370 de l'illustre famille des Guarini.
Disciple de Jean de Basonne célèbre grammairien, il apprit
sous lui la langue latine et alla à Constantinople apprendre
la grecque sous Manuel Chrysoloras. Devenu habile dans
cette langue, il revint en Italie pour y répandre les connais-
sances qu'il avait acquises, et l'on croit qu'il fut le premier
des Italiens qui, depuis la chute de l'empire romain, ~~et~~
enseigna la ~~langue grecque~~ ^{la langue grecque}. Mourut à Ferrare le 4 Dec.
1460, fut enterré dans l'église paroissiale de S. Paul.
V. Moréri à Guarini.

Venise, 1482, chez Herman Lichtenstejn:

S. Chome, in quatuor evangelistas Venetis, Herman
Lichtenstejn. 1482. in fol.

~~Bien dans Moréri, Baillet ni Larousse sur
l'imprimeur ci-dessus.~~

Lichtenstejn Herman.

1482. sans nom de lieu, ni d'imprimeur.

S. Leonis magni et maximi Laurinensis episcopi
etc. operum⁽¹⁾ 1482 - in fol.

Léon (Saint) — Léon 1^{er} pape dit le grand, natif de
Coscare selon les uns, de Rome suivant les autres, élevé
sur le saint-siège le 10 mai 740, après Sixte III. Et écrivit
un grand nombre de belles lettres sur la doctrine et la discipline
de l'Eglise. Et composa plusieurs sermons prêchés par lui
dans l'Eglise de Rome. La première édition des œuvres de
St. Léon a été faite, suivant Moreri, à Venise en 1485: ce
que contredit l'édition ci-dessus.

1483. sans nom de lieu, ni d'imprimeur ni d'auteur.
Sermones collecti ex diversis sanctorum et ex
pluribus libris, sive sermones discipuli. 1483. in 4. ~~XXXX~~

Louvain, 1484. chez Jean Westphale.

Compilatio sermonum quinquaginta Hermani
de Scuttorpe, ord. Carth. — Lovanii 40. de Westphalia
anno 1484 ^{in fol.} (un parfait ajout - le catalog. de la biblioth. du V. O.)

~~Édition non donnée par Jean de Lin, Auct. des
ni par Moreri~~

Rien dans Moreri ni dans ^{ni Franklin} son l'auteur.

Scuttorpe (Petri Herman de), Chartreux Allemand du
Monastère de St. Anne, près de Bruges, mort en 1428.

Index auctorum Catalogii Bibliothecae Vallis Dei, 411
Du catalogue de cette biblioth. Ms. de la biblioth. Valenc.

131

Leroy (Guillaume) Guillelmus Regis, Typographus Francicus
qui vivait à Lyon vers la fin du XV^m siècle, ~~en France~~ ~~On~~
lui doit le premier livre imprimé ^{en cette ville} à Lyon avec date, le Com-
pendium Lotharii, 1443. ~~Il a~~ également donné
les éditions princeps du Roman de la Rose et du Champion
des Dames. ~~L'ouvrage ne parle pas de l'ouvrage ci-dessus.~~
V. Larousse V. Larousse.

Non Donné la date 1443, pensant que ce soit celle
qu'il ait voulu donner la roue. On trouve dans son dict.
1743.

Louvain, 1485, chez Jehan Westphale.

Historia plurimorum sanctorum noviter et laboriose ex diversis libris in unum collecta. Lovanii, apud Joa. de Westphalia, anno 1485. Goth. in-fol.

Livre rare, ajoute le catalogue de la biblioth. du Pal Dieu.

V. ~~Joan~~ Westphale p. 10. Westphale (Joan) v. p. 10.

(187)

Abbeville, 1486, chez J. Dupre et P. Gerard.

Cite de Dieu de St Augustin avec des expositions sur chaque chapitre. et. ^(attribue a) par Braoul de Praesles, Abbeville chez J. Dupre et P. Gerard. 1486. Goth. ~~in-fol.~~

non paginé, se trouve a la biblioth. publ. d'Amiens n. 191 de la serie 2. vol. in-fol. non paginé, par non paginé. ^{non paginé} ~~2. Goth. sur bel - beau papier~~ - lettres alternati-vement rouges et bleus au commencement des chapitres et dans corps des volumes.

elle premiere feuille du premier ^{prologue du traducteur} ~~volume~~ ^{ainsi que} ~~manquent~~ ^{celles-ci} ~~contient~~ ^{per volume} dix livres subdivises chacun en un certain nombre de chapitres. A partir du 3^{me} chapitre, ^{celles-ci} sont designés par les mots tertio, quarto, quinto, ainsi de suite jusqu'a decimo. Une estampe se trouve au commencement de chaque line. Elles sont de beaux échantillons de l'art de la gravure au XV^{me} siècle, et peuvent

134 14

Raoul de Presles, troisième du nom, fils naturel de Raoul
1^{er} et de Marie des Portes ou des Vertus, né vers 1314 ou 1315,
embrasa la profession d'avocat et s'y fit bientôt une grande
réputation. Une allégorie latine intitulée la muse, ~~qui~~ dédiée
~~à~~ Charles V, le fit connaître de ce roi, vers 1365. Celui-ci
le chargea de quelques ouvrages entre autres de la traduction
de la cité de Dieu de St Augustin et lui ^{leur} donna la quelle
il lui assigna une pension de 400 f. d'or portée ensuite
à 600 livres. Raoul de Presles mourut en 1382 âgé
de 67 ou 68 ans. V. Moréri.

~~###~~ D'après ^{de Paris} Carouze, Hist. du XIX^m siècle, cite deux
imprimeurs de ce nom; l'un établi à Paris sur la fin du
XV^{me} siècle, et ayant, ajouta-t-il, la spécialité des livres
lithurgiques; l'autre imprimant vers la même époque à
Lyon. Jehan Dupré associé de J. Gerard et imprimeur
de la cité de Dieu de St Augustin est probablement
l'un de ceux-ci. il n'y a rien d'impossible en effet que
l'un d'eux soit venu s'établir à Abbeville après avoir
imprimé à Paris ou à Lyon c'est d'autant plus possible
que la cité de Dieu de St Augustin fut le seul ouvrage
imprimé à Abbeville.

1486,
Paris, s. n. d'imprimeur.

Le livre des ruraults profiles du labour des champs,
Compilé en latin, par Pierre de Crescens De Boulogne
et translate en francois à la requeste de Charles V,
roy de France. Paris, 1486. goth. in fol.

~~ouvrage non cité par Moréri à moins qu'il ne soit le~~
~~même que celui que nous donnons ci-dessous,~~
~~avec par Moréri sous le titre de~~
Ruralia commoda, quus vivum et. (H. Pi. Doreur)

Crescentius (Pierre ou de Crescentius) était de Boulogne
où il étudia la philosophie, la médecine et le droit. Sorti
de son pays à cause des troubles qui le déolaient, il voyagea
pendant 30 ans en diverses provinces, exerçant les fonctions
d'avocat. Il lut quantité de livres anciens et modernes, et
fit beaucoup d'attention aux divers usages de l'agriculture
qu'il put pratiquer. Il écrivit sur cette matière, quand il fut
de retour dans sa patrie, quoiqu'il eut alors 170 ans, et
dédia son livre à Charles II, roi de Jérusalem et de
Sicile qui régna, comme on le sait, de 1287 à 1308.

~~Voici, suivant Moréri, le titre de cet ouvrage :~~ Ruralia

commoda; quus vivum, lectum, examinatum et approbatum
per sapientissimum virum fratrem Stjmericum magistrum
ordinis fratrum predicatorum et per prudentissimos fratres
ejus; itemque peritos in scientia naturali universitatis
scholarum civitatis Bononiensis. — ~~Ce titre ne répond pas~~
~~à celui que nous donnons.~~

s. n. de lieu ni d'imprimeur, 1486.

S. Thomae de Aquino, super libris Boetii De consolatione Philosophiae commentum cum expositione, anno 1486.

~~Petit infol. goth., non paginé~~, se trouve à la biblioth. publ. d'Alençon, ~~numéro~~ N° 608 ~~de la~~ série 67. Petit infol. goth. pag., non paginé.

Divisé en cinq livres, et ouvrage est précédé d'une préface ^(de l'imprimeur) et suivi d'une table alphabétique. Le texte de Boèce, prose et vers, est donné en caractère gros goth. le commentaire de St Thomas d'Aquin l'entoure en caractère petit goth. Cette ~~et commentaire ont un certain nombre~~ de lettres enluminées. La

Le même volume contient un commentaire du même auteur sur la discipline des écoles de Boèce ^{le traité} divisé en 6 Chapitres et précédé d'une préface. ^{de la même année} ~~en voici le titre~~ ^{de Ferrarino} In divi Severini Boetii de scholarium disciplina Commentarium. Le texte de Boèce est au milieu en caractère gros goth. le commentaire à l'entour en petit goth. quelques lettres enluminées. Le verso de la dernière page est rempli d'annotations d'une écriture cursive paraissant du 17^{me} siècle.

Le même volume contient un commentaire du même auteur sur la discipline des écoles de Boèce ^{le traité} divisé en 6 Chapitres et précédé d'une préface. ^{de la même année} ~~en voici le titre~~ ^{de Ferrarino} In divi Severini Boetii de scholarium disciplina Commentarium. Le texte de Boèce est au milieu en caractère gros goth. le commentaire à l'entour en petit goth. quelques lettres enluminées. Le verso de la dernière page est rempli d'annotations d'une écriture cursive paraissant du 17^{me} siècle.

Le même volume contient un commentaire du même auteur sur la discipline des écoles de Boèce ^{le traité} divisé en 6 Chapitres et précédé d'une préface. ^{de la même année} ~~en voici le titre~~ ^{de Ferrarino} In divi Severini Boetii de scholarium disciplina Commentarium. Le texte de Boèce est au milieu en caractère gros goth. le commentaire à l'entour en petit goth. quelques lettres enluminées. Le verso de la dernière page est rempli d'annotations d'une écriture cursive paraissant du 17^{me} siècle.

Le même volume contient un commentaire du même auteur sur la discipline des écoles de Boèce ^{le traité} divisé en 6 Chapitres et précédé d'une préface. ^{de la même année} ~~en voici le titre~~ ^{de Ferrarino} In divi Severini Boetii de scholarium disciplina Commentarium. Le texte de Boèce est au milieu en caractère gros goth. le commentaire à l'entour en petit goth. quelques lettres enluminées. Le verso de la dernière page est rempli d'annotations d'une écriture cursive paraissant du 17^{me} siècle.

Le même volume contient un commentaire du même auteur sur la discipline des écoles de Boèce ^{le traité} divisé en 6 Chapitres et précédé d'une préface. ^{de la même année} ~~en voici le titre~~ ^{de Ferrarino} In divi Severini Boetii de scholarium disciplina Commentarium. Le texte de Boèce est au milieu en caractère gros goth. le commentaire à l'entour en petit goth. quelques lettres enluminées. Le verso de la dernière page est rempli d'annotations d'une écriture cursive paraissant du 17^{me} siècle.

Le même volume contient un commentaire du même auteur sur la discipline des écoles de Boèce ^{le traité} divisé en 6 Chapitres et précédé d'une préface. ^{de la même année} ~~en voici le titre~~ ^{de Ferrarino} In divi Severini Boetii de scholarium disciplina Commentarium. Le texte de Boèce est au milieu en caractère gros goth. le commentaire à l'entour en petit goth. quelques lettres enluminées. Le verso de la dernière page est rempli d'annotations d'une écriture cursive paraissant du 17^{me} siècle.

Le même volume contient un commentaire du même auteur sur la discipline des écoles de Boèce ^{le traité} divisé en 6 Chapitres et précédé d'une préface. ^{de la même année} ~~en voici le titre~~ ^{de Ferrarino} In divi Severini Boetii de scholarium disciplina Commentarium. Le texte de Boèce est au milieu en caractère gros goth. le commentaire à l'entour en petit goth. quelques lettres enluminées. Le verso de la dernière page est rempli d'annotations d'une écriture cursive paraissant du 17^{me} siècle.

Le même volume contient un commentaire du même auteur sur la discipline des écoles de Boèce ^{le traité} divisé en 6 Chapitres et précédé d'une préface. ^{de la même année} ~~en voici le titre~~ ^{de Ferrarino} In divi Severini Boetii de scholarium disciplina Commentarium. Le texte de Boèce est au milieu en caractère gros goth. le commentaire à l'entour en petit goth. quelques lettres enluminées. Le verso de la dernière page est rempli d'annotations d'une écriture cursive paraissant du 17^{me} siècle.

Le même volume contient un commentaire du même auteur sur la discipline des écoles de Boèce ^{le traité} divisé en 6 Chapitres et précédé d'une préface. ^{de la même année} ~~en voici le titre~~ ^{de Ferrarino} In divi Severini Boetii de scholarium disciplina Commentarium. Le texte de Boèce est au milieu en caractère gros goth. le commentaire à l'entour en petit goth. quelques lettres enluminées. Le verso de la dernière page est rempli d'annotations d'une écriture cursive paraissant du 17^{me} siècle.

Le même volume contient un commentaire du même auteur sur la discipline des écoles de Boèce ^{le traité} divisé en 6 Chapitres et précédé d'une préface. ^{de la même année} ~~en voici le titre~~ ^{de Ferrarino} In divi Severini Boetii de scholarium disciplina Commentarium. Le texte de Boèce est au milieu en caractère gros goth. le commentaire à l'entour en petit goth. quelques lettres enluminées. Le verso de la dernière page est rempli d'annotations d'une écriture cursive paraissant du 17^{me} siècle.

Le même volume contient un commentaire du même auteur sur la discipline des écoles de Boèce ^{le traité} divisé en 6 Chapitres et précédé d'une préface. ^{de la même année} ~~en voici le titre~~ ^{de Ferrarino} In divi Severini Boetii de scholarium disciplina Commentarium. Le texte de Boèce est au milieu en caractère gros goth. le commentaire à l'entour en petit goth. quelques lettres enluminées. Le verso de la dernière page est rempli d'annotations d'une écriture cursive paraissant du 17^{me} siècle.

Le même volume contient un commentaire du même auteur sur la discipline des écoles de Boèce ^{le traité} divisé en 6 Chapitres et précédé d'une préface. ^{de la même année} ~~en voici le titre~~ ^{de Ferrarino} In divi Severini Boetii de scholarium disciplina Commentarium. Le texte de Boèce est au milieu en caractère gros goth. le commentaire à l'entour en petit goth. quelques lettres enluminées. Le verso de la dernière page est rempli d'annotations d'une écriture cursive paraissant du 17^{me} siècle.

à première lettre du commentaire
en P majuscule est ~~tricolore~~
A rouge. On trouve dans le com-
mentaire et dans le texte un
certain nombre de lettres majuscules
commençant une prose ou un vers,
tantôt vert, blanc et rouge, tantôt
rouge, blanc et vert.

se termine ainsi: finit Boetius
de disciplina scholarium cum
commento. anno M.cccc.
LXXXVI.

enluminées, & quelle couleur?

St Thomas d'Aquin.

Paris, 1488, chez Pierre le Rouge,
 Quod libeta Guillelmi Olandi ord. frat. minorum.
 Paris, ex officina Petri Rubet 1488, in 12.
 Ouvrage cité par Chevillier. p. 104.

Holran Guillaume, frere mineur. nous ne connaissons rien sur lui.

Pierre le Rouge, autrement Petrus Rubet, Petrus Rubis
 Voici ce que Chevillier, Orig. de l'imprim. de Paris ^{p. 104} en dit :
 Pierre le Rouge en 1487 fit imprimer le Quod libeta
 de Guillaume Holran. — Peut-on voir dans l'année
 1488 donné ci-dessus, une erreur de celui qui a dressé
 le catalogue de la billi. At. du V. O., ou une 2^m Edition
 du Quod libeta ? nous ne le savons. —

à trouver à la biblioth. publ.
Alençon, série R 5, n° 156
petit in fol. précédé d'une
table des exemples avec
prologue commençant ainsi:
Incipit prologus in speculum
exemplorum ex diversis libris in
curam laboriose collectum.

Découvé en 10 chapitres, nommés
Distinctiones ~~deux~~ subdivisés
en un certain nombre d'exemples
branches rouges, pap. moyen
goth. 2 col.. Majuscules
rouges au commencement
de certains exemples.
Grand nombre de lettres
barbouillées de p'aune
dans le corps du volume.
Quelques remarques en
verses du 16^m siècle
en marge. Se termine
ainsi: Ad laudem et gloriam
impiternae individuaeque
unitatis, beatissime Marie
virginis, omnium sanctorum
et Angelorum, finitum est
completum hoc speculum
exemplorum, in civitate
Argentina, anno dominici
M. CCCC. XC. altera die
post dominicam invocavit

Argasbourg, 1490, s. n. D'imprimeur ni d'auteur.
Speculum exemplorum omnibus Christicolis
salubriter inspiciendum ut exemplis discant disciplinam.
Argentina ann. 1490. in fol.
C'est un recueil de différents ouvrages compilés,
ajouté au bas le catalogue de la biblioth. du V. D.

Paris, 1490, chez Gui Marchand.
Martyrologium cum epistola seu Praefatio Usuardi
monachi ad Carolum octavum, regem Francorum. Item
ex sacro Basiliensi concilio canonica regula, quomodo
divinum officium sit celebrandum. Paris, per Guido.
mercatores, ann. 1490, in fol. goth.
Edition citée par Chevillier, Orig. de l'imprim.
de Paris p. 104.

Usuard religieux de St Benoît dans le IX^m siècle,
était à ce que l'on croit Français. Suivant les uns il était
abbé de Saint Sauveur-le-Vicomte dans la basse Normandie;
suivant d'autres religieux dans le monastère de St Germain des
Prés de Paris. Certains même prétendent qu'il demeurait
à Tules. Il avait, disaient, été Disciple d'Abbeuin, ~~avait~~
entrepris le martyrologe ci-dessus, sur le désir de Charlemagne
et ~~avait~~ dédié; mais Moréri prétend que le père Bollandus
établit par des raisons très-solides qu'Usuard ne vivait que
sur la fin du IX^m siècle, et que son Martyrologe fut
dédié non à Charlemagne mais à Charles le Chauve:
ce qui ne s'allie nullement avec le titre ci-dessus donné
par le catalogue de la Biblioth. du V. D.

139 23

Guy Marchand. — cité plusieurs fois dans Chevillier, ~~139~~
~~139~~ Impressors de Paris p. 97 et 104, comme l'un des
maîtres formés par les cinq premiers imprimeurs de
Paris: Ulric Gering, Martin Crant, Michel Triburger,
Pierre Coesaris et Jean Stol.

~~Il s'agit d'un~~
~~est un double~~
Nouvel

1490, sans nom de lieu ni d'imprimeur.

Martyrologium de 1490, contenu dans le Speculum
vite humane per Rodericum episcopum Samorensen
castellanum 1507 in fol. — était probablement un
double du précédent.

2 (Chevillier)

1491, s. n. de lieu ni d'imprimeur.

Expositio Ludolphi carthusiani in Isalterium, 1491.
in fol. — fut imprimé de nouveau en 1506 à l'enseigne
du soleil d'or, chez Gering et Rembolt, Paris.
v. chevillier p. 100.

139 27

Ludolphe, Chartreux saxon, passa ^{d'abord} quelques années
dans l'ordre de St. Dominique, se fit ensuite Chartreux et
fut prieur de Strasbourg vers ~~1330~~ 1330. Il mourut à Mayence
mais on ne sait en quelle année. Il composa plusieurs
ouvrages ^{ou de celui-ci dessus} autres: la vie de Jesus Christ tirée des quatre
évangélistes, des commentaires sur les Psalmes, expliqués
par des passages de St. Augustin, de St. Jérôme, de Cassiodore
et de Pierre Lombard etc...

St. Marc.

Ludolphe, Chartreux saxon, passa d'abord quelques années dans
l'ordre de St. Dominique, se fit ensuite Chartreux et fut prieur
de Strasbourg vers 1330. Les auteurs de son ordre le font mourir
à Mayence, mais ne nous apprennent pas en quelle année. Il
composa plusieurs ouvrages, outre celui-ci dessus, entre autres:
la vie de Jesus Christ que nous donnons plus haut. 1. 11.

Nuremberg, 1491, ~~1499~~ s. n. d'imprimeur.

24
140

Index alphabeticus sive repertorium Johannis
Beckembaw in scripta Bonnasenturae cum tertio
sententiarum. in fol. goth. ~~1491~~. Nurembergae 1491.
in fol. goth.

Johannes Beckembaw) Nous n'avons rien trouvé
sur cet auteur.

Nuremberg, 1492, ^{s. n. d'imprimeur.}
~~chez Antoine~~ Coburger.

Sermones ^{s. n.} Vincentii Ferrarii fratris ordinis
praedicatorum. De tempore, Pars hyemalis.

se trouve à la biblioth. publ. d'Étlençon, n° 153,
Série R 5.

Petit in fol. pap. non paginé, goth. 2 col., suivi
d'une table alphabétique des sermons. se termine ainsi: «
Divini Verbi preconis et praedicatoris sacreque theologie
professoris eximii sancti Vincentii confessoris divi
ordinis praedicatorum sermones validissimi temporis
hyemalis finiunt. Impressi Nurembergae, anno
Domini M. cccc. xcii.

Dans même vol., l'on trouve les sermons de
même auteur sur les saints. — goth. également à 2 col.
précédés d'une table alphabétique des sermons. « impressi
Nurembergae anno Domini M. cccc. xcii, completi in
vigilia beatorum Petri et Pauli apostolorum. 77 — Lettres
bleus et rouges dans corps du vol. Lorsqu'il s'agit de
soit s. n. d'imprimeur. il n'est pas difficile de voir
qu'il a été imprimé ch. Ant. Koburger. En effet il
ressemble sous tous les rapports, pap. caractères et
de suite.

la première lettre du sermo primus
un B bleu, blanc et rouge
côte, rouge, blanc et bleu de
autre.

Nuremberg, 1492, chez Antoine Colberger. 111 21
Sermones scti Vincentii Ferrarii fratris. ord. pred.
De tempore, Sans estivalis.
se trouve à la biblioth. publ. d'Alençon, n° 119,
Série R5.

Vol. in fol. ^{pape, non paginé,} goth. 2 col., goth. 2 col. précédé
d'une table alphabétique des sermons. — Un certain
:« impressi Nuremberge per Anthonium Koberger,
anno salutis M. cccc. xcii, finiti in vigilia
sancti Egidii ablati. » — Un certain nombre
de lettres rouges et de lettres bleus dans corps du vol.

La première lettre du sermo primus est une S majuscule bleu, blanc et rouge.

Vincent Ferrer (saint), de l'ordre de St Dominique,
né à Valence (Espagne) le 23 janv. 1357, canonisé par le
pape Calliste III, le 29 juin 1455. Il écrit plusieurs
ouvrages qui, au dire de Moréri, ont été publiés en 1591
par les soins de Vincent Justinien Astit, célèbre docteur
de l'ordre de St Dominique. Ils ~~composent~~ ^{renferment} un petit
traité de logique, des traités de piété, des lettres et des
sermons. Le père Courton cité par Moréri, ^{prétend} ~~dit~~ que le saint
avait publié un tome de ceux-ci qu'il avait dédié au roi
Don Martin; mais qu'on ne peut assurer que ce volume
soit venu jusqu'à nous ni que le nouveau recueil de
sermons divisé en 4 tomes et imprimé dans les derniers
siècles, sous le nom de St Vincent, soit véritablement
de lui. — Les deux incunables ci-dessus sont donc
deux véritables trouvailles.

V. Moréri et le père Courton, Hist. des hommes illustres
de l'ordre de St Dominique t. III

14226

Antoine Coburger, célèbre imprimeur de Nuremberg
imprima en 1485, les concordances de S. Jacques (Concordan-
-cia de scto jacoboy Josse Bade, ^{nommé} ~~Jacques~~, comme l'on sait,
Docteur imprimeur de Paris en 1516, lui avait écrit en
1499 une lettre qui se trouve au commencement des
Ouvrages d'Ange Politien de 1519, où il lui donne les
louanges qu'il méritait: « Quod literatos omnes et colis
et Joves, pugilemque curam ad bonos codices verè, tersè,
et sine mendis imprimendos adhibes. »

V. Chevillier, p. 129 et 133.

Nuremberg, 1493, s. n. d'imprimeur.

De historiis civitatum mundi ac descriptione urbium
per Hartmannum Schedel nurembergensem, 1493,
goth. in fol. — Ouvrage connu sous le nom de
Chronique de Nuremberg. Le père Delong cite l'ouvrage ^{et l'édition} ci-dessus

mais sous un titre différent: Hermanni Schedelii Chronicon universale, à creatione mundi ad annum 1493:
Nuremberg, 1493, in fol

Schedel, (Hartman) de Nuremberg, vivait sur la fin
du XV^{me} siècle, et composa la chronologie ci-dessus,
où il rapporte la suite des papes, des empereurs, des
rois, etc., jusqu'à l'année 1493. Cet ouvrage fut
connu sous le nom de Chronique de Nuremberg, parce qu'il
fut imprimé en cette ville.

V. Moréri.

143 27

Strasbourg, 1493, s. n. d'imprimeur ni d'auteur.
Opus. insigne de laudibus B. M. virginis.
Argentina, 1493. in-fol.

+ 1494, s. n. de lieu ni d'imprimeur.

Opera Thomae a Kempis cognomento Malleoli.
etc... aucta et diligentius recognita, suaque serie repro-
-sita. ¹⁴⁹⁴ in-fol.

Moréri cite les éditions de cet ouvrage faites
à Paris en 1599 et à Anvers 1607; il ne parle pas
de celle ci-dessus, ni de celle faite en 1549 à Paris,
chez Jehan Roigny.

Thomas a Kempis, chanoine régulier de l'ordre de
St. Augustin, naquit vers 1380, dans le village de
Kempis ^{Diocèse de Cologne:} d'où son nom il tira son nom. Il mourut le 25
juillet 1471 âgé d'environ 92 ans, dont 70 passés dans
l'ordre des chanoines réguliers. Il est célèbre par la que-
relle des chanoines réguliers de la congrégation de St. Genevieve
et les bénédictins de la congrégation de St. Maur, à propos
du livre de l'imitation de J. C., que les premiers lui attri-
buaient tandis que les seconds en faisaient l'œuvre de
Jean Gerson. Le latin très-facile de cet ouvrage fit
dire à Boileau: Lutrin, Chant IV, vers ¹⁶⁹ 169:

«Alain Fourme, et se lève; oblain, ce savant homme,
qui de Bauny vingt fois a lu toute la somme,
qui possède Abély, qui sait tout Placonis,
et même entend, dit-on, le latin d'St-Kempis.»

Bâle, 1494,

20
144
Liber de scriptoribus ecclesiasticis a P. Johanne
de Crittchem abb. Spanheim, studio et opera fr.
Johannis de lapide monach. ord. carth. Basileae
1494. in fol. — de père Helong, cite les ouvrages de cet
auteur, mais omet celui-ci dans son ouvrage cite par Moreri.

Crittchem (Jean) abbé du monastère de Spanheim,
diocèse de Mayence, de l'ordre de St Benoît, né le 1^{er} février
1462 au bourg de Crittchem, sur la Moselle. Mourut
le 13 décembre 1516, âgé de près de 55 ans. Dans son
ouvrage ci-dessus, connu de Moreri, il parle de huit
cent soixante dix auteurs dont il résume les
commencements. Il écrit plusieurs autres ouvrages.

Jean de la Pierre (Johannes de lapide), Allemand
théologien Suisse dont
~~nommé en sa langue Heyndlin~~ vrai nom était Heyndlin,
mort à Bâle au commencement du XVI^m siècle. Se
rendit à Paris où il devint prêtre de la société de Sorbonne
1467, puis recteur de l'université 1469. Ce fut par ses
soins et ceux de son ami Tichet, qu'Ulric Gering et
ses deux associés Martin Crantz et Michel Triburger
vinrent établir à la Sorbonne, la première imprimerie
Française. Jean de la Pierre alla proférer la philosophie
d'Aristote à Bâle en 1477. Il contribua beaucoup à la
fondation de l'université de Tubingue où il occupa quel
que temps, une chaire de Philosophie. Il revint
à Bâle et entra en 1482 dans l'ordre des Chartreux.

V. La Bourse, Hist. du XIX^m siècle — Chevallier p. 26, 27
Franklin, La Sorbonne, ses origines etc. p.

1494, s. nom de lieu ni d'imprimeur.

145 29

Rich. de St Victor, *De arcâ mystica*, 1494.
~~ouvrage non mentionné par Moréri~~

in-12

Richard de St Victor, chanoine régulier de St Au-
gustin dans l'abbaye de St Victor - les - Paris, dont il fut
prieur en 1164, était Ecomais. Il mourut à Paris le 10
Mars 1173. V. Moréri.

Paris, 1494, s. n. d'imprimeur.

L'ordinaire des Chrétiens qui contient cinq
parties: la première du baptême. etc.... Paris, 1494.
beau goth. in fol.

Paris, 1494, chez Ulric Gering et Bertholde Rembolt.

Dialogus B. Gregorii papa, Vita patrum italia-
rum. Paris, ex officinâ Ulrici Gering et Bert.
Rembolt socior. 1494, in 4°.

Grégoire (saint) premier du nom, pape et doct.
de l'église, surnommé le grand. Les Dialogues qu'il nous
a laissés sous son nom, sont au dire de Moréri, le fruit
des retraites qu'il faisoit de temps en temps, ^{si c'est} ~~si toutefois~~
srai, ^{cependant} toutefois, que cet ouvrage soit de lui.

Ulric Gering et Bertholde Rembolt. V p. C.

à l'enseigne du soleil d'or
rue de Sorbonne. in-fol.

Paris, 1495, ch. Ulric Gering et Berthold Rembolt.

446 / 30

S. Gregorii pape opus moralium in job.
fol. Parisiis per Udalr. Gering Constantiensem et
Berthold. Rembolt argentiniensem socios in sole aureo
sici sorbon. Commorantes an. 1495, die ultima octob.
édition mentionnée dans Chevillier p. 99.

~~Paris~~, 1495, s.n. de lieu ni d'imprimeur.

Vita Jem Christi per Ludolphum de Saxonia,
ordinis carthusiensis, impressa 1495. in-fol.
Chevillier ne cite que l'édition de 1509,
imprimée au soleil d'or, par Gering et Rembolt.
V. Chevillier p. 100.

V. N. 20.

Ludolphe, ch^{te}reux Saxon, para d'abord quelques années
dans l'ordre de St Dominique, ~~il~~ se fit ensuite ch^{te}reux
et fut prieur de Strasbourg vers 1370. Les auteurs de son
ordre le font mourir à Mayence, mais ne nous apprennent
pas en quelle année. Il composa plusieurs ouvrages.

1496, J. N. de lieu ni d'imprimeur.

147 31

Præceptorium Divinae legis, Johannis Nyder
Ord. preced. 1496. in 4°.

~~certainement~~ ^{édition} et probablement celle que Chevillier
nous donne comme imprimée, sans date, à Paris, Rue
St Jacques, au Soleil d'Or, chez Ulric Gering.

v. Chevillier p. 71.

Nyder (Jean) v. p. 3.

Paris, ¹⁴⁹⁶ chez Geoffr. de Marnes.

La grande nef des fols du monde par Ja. Locher,
trad. du Suisse en latin et du lat. en Français, avec figures
singulières. Paris, chez Geoffr. de Marnes, 1496. lett. goth.
in-fol.

Locher (Jacques), surnommé Philomusus, littérateur
allemand né en 1470, mort en 1528. Après avoir enseigné la
poésie et la Rhétorique dans diverses villes d'Allemagne, il
occupa une chaire à Tribourg puis à Ingolstadt où il se
occupa jusqu'à la fin de ses jours. La Bourse donne des ouvrages,

~~ouvrage cité en notes~~
~~édition~~ ouvrage édité
aussi en 1499. cette dernière édition citée en notes
édition variorum in 8,
Paris chez Dalibon
libraire 1823. 2. vol.
p. 262 et 355.

mais omet celui ci-dessus, dans les Œuvres de Rabelais,
De Marnes (Geoffr.). Nous ne connaissons rien
sur cet imprimeur.

Venise, 1496, Ch. Georg. de Arriva.

111 32

Summa Joan. Valensis, De Regimine seu marga-
-rita Doctorum. Venetis, apud Georg. de Arriva, 1496. in 12

Valensis (Joannes), probablement le même que Vallensis
(Joannes, Petrus) en Ital. Giovanni, Pietro, valla, cité
par Franklin, Dict. du pseudon. lat. de l'hist. litt. du
Moyen-âge. Fils de Giorgio, médecin et philologue italien,
né à Venise, mort après 1511. Franklin ne donne pas ses
ouvrages.

Georg. de Arriva. Nous ne connaissons rien sur cet
imprimeur.

Venise, 1496, chez Jehan et Grégoire de Gregorius, frères.

Pratica medicinae monarchae, Domini magistri Bernardi
de Gordonii, dicta liliam medicinae. Venetis, Joan. et
Greg. de Gregorius frat. anno 1496 in 8°.

Gordon (Bernard de) Bernardus de Gordonio, médecin
français né à Gordon dans le Rouergue, vers 1250, mort vers
1320. Professa la médecine à Montpellier en 1285, devint recteur
du collège de cette ville et acquit beaucoup de réputation par
la publication de plusieurs ouvrages. ~~La Roume ne donne~~
~~pas l'ouvrage ci-dessus.~~ v. La Roume

Jehan et Grégoire de Gregorius. Nous ne connaissons
rien sur ces imprimeurs.

Lyon, 1497. Ch. Jehan de Singe.

Pragmatica sanctio cum glossis per magistrum Cosm.

Guymier. Lugdunum ^{Jo.} de Singe, 1497, in 4°.

- Le père Delong cite les éditions de Paris 1486, de Lyon, 1496, mais omet celle ci-dessus.

Guymier (côme) était parisien et florissait dans le XV^m siècle où il brillait par sa grande connaissance de la jurisprudence. N'étant encore que licencié en l'un et l'autre Droit et chanoine de S. Thomas du Louvre, il publia l'ouvrage ci-dessus qui est un commentaire abrégé, fort estimé sur la pragmatique sanction de Charles VIII. Moréri nous apprend qu'il fut imprimé à la fin de l'année 1486, par Jean Bonhomme libraire à Paris et plusieurs fois depuis; mais il ne nous dit pas où, ni par qui en quelle année, ni par qui, Guymier fut nommé à la cure de S. Eustache en 1497.

Jehan de Singe. Nous n'avons rien trouvé sur cet imprimeur.

Lyon, 1498. S. n. Imprimeur.

De Patientia liber, à B^{ta} Mantuano carmelita fratre. Lugdunum, 1498. in 12. — Le père Delong ne cite pas cet ouvrage. Moréri cite cet ouvrage mais non cette édition.

Spagnoli (baptiste) dit Mantuan parce qu'il était de Mantoue, né en 1444; ~~est~~ selon Paul Jove et plusieurs autres bâtarde de la famille de Spagnoli à Mantoue. Fit l'habit parmi les carmes de la congrégation de Mantoue, y fut six fois vicaire général, et força l'année 1513 d'accepter la charge de général. Mourut le 20 mars 1516 âgé de 72 ans. Ses ouvrages en 4 vol., furent imprimés à Anvers par les soins du père Laurent Guyler de Bruxelles. ^{Moréri paraît ignorer qu'il a Lyon!} Il avait, paraît-il, un génie très-facile pour la poésie; mais il le gâta, suivant d'Illo Giraldi, pour avoir trop composé. Moréri cite l'ouvrage ci-dessus, mais ne donne pas cette édition. V. Moréri.

Paris, 1499, ch. Pigouchet.

Liber florum scti Bernardi abbatis Clarevallensis. Parisiis,
Pigouchet, 1499, in 12.

~~— ouvrage non cité par le père Delong.~~

Pigouchet. Nous n'avons rien trouvé sur cet imprimeur.

Cologne, 1499, ch. Hen. Quentell.

Dialogus de mysteriis sacrae passionis Christi, per
Raym. Sebundum. Colonia, apud Hen. Quentell. ^{1499,} in-8°

Sebunda (Raimundus) Sebunde, ^{selon} ou Sebyde (Raimond de) né à Barcelone,
philosophe, médecin et théologien, vivait vers 1430. Sorti de
son pays pour venir enseigner dans l'université de Paris, il
fut, dit-on, arrêté malgré lui par les écoliers de Toulouse
où il mourut ^{selon Moréri, en 1431, suivant Franklin.} en 1432. Il écrivit une théologie intitulée:
Théologia naturalis sive liber creaturarum, que Michel de
Montagne traduisit en Français. ~~Moréri ne cite pas~~
~~l'ouvrage ci-dessus.~~ v. Moréri, Franklin, Nict. Des prend. lat.

151
Quentel (Henri), ^{dont, le nom paraît inconnu,} était probablement le père ou l'oncle
de Pierre Quentel ^{celui} imprimeur de Cologne, de la fin du XVI^m
siècle, mis en vogue par l'édition des nombreux ouvrages de
Denis le chartreux et ~~quont~~ ^{fut} son successeur Arnold
Quentel. V. Moréri. — Baillet,

Nuremberg, 1499, s. n. ~~Imprimeur~~ ^{De lieu} d'imprimeur
Johannes Bechembaud, Super quatuor libris sententia-
rum. in fol. 1499. in fol.

Probablement imprimé à Nuremberg, car
l'Index alphabétique du même auteur l'a été en cette ville.
V. p. 21.

+
~~1499, s. n. de lieu ni d'imprimeur. d. carthusiensis
Epistola exhortatoria ^{ad novitior. ord.} per D. Martinum de Lauduno
priorem Vallis sancti Petri.~~

~~Martin de Laxon ainsi nommé, dit Moréri, parce
qu'il était originaire de cette ville, était chartreux et prieur
de la maison du Val saint-Pierre. Moréri donne ces ouura-
ges, mais omet celui-ci dessus.~~

n. de lieu ni d'imprimeur.

riel, Canon misse etc. 1500. in-fol. 152 56

Il dit il une exposition sur le canon de la Messe.

ouvrage donné par Moréri,
Bill (Gabriel) Allemand né au XV^m siècle à Spire
~~selon~~ ^{suivant} les uns, à Lubingé suivant les autres. Fit le bonnet
de Docteur dans cette dernière ville, et y enseigna la théologie
avec une grande réputation. Il vivait en communauté parmi
les clercs réguliers, dits de la vie commune, fondés par
Gérard le grand. Il y était estimé pour sa science et
sa piété. ~~Moréri donne ses ouvrages, entre autres celui~~
~~ci dessus. C'est nous dit il une exposition sur le~~
~~Canon de la Messe. L'auteur mourut dit on en 1495~~
au dire de quelques uns, dans le XVI^m siècle selon
d'autres. Il avait été un des meilleurs théologiens
scholastiques de son temps.

v. Moréri, Franklin, Dict. des pseud. lat.

Christophe butoire Goule né en burer -
que en 1740 mort en 1805, entra fort
jeune dans l'ordre des Chartreux, profès
à Pont Sainte Marie, prieur de Vandaire
le 18 octobre 1777, prieur de Moulins en 1780,
prieur du Val-Dieu en 1785, visiteur en 1785
prieur du Pont St Marie le 19 juillet 1788.
En 1789 il fut élu député aux états-géné-
raux par le clergé de la sénéchaussée de
Riom. Il remplaça comme suppléant
le député la Bastide. Il fut l'un des pre-
miers membres du clergé à se rallier
au tiers état et le 20 juin 1789, jour de
la séance du jeu de paume, il se dis-
tingua par sa réverbence, au point
que David dans son serment du jeu
de paume l'a placé dans un groupe
de ce tableau. Membre de l'assemblée
constituante il proposa le 12 décembre
1789, de déclarer que les religieux qui
se plairaient dans leur état-pourraient
se retirer dans des monastères de leur
ordre et finir leurs jours selon leur
règle particulière en se conformant

154
aura lois générales. Il conserva lui-même
l'habit jusqu'à la suppression des ordres
religieux. Le 13 juin 1790 il entretint l'¹⁵⁴
assemblée de prédictions qu'un illumini-
né, Suzanne Labour, lui avait faites
onze ans auparavant sur la nécessité
d'une révolution générale et sur
les réformes que cette crise devrait amé-
ner. L'assemblée passa à l'ordre du jour
sur ces prédictions. Après le 10 août
1792, il fut élu à Paris. Il était lié
depuis plusieurs années avec une vieille
fille Catherine Théot qui se préten-
dait la mère de Dieu, J'ou Jorait
sortir avant peu le Messie. Le temple
de ce nouveau culte était situé rue
de la contrescarpe Saint Jacques.
Gerle se crut lui-même prophète
et désigna dans la prophétie d'Isaïe
il y trouvait la révolution française
clairement annoncée. Quelques jours
après le 18 floréal, jour où parut le
décret instituant le culte de l'être
suprême, Varrier, rapporteur des commi-
té de sûreté générale, et de salut public,

Prisiers
Gerle

fit un rapport à la Convention dont la 155^e conclusion était la mise en accusation de Catherine Théot, de Gerle et de trois de leurs disciples. Le 27 floreal (18 mai 1794) les accusés furent arrêtés et emprisonnés. Catherine Théot mourut oubliée en prison. Gerle y resta jusqu'à la fin du Directoire. A sa sortie il prit quelque temps part à la rédaction du *Messenger du Soir*, puis il entra dans les bureaux du ministère de l'intérieur et en sortit dix huit mois après. Le reste de sa vie est inconnu.

Un mémoire qu'il avait écrit au sujet de son arrestation a paru dans la *Revue rétrospective* n° 11 - 3^e série 30 nov. 1835

en 1791 Gerle avait refusé l'évêché constitutionnel de Meaux.

(Bibliographie générale de Hofer -
Collection des mémoires relatifs à la
révolution.)

Le Val-Dieu.
Les dernières périodes de son histoire.

Chap. I.

156

Le père Don Bruno Bascher prêtre.

Don Bruno Bascher qui devait être le dernier prêtre du Val-Dieu, naquit à Nante le 27 février 1769. Il eut son père Joseph-Julien Bascher et sa mère d'une des familles les plus considérables du pays montais portait la tête de conseiller du Roi et exerçait les hautes fonctions de l'intendant particulier et bâtonnier civil et criminel du siège royal de l'Amirauté de Nante. Par sa mère dame Geneviève Marais de Vosery, il était apparenté aux ~~moins~~ plus nobles maisons de Bretagne. Don Bascher fut le futur religieux, les jours de sa vie furent partagés entre les occupations de la vie domestique. Aucun doute sur ce point à l'usage de ces temps de foi, la première mère de Don Bascher voulut elle qu'il ne fut que religieux dans le sens du baptême et crut lui donner la vie chrétienne spirituelle de la même manière que la vie terrestre. Ce fut le jour même de sa naissance qu'il fut parrainé à l'église Sainte-Croix sa paroisse, et eut avec le baptême le nom de Joseph-Léon. Il eut pour parrain ^{son oncle maternel} et ~~marraine~~ ^{marraine} Jean Marrier, doyen des conseillers du Roi en la cour des Monnaies de Paris, représenté en la circonstance par Jean Bapt. Merlaud,

3
Reine Marie-Antoinette, s'était retiré au Val-Dieu
par de son ~~fiat~~ jusqu'à la suppression de
son titre canonial. Il y resta jusqu'au commencement
de 1791. Sous la terreur, il fut emprisonné à la Conciergerie.
Nommé économiste titulaire de la cathédrale de Vannes,
il mourut en cette ville le 4 Avril 1793, âgé de 89 ans.

Joseph Boscher succéda à son père dans
ses diverses charges. Il était jeune, riche,
dans une situation élevée, il pourrait donc se
promettre l'avenir le plus brillant. Mais tous ces
avantages qui ~~auraient~~ fait bien capables et en
s'édifier n'avaient aucun attrait pour le cœur
du jeune Boscher. Son âme avait des aspirations
plus hautes, ^{le} l'appel de Dieu s'était fait entendre
à son cœur, et don le secret de son cœur il avait
répondu ~~son~~ ^{à son} l'appel. ~~de~~ Il comença
toutefois ^{pour} ~~lui~~ ^à ses desirs de vie plus parfaite.
Lui-même et entretenus dans la ~~secret~~ ~~sa~~ ~~sa~~
Lorsque son père sa mère put se fonder de son appui
pour l'éducation de ses autres enfants, et que la plupart
de ses frères furent fournis d'une situation, ~~et au moment~~
quand on le sollicita de toutes parts de songer à
s'occuper d'affaires, et que les alliances les plus flatteuses
s'offraient à lui, ~~refusa~~ ~~à~~ ce moment qu'il résolut
vraiment ~~de~~ ~~se~~ ~~retirer~~ ~~à~~ ses parents de vie religieuse.
Parmi les grands vœux de l'église il choisit le plus
austère, celui où la femme primitive n'avait pas connu
de déchéance. Il se fit Chartreux, et parmi les monastères
il choisira non pas la maison de Montreuil au quel
autre plus rapproché, où il ~~aurait~~ ~~pu~~ ~~de~~ ~~quelques~~ ~~fois~~ ~~la~~
joie de revoir les siens. Son sacrifice ~~de~~ ~~sa~~ ~~sa~~
C'est au Val-Dieu, en un lieu solitaire ~~presque~~ ~~inaccessible~~
donc un ~~grand~~ ~~nombre~~ ~~de~~ ~~religieux~~ ~~inconnus~~, qu'il ~~opposa~~ ~~la~~ ~~certe~~
~~de~~ ~~un~~ ~~jour~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~solitude~~ ~~et~~ ~~la~~ ~~penitence~~
dans le couvent le plus éloigné de la province (!)
religieuse, c'est l'au milieu de religieux inconnus
qu'il ira chercher une vie de retraite et d'austérité.
Joseph Boscher ~~arriva~~ ~~au~~ Val-Dieu au mois de
Janvier 1776. D'après les règlements en usage chez les

1. Le Val-Dieu ~~comme~~ ~~on~~ ~~se~~ ~~trouve~~ ~~être~~
le couvent, le plus septentrional de la province ecclésiastique
de France-sur-Loire.

il fit une retraite de plusieurs jours, puis pendant ^{159.}
un mois il fut astreint à la sue épouse de
Portugal. ⁽¹⁾ La fièvre, la constipation, et l'usage de religion
qui manifesta en ces lieux, dont il la subit
le fit juger digne d'être par toute la communauté
d'être reçu dans son sein. ⁽²⁾ Le 27 fév. 1776
le V. D. Dieu son aîné des Champs ⁽³⁾ lui donna
l'habit de Chateaux et le nom de fr. Bruno
remplacé celui qu'il avait jusque là porté dans
le monde. ^(3.) Confié à la direction de son
Bernard Berger, ⁽⁴⁾ vicaire du couvent, il fit
régner pendant un peu plus d'une année la
rude austerité des austérités de la vie de
Chateaux, tout en se livrant à l'étude de la théologie. ⁽⁵⁾

Cette La famille du nouveau religieux
ne connut sa détermination qu'au moment
où elle s'exécuta. Ce fut ~~une~~ ^{sa} ~~la~~ ^{bonne} ~~sa~~ ^{mère}
douloureux sacrifice pour ~~les~~ ^{leur} ~~frères~~ ^{frères} ~~leur~~ ^{frères}
esprit de foi leur se fit avertit enivré le
vrai malade et la grandeur. La mère, véritable
modèle de la chétive faite en fit occasion
une sujet d'envie pour ses autres enfants.
" Seigneur Dieu de tout votre cœur, mon cher fils,
écrivait-elle à l'en deux, partant il demandait la
préférence. Pour vous engager plus fortement je
vous envoie une réponse de votre frère Joseph
qui était jointe à celle qu'il m'a faite. Si nous
ne pouvons pas suivre son exemple, nous devons
1 Nova statuta. II Pars. cap. XVII. Proponitur ei
dura et aspera.

(2) Le religieux composant la communauté du V. D. Dieu
^{ne composait} ~~à~~ ^à cette époque, ~~avec~~ ^{le} ~~frère~~ ^{frère} Dom aîné des
Champs, son frère, D. Bernard Berger, vicaire, D. Jacques
Dijart, coadjuteur; D. Louis Laroque, procureur, D. Ignace Charles,
D. Dominique Maussier, sacristain, D. Vincent Esnault.
(Arch. del'Orn. H 2619. Registre Procès verbal de l'assemblée capitulaire
du 23 Janv. 1776.

3 Dom Aime' de Champ avait fait profession au
Val-Dieu le 2 février 1741. ~~En 1788, il succéda comme~~
^{après avoir rempli la} ~~le 18 juin 1788~~ ^{charge de coadjuteur,} ~~prévôt~~ Dom Jean Baptiste Souccaric. Il mourut dans
sa charge, le 22 et fut inhumé dans le cimetière du
Val-Dieu le 22 X^{mo} 1780. (Registres de sépulture du V.D.)
~~Note: son successeur fut le~~

4 ~~Dom Bernard (Jean Joseph) Berger, né à Arignoz le~~
~~26 Janv.~~
Arch. d. P. D. H 2620 — Profès du Val-Dieu. Lettre
manuscrite qui se trouve insérée à la fin d'un exemplaire
d'un ~~exemplaire~~ du Nouveau Recueil des Statuts de l'Ordre
des Chartreux, imprimé à Lille, de M. l'abbé Pasteur, curé
du Carmel de Valenciennes. Lettre de Note communiquée par
M^{re} Aime' de Fizeulieu, de St Jovis, Liège.

4. D. Bernard (Jean Joseph) Berger, né à Arignoz le
26 Janv. 1736, fut l'abbé au Val-Dieu le 14 Aout
1764, fit profession le 19 Aout 1769, garda la charge de
vicaire jusqu'à la mort de Dom Aime' de Champ, époque
à laquelle il passa dans un autre couvent.

5 S. Brunet l'ord. L'abbé F. A. Lefèvre. S. Bruno
et l'ordre des Chartreux. Tome I chap. II p. 38.